

TABLE DES MATIÈRES

1	GAILLAC GRAULHET, UN TERRITOIRE DÉJÀ EN TRANSITION	5
1.1	LE TERRITOIRE DE GAILLAC GRAULHET	5
1.2	LES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ	7
1.3	LES ACTIONS DE TRANSITION DÉJÀ PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE	9
1.3.1	<i>Focus sur RENOVAM 2016-2020.....</i>	11
1.3.2	<i>Focus sur le PCET TARN & DADOU</i>	12
1.3.3	<i>Focus sur Territoire à Energie Positive 1 & 2.....</i>	12
1.3.4	<i>Focus sur le Plan Vélo.....</i>	13
2	PCAET ET SCOT : UNE VISION COMMUNE	14
3	CHIFFRE CLÉS DU TERRITOIRE À RETENIR POUR AGIR	17
4	MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE ADOPTÉES	18
4.1	L'APPROCHE PRIVILÉGIÉE.....	18
4.1.1	<i>Les consommations d'énergie</i>	18
4.1.2	<i>Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)</i>	18
5	SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ÉNERGIE ET GAZ À EFFET DE SERRE	21
5.1	BILAN DES CONSOMMATIONS (2015).....	22
5.2	BILAN DES ÉMISSIONS.....	25
5.3	ANALYSE ATOUTS/FAIBLESSES/OPPORTUNITÉS/MENACES : VISION GÉNÉRALE DES CONSOMMATIONS ET DES ÉMISSIONS.....	26
6	DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ET ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR.....	28
6.1	SECTEUR RÉSIDENTIEL	28
6.1.1	<i>Synthèse des enjeux</i>	28
6.1.2	<i>Point méthodologique</i>	29
6.1.3	<i>Caractéristiques du parc de logement</i>	29
6.1.4	<i>Les logements sociaux s'engagent dans la sobriété : l'exemple avec Tarn Habitat</i>	34
6.1.5	<i>Consommations d'énergie.....</i>	35
6.1.6	<i>Facture énergétique (cf. méthodologie page 46).....</i>	40
6.1.7	<i>Précarité énergétique.....</i>	40
6.1.8	<i>Emissions de GES</i>	42
6.2	ANALYSE ATOUTS/FAIBLESSES/OPPORTUNITÉS/MENACES : LOGEMENTS.....	46
6.2.1	<i>Idées d'actions.....</i>	47
6.3	SECTEUR DES TRANSPORTS	48
6.3.1	<i>Synthèse des enjeux</i>	48
6.3.2	<i>Point méthodologique</i>	49
6.3.3	<i>Caractéristiques de la mobilité</i>	49
6.3.4	<i>Focus sur le Plan de Mobilité approuvé en 2019</i>	52
6.3.5	<i>Consommations d'énergie.....</i>	56
6.3.6	<i>Facture énergétique (cf. méthodologie page 46).....</i>	56
6.3.7	<i>Emissions de GES</i>	57
6.3.8	<i>Analyse Atouts/Faiblesse/Opportunités/Menaces de la Mobilité</i>	57
6.3.9	<i>Idées d'actions.....</i>	58
6.4	SECTEUR DE L'INDUSTRIE	59
6.4.1	<i>Synthèse des enjeux</i>	59
6.4.2	<i>Point méthodologique</i>	59

6.4.3	<i>Caractéristiques de l'industrie</i>	60
6.4.4	<i>Consommations d'énergie</i>	60
6.4.5	<i>Emissions de GES</i>	62
6.5	SECTEUR AGRICULTURE	63
6.5.1	<i>Synthèse des enjeux</i>	63
6.5.2	<i>Point méthodologique</i>	64
6.5.3	<i>Caractéristiques de l'agriculture</i>	64
6.5.4	<i>Consommations d'énergie</i>	64
6.5.5	<i>Emissions de GES</i>	65
6.5.6	<i>Zoom sur l'agroécologie (source ADEME)</i>	67
6.5.7	<i>Analyse Atouts/faiblesses/Opportunité/Menaces : Agriculture</i>	67
6.5.8	<i>Exemples de leviers</i>	68
6.6	SECTEUR TERTIAIRE	68
6.6.1	<i>Synthèse des enjeux</i>	68
6.6.2	<i>Point méthodologique</i>	69
6.6.3	<i>Caractéristiques du secteur tertiaire</i>	69
6.6.4	<i>Consommations d'énergie</i>	69
6.6.5	<i>Emissions de GES</i>	71
7	FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE	72
7.1	CONTEXTE	72
7.2	LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DE GAILLAC GRAULHET EN 2015	75
7.3	LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DE GAILLAC GRAULHET EN 2030	76
8	VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE ?	77
9	LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ET ÉMISSIONS DU TERRITOIRE	79
9.1	MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE	79
9.1.1	<i>Méthodologie</i>	79
9.1.2	<i>Les objectifs de l'analyse des potentiels de maîtrise de la demande en énergie</i>	79
9.1.3	<i>Méthode et lecture des travaux</i>	79
9.1.4	<i>Evolution tendancielle globale des consommations énergétiques</i>	79
9.1.5	<i>Prospective Négawatt de la maîtrise de la demande en énergie l'énergie</i>	80
9.1.6	<i>Scenario REPOS Occitanie</i>	81
9.2	ANALYSE DU POTENTIEL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	82
	ANNEXE : CADRE DE DÉPÔT	84

1 Gaillac Graulhet, un territoire déjà en transition

1.1 Le territoire de Gaillac Graulhet

La Communauté d' Agglomération est composée de 59 communes et compte 75 000 habitants sur 1200 m2. Elle est structurée autour de 2 petites villes (Gaillac, Graulhet) et de bourgs relais (Rabastens, Lisle-sur-Tarn...) qui maillent le territoire.

La Communauté d' Agglomération Gaillac-Graulhet (Entre vignoble et bastides) est née de la fusion des 3 Communautés de Communes : le Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère Grésigne - Pays Salvagnacois, et du pôle d' équilibre territorial et rural (PETR), le 1^{er} janvier 2017. La Communauté d' Agglomération a, dès sa création, intégré les compétences cumulées des 3 EPCI.

La création de la Communauté d' Agglomération résulte d' un volontarisme de l' action publique et d' une volonté d' intégration forte au sein d' une structure intercommunale. La communauté est une des plus intégrées d' Occitanie. Elle a fait le choix ambitieux de la compétence éducation et jeunesse. Elle détient par ailleurs l' exercice des compétences mobilité et politique de la ville du fait de la structuration en communauté d' agglomération.



Les chiffres clés du territoire :

91% du territoire occupé par des espaces agricoles

La dynamique démographique du territoire

> + 1,3% (+ 950 habitants/an, +0,80% en région Occitanie) taux de croissance annuel de la population selon l'INSEE

> Augmentation des classes d'âge de moins de 14 ans et de plus de 75 ans

Enfance jeunesse

6 800 élèves et 59 écoles, offre petite enfance collective (15 crèches) et individuelle, accueil périscolaire et extrascolaire.

Habitat

36 729 logements (INSEE 2016) dont 86% individuels et 9% de logements vacants (en hausse)

Économie

> 5 160 établissements, dont 20% dans l'agriculture, 15% dans l'industrie, 65% d'emplois présents.

> Des savoir-faire : viticulture et agriculture, cuir, mécanique de précision, chimie, construction.

> 17 entreprises de plus de 100 salariés.

Tourisme

450 hébergeurs et 75 sites touristiques : œnotourisme, patrimoine, culture, nature, plus de 1370 événements tout au long de l'année

Le territoire s'étend sur 1 194 km² et comporte environ 73 252 habitants (INSEE 2015).
La densité du territoire est donc de 61 habitants/km².

1.2 Les compétences de la collectivité

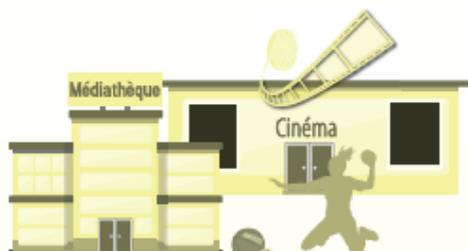


Que fait votre communauté d'agglomération au quotidien ?



ENFANCE - JEUNESSE

- Gère les équipements et les services associés aux écoles
- Gère les équipements et les services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire
- Élabore et met en œuvre le projet éducatif communautaire
- Aménage, entretient et gère les équipements et services petite enfance (collectif et individuel)
- Gère les services d'accueil de loisirs extrascolaires



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

- Met en œuvre la politique de lecture publique et gère le réseau des médiathèques
- Gère l'Archéosite de Montans et le Centre de céramique de Giroussens
- Assure l'entretien et le fonctionnement des cyberbases et des cinémas de Gaillac et Graulhet
- Assure l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire

TOURISME (COMPÉTENCE EXERCÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE LA TOSCANE OCCITANE)

- Assure le développement et la promotion touristique de la destination Toscane Occitane
- Gère l'Office de tourisme de la destination

CADRE DE VIE

- Assure la collecte des déchets résiduels et du tri
- Adhère au syndicat Trifyl et au Smictom de Lavaur pour le traitement des déchets
- Assure le service de l'eau et de l'assainissement
- Est autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire
- Élabore le Plan de mobilité rurale et le Plan vélo

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Élabore le schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Élabore et révisé les documents d'urbanisme
- Pilote le Système d'information géographique (SIG)
- Instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes
- Élabore et met en œuvre le Programme local de l'habitat
- Aménage et gère les aires d'accueil des gens du voyage
- Accompagne le Réseau d'initiative publique (RIP) Tarn pour l'aménagement numérique
- Élabore et met en œuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) sur le Tarn, l'Agout, Cérou-Vère, Tescau, Tescounet (adhésion aux syndicats)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Aménage et entretient les infrastructures économiques (7 zones d'activités, pépinière d'entreprises, espace de coworking et espace test maraîchage biologique)
- Met en œuvre le plan d'actions et d'animation économique en faveur des filières locales et du commerce

*Présentation synthétique des compétences. Se référer aux statuts pour une vision exhaustive et réglementaire.

Les chiffres clés du territoire :



Office de tourisme



Enfance - Jeunesse - Culture



Développement économique



Animation économique



1.3 Les actions de transition déjà présentes sur le territoire

Enjeux - thématiques	Sous thématiques	Actions engagées ou soutenues	Chiffres clés
Aménagement du territoire - Cadre de vie	Urbanisme	Limitation de la consommation foncière et densification des secteurs constructibles (mise en œuvre du SCOT et des PLU)	
	Aménagement	Etudes de faisabilité projets d'aménagement communaux	8 études de faisabilité depuis 2015
		Etude potentiel de densification urbaine	
	Environnement	Outils de connaissance de la biodiversité	7 atlas locaux de la biodiversité réalisés en 2019.
Actions d'éducation à l'environnement		57 ateliers de sensibilisation EDD pour les scolaires, 7 journées de formation pour les animateurs périscolaires	
Economies d'Energies	Patrimoine Public	Conseil en Energie Partagé de septembre 2015 à 2019 (patrimoine communal-agglo)	37 communes accompagnées 4 réunions sensibilisation gestion éclairage public
		Audits thermiques Bâtiments Agglo-commune	170 bâtiments-logements audités
		Rénovation Eclairage Public	sur 16 communes : plus de 500 luminaires rénovés et 16 lampadaires PV
		Travaux de rénovation énergétique Agglo	- 4 écoles, - 1 crèche.
		Travaux de rénovation énergétique communes	- 8 bâtiments (mairies, salles communales), - 11 logements.
	Patrimoine Privé	Campagne thermographie	3 communes - 285 bâtiments analysés
Programme RENOVAM - Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique Conseils et financement rénovations énergétiques		Depuis nov. 2016 : 855 ménages accompagnés dont 121 projets de travaux réalisés ou en cours.	
Mobilités	Flotte véhicules Agglo	Renouvellement flotte véhicules de service (8 voitures électriques, vélos électriques) + bornes de recharge	
		Acquisition Benne OM - GNV	
		Formation éco-conduite agents agglo-communes	91 agents formés
	Offre de service aux habitants	Installation box vélo près des gares SNCF-Routière Gaillac-Graulhet-Couffouleux-Lisle sur Tarn	31 consignes (62 places)
		Navettes urbaines TC Gaillac-Graulhet-Rabastens-Couffouleux	

		Transport à la Demande	
		Aires de covoiturage communales	1 aire créée + 1 en projet
	Document de programmation	Plan de Mobilité Rurale 2019-2023	
Energies Renouvelables	Patrimoine public	Centrale PV + ECS en autoconsommation Salle Multisports Lisle sur Tarn	
		Projet 2019 : Centrale PV en autoconsommation Centre de Ressources Técou	
		Projets communaux d'installation de production d'Enr	
	Sensibilisation et accompagnement des habitants	Cadastre solaire	Mise en ligne sur le site internet de l'agglomération en mars 2022
		Accompagnement projets coopératifs citoyens	
Economie-Agriculture	Alimentation circuit court	Pépinière d'entreprises maraichage	
	Alimentation circuit court	Approvisionnement cantines scolaires légumerie Terra Alter-Produit sur son 31	
		Locaux coworking Gaillac-Rabastens	
	Agriculture	Fiches retour d'expérience pour favoriser les économies d'énergie dans les exploitations agricoles	

1.3.1 Focus sur RENOAM 2016-2020

Le dispositif RENOAM est une plateforme territoriale d'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement sur la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, sur l'ensemble des quatre années du dispositif Rénovam.

A l'issue de la période d'expérimentation de trois ans (novembre 2016 – novembre 2019), ce service a été maintenu jusqu'au 31 décembre 2020 par la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en partenariat avec l'Anah, la région Occitanie, le département du Tarn, l'Adil et l'Espace Info Énergie – CAUE81.

La plateforme Rénovam accueille l'ensemble des ménages du territoire quels que soient leurs revenus, et leur propose un accompagnement phasé en étapes, intégrées ou facultatives.

Dans le cadre de Rénovam, le ménage peut bénéficier d'un audit énergétique de son logement, gratuitement s'il est éligible à l'éco-chèque de la Région, ou à 70€. Il est ensuite orienté vers le projet de travaux et les aides financières qui lui correspondent.

En tant que Programme d'Intérêt Général, Rénovam intègre un accompagnement complet aux demandes de subventions pour les ménages modestes bénéficiaires des aides de l'Anah. Rénovam intègre le même service gratuit pour les ménages modestes qui n'auraient pas accès à l'Anah (pour les demandes éco-chèque et Action Logement).

Depuis novembre 2016, la plateforme Rénovam a enregistré 1886 inscriptions, pour la grande majorité suite à un contact avec un PRIS (Adil ou Espace Info Énergie). Cela a donné lieu à 1207 visites à domiciles pour réalisation d'audit.

En décembre 2020, on totalise 668 logements rénovés ou en cours dans le cadre de Rénovam. Tous les projets réalisés assurent un gain minimal de 25 % de gain énergétique.

1.3.2 Focus sur le PCET TARN & DADOU

En 2017, Gaillac-Graulhet Agglomération a repris la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 26/11/2015 par l'ex CC Tarn et Dadou. Ce PCAET constitue le document-cadre de la politique locale de transition énergétique engagée par la collectivité. Concernant initialement 29 communes, il a été étendu à l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération.

En 2017, le service de conseil en énergie partagé, soutenu par l'ADEME, a poursuivi sa mission d'accompagnement des communes dans leurs projets de maîtrise de l'énergie. Compte tenu du transfert de nombreux bâtiments à l'agglomération, il a également travaillé sur des questions énergétiques de ce patrimoine (écoles, médiathèque, crèches).

Les actions et la gouvernance du PCAET se sont articulées avec le TPcv2.

1.3.3 Focus sur Territoire à Energie Positive 1 & 2

Lancé par la Communauté de communes Tarn & Dadou en 2015, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a repris le dispositif dès sa création le 1er janvier 2017.

Le programme du Tecv 2 s'est déroulé de 2016 à 2019 avec 26 actions.

Fonder le nouvel aménagement du territoire sur l'approche énergie-climat & biodiversité,

- Outils de connaissance de la biodiversité : atlas de la biodiversité sur 7 sites, réalisation de panneaux et d'un livret à destination du grand public et 7 atlas de biodiversité réalisés en 2019
- Urbanisme et enjeux Climat-Energie : formation et sensibilisation des élus (2 sessions), réalisation de fiches pratiques pour l'intégration des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme.
- 13 programmes de travaux sur la rénovation de l'éclairage public

Devenir une collectivité exemplaire en matière de mobilité durable

- Aménagement d'un espace coworking « le Pré Vert » à Rabastens
- Achats de véhicules de service électrique (8 Zoés) et un camion-benne roulant au GNV provenant du centre de traitement des déchets TRIFYL situé à Labessière-Candeil.
- Réalisation d'un Plan de Mobilité 2020-2026
- Achat et installation de 40 box-vélos (à proximité des gares routières et ferroviaires)
- Aménagement de 2 aires de co-voiturages
- Formation à l'éco-conduite : 200 agents et élus
- Installation de 5 bornes de recharge pour les véhicules électrique au sein des centres de ressources de l'agglomération
- Achat d'une vingtaine de vélos à assistance électriques pour les agents et prêts aux communes pour une mise à disposition des usagers (test sur une ou deux semaines)

Favoriser une économie de proximité vertueuse et sobre en énergie,

- Promotion des circuits courts avec l'édition d'un guide des producteurs locaux en vente directe
 - Valorisation de l'essor maraîcher avec la réalisation de plusieurs actions de sensibilisation (panneaux, vidéos,...)
 - Promotion d'une agriculture durable : étude et réalisation de 6 fiches pratiques par type de production agricole
 - Actions d'éducation à l'environnement : 57 ateliers de sensibilisation pour le scolaire, 7 journées de formation pour les animateurs périscolaires, 4 ateliers à destination du grand public.
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et promouvoir l'autoconsommation d'énergies renouvelables
- Réalisation de projets photovoltaïques sur des bâtiments communaux et communautaires pour de l'autoconsommation : 3 projets réalisés et une installation sur le centre de ressource de l'agglomération à Téco.
 - Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments : 101 études thermiques réalisées, fonds de concours communaux pour 5 projets de rénovation de bâtiments publics et 18 logements locatifs, abondement à l'éco-chèque région RENOVAM pour 183 projets.

1.3.4 Focus sur le Plan Vélo

- **Définition d'un schéma cyclable (2019 à 2021) :**
 - Pour le secteur urbain : développer la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien là où le potentiel est le plus fort (Gaillac, Lisle-sur-Tarn, Graulhet, Rabastens, Couffouleux)
 - Une boucle cyclo-touristique : Valoriser les sites d'intérêt patrimoniaux et paysagers autour de la forêt de Grésigne et se connecter à la vélo-route de la vallée de l'Aveyron
 - Pour les pôles ruraux : 12 bourgs ruraux identifiés ayant un potentiel cyclable
- **Définir une charte des aménagements cyclables (en cours)**

La feuille de route du futur schéma directeur cyclable de l'agglomération fixe la réalisation d'infrastructures cyclables pour la décennie à venir ainsi que des actions d'accompagnement à la pratique du vélo.

Au total 380 km de voiries cyclables identifiés principalement sur de l'itinéraire jalonné (utilisation de la voirie à faible densité).

Mais aussi : 17 km de pistes cyclables, 31 km de voie verte, 21 km de chaudière, 7km de double-sens cyclable,...

Poursuivre ou développer des actions complémentaires :

- -Développer le stationnement vélo sécurisé à proximité des équipements publics (consignes-abris),
 - Prêt de VAE depuis 2020 (exemple sur 2 sessions : 140 emprunteurs sur 14 communes, 9000 kms parcourus). L'objectif est d'avoir un parc de 50 VAE avec un prêt mensuel/personne.

- Programme savoir rouler à vélo –écoles (9 écoles en 2020-2021 480 élèves formés). Aux vues du succès de l'opération, l'agglomération souhaite étendre le programme SRAV à l'ensemble des écoles.
- Label « Accueil Vélo » chez les hébergeurs touristiques
- Atelier de remise en selle, réparation, bourse aux vélos
- Équiper les offices de tourisme pour l'accueil des cyclotouristes (kit réparation, ...).

Le plan mobilité est abordé dans la partie Transport.

2 PCAET et SCOT : une vision commune de la transition

Le PCAET, depuis la loi relative à la transition énergétiques pour la croissance verte du 17 aout 2015, a un périmètre d'application large puisqu'il intègre toutes les activités du territoire. Les objectifs et le programme d'actions sont obligatoirement définis à l'échelle territoriale et non plus restreints aux seules compétences des collectivités.

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet mène une démarche globale et intégratrice pour déterminer sa politique d'aménagement du territoire.

Cela la conduit à regrouper la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'intégralité du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Cette approche s'inscrit dans la transition écologique, énergétique et elle intègre au cœur des politiques d'urbanisme les thématiques du logement, du développement économique et commercial, des mobilités et des déplacements, de la gestion de l'espace et de la densité, de la protection et de la restauration de la trame verte et bleue.

Elle vise à porter un projet cohérent, permettant d'associer la population dans un processus qui lui permette d'appréhender les grands enjeux du territoire et qui rende plus claires et partagées les réponses apportées en termes d'axes politiques puis de choix plus opérationnels.

Le SCoT Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou a été approuvé le 11 mai 2009. Ce SCoT, dit de première génération, a permis de répondre à la fois aux axes de développement retenus en matière d'amélioration de la cohésion à l'échelle du territoire et de maîtriser l'évolution de son cadre de vie. Il a également permis d'impulser et de fixer des orientations clés qui trouvent leurs déclinaisons dans des cadres opérationnels sur le territoire.

Élaborée à l'échelle du Syndicat mixte de Pays, qui a été dissout à la suite de la création de la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2017, la démarche de SCoT a abouti à un document d'urbanisme qui a défini les équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, les équilibres entre les espaces naturels, agricoles et forestiers, la cohérence des politiques d'habitat, de déplacements, d'équipement économique et commercial et d'environnement. Une modification du document a été approuvée le 13 février 2013 pour territorialiser les objectifs du SCoT au niveau intercommunal afin de rééquilibrer les disparités territoriales.

En décembre 2021, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a approuvé la révision du SCoT. L'objectif est d'adapter le projet aux nouveaux enjeux du territoire fusionné au 1er janvier 2017, ainsi qu'aux évolutions réglementaires.

Les dispositions à la fois de la loi Grenelle II et de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN apportent des modifications tant au régime d'élaboration qu'au contenu des SCoT qui s'est considérablement enrichi.

De manière générale, ces évolutions législatives et réglementaires renforcent le rôle du SCoT en tant qu'outil stratégique de conception d'une planification intercommunale afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de cadre de référence en matière de coordination des politiques publiques.

Le contenu thématique des SCoT s'articule autour de 3 grands piliers :

- Les activités économiques, dont les activités agricoles et commerciales ;
- Certains grands éléments de structuration des lieux de vie : offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification ;
- **La transition écologique et énergétique**, notamment la valorisation des paysages et la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les objectifs de la révision du SCoT :

Conformément à l'article L143-17 du code de l'urbanisme, les objectifs de cette révision s'inscrivent dans le contexte d'une évolution du « contenu » du SCoT résultant de plusieurs lois adoptées depuis 2014 : Loi ALUR, loi ELAN, loi Climat et Résilience, mais aussi de la modernisation du contenu des SCoT et la hiérarchie des normes ayant fait l'objet d'ordonnances n°2020-744 et n°2020-745 du 17 juin 2020.

Aussi, ce SCoT, dit de 2ème génération, reprendra le contenu et les attendus précisés dans l'ordonnance relative aux SCoT modernisés et décrets d'application s'y rapportant. En effet, il est nécessaire de rappeler le rôle du SCoT qui s'intercale désormais entre le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et les PLUi, de manière à garantir une cohérence dans la déclinaison des objectifs de chacun des documents.

Les objectifs de la révision du SCoT reposent sur les grands axes suivants :

1/ Un équilibre entre les composantes territoriales :

- Affirmer le positionnement régional de l'Agglomération en complémentarité des territoires voisins,
- Valoriser l'accessibilité et la desserte du territoire,
- Viser un équilibre entre accueil de populations et sociologies nouvelles et la capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité,
- -Permettre à chacune des communes de jouer un rôle dans un aménagement équilibré et solidaire du territoire de l'Agglomération

2/ Une qualité de vie et un bien-vivre pour tous :

- Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages,
- Définir de nouveaux objectifs en matière d'habitat en s'inscrivant dans la continuité des orientations du Programme Local de l'Habitat de l'agglomération 2020-2025,
- Mettre à jour les orientations sur les déplacements dans le respect du Plan de Mobilité 2018-2023,
- Proposer une offre en équipements et services de qualité en lien avec l'offre d'habitat et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie.

3/ Des filières économiques durables :

- Accompagner et renforcer l'agriculture et la viticulture, forces économiques majeures dans leurs rôles multiples,
- Produire et consommer local,

- Impulser une stratégie dynamique, solidaire et équilibrée pour renforcer l'attractivité économique de l'Agglomération dans son ensemble,
- Favoriser une économie diversifiée et innovante en s'appuyant sur les filières historiques et de nouveaux potentiels à valoriser,
- Affirmer et valoriser le fort potentiel touristique, élément fédérateur du territoire.

4/ La transition écologique, énergétique et numérique, et le contexte de la COVID-19 :

- Pérenniser les ressources naturelles,
- Anticiper le changement climatique en prenant en compte notamment les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial qui sera approuvé d'ici fin 2022,
- Contribuer à une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols en renforçant une culture de la sobriété foncière,
- Valoriser les opportunités liées à une desserte numérique de qualité,
- Anticiper les incidences possibles de la crise de la Covid-19 sur l'Agglomération.

3 Chiffre clés du territoire à retenir pour agir



Atelier Destination TEPOS du 19 février 2019
Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet



Chiffres clés du territoire Consommation d'énergie

Consommation énergétique du territoire et potentiel de réduction



Consommation d'énergie
1 807 GWh/an

Objectif global de réduction à 2030
32 %* (-572 GWh)

Cible de consommation à 2050
par secteur d'activité

- Transports: 149 GWh (-76%*)
- Résidentiel: 273 GWh (-56%*)
- Industrie : 207 GWh (- 46%*)
- Tertiaire : 44 GWh (-48%*)
- Agriculture : 75 GWh (- 15%*)



Facture énergétique

2015 : 172 M d'€
5 532€/an/ménage
2030 (tendanciel) : 250 M d'€
à population constante

6%* des ménages en situation de
précarité énergétique¹
(Occitanie : 6%* ; France : 5%*)

¹ Ménages dont le TEE (taux d'effort énergétique) est supérieur à 15% et dont le reste à vivre inférieur à 0€ (ménages qui sont à la fois en situation de précarité, et qui sont fortement impactés par leurs factures énergétiques)

* Pourcentages arrondis

Chiffres clés et enjeux énergétiques par secteurs d'activité

Résidentiel

- 74 936 habitants sur le territoire, soit 31 089 ménages
- 36 301 logements dont
 - 31 381 maisons individuelles (soit 86%*)
 - 4 920 appartements (soit 14%*)
 - 31 089 résidences principales
 - 3 325 logements vacants
- 72% des consommations concernent le chauffage (bois et électricité en majorité)
- 9% des consommations concernent l'eau chaude sanitaire
- Près de 70%* des logements sont construits avant 1991

Enjeux :

- favoriser la sobriété énergétique des usages
- rénover les maisons individuelles
- convertir les appareils de chauffage au fioul en mode de chauffage renouvelable (gaz, élec, bois)
- améliorer la performance des appareils de chauffage et leur utilisation (bois)

Transports des personnes

- 27 756 actifs ont un emploi soit 37%* de la population
- 35%* des actifs travaillent dans leur commune de résidence
- Parmi les actifs travaillant dans leur commune de résidence, 69%* se rendent à leur travail en voiture
- Parmi les actifs travaillant en dehors de leur commune 96 %* se rendent à leur travail en voiture
- Offre de transport en commun sur le territoire :
 - 3 réseaux de bus urbains qui desservent les communes de Gaillac, Brens, Graulhet, Rabastens et Couffouleux
 - 7 lignes de bus interurbaines (Tarn Bus)
 - 2 lignes de bus interdépartementales (Albi-Montauban et Toulouse -Graulhet)
 - 1 ligne ferroviaire avec 3 gares

Enjeux :

- réduire les déplacements motorisés
- favoriser les mobilités douces
- optimiser les déplacements/transports motorisés

Agriculture

- 1 202 km² de superficie totale
- 68 397 ha de surface agricole utile (SAU) soit 57 %*
- 1 411 exploitations agricoles
- Une agriculture diversifiée : viticulture, élevage et grandes cultures

Enjeux :

- favoriser la sobriété énergétique des pratiques agricoles
- exploiter le potentiel agricole pour développer les ENR (méthanisation notamment)

Industrie

- 4 700 emplois, soit 23%* des emplois du territoire (contre 22,2% en France)
- 35%* des emplois industriels relèvent du secteur de la construction, 11%* de l'agro-alimentaire, 9%* des matériaux et 9%* du textile
- 80 % des consommations d'énergie sont d'origine pétrolière (gaz et fuel), 20 % d'électricité

Enjeux

- optimiser les procédés industriels
- développer une écologie industrielle sur le territoire

4 Méthodologie et approche adoptées

4.1 L'approche privilégiée

4.1.1 Les consommations d'énergie

Les données utilisées pour établir le bilan des consommations d'énergie finales proviennent de différentes sources : l'OREO, les opérateurs énergétiques ENEDIS (électricité) et GRDF (gaz) ainsi que l'INSEE. Le bilan énergétique a été établi à partir des données de l'année 2015, même si certains chiffres proviennent de consolidation de données plus anciennes.

Tout d'abord, pour permettre une analyse plus fine des enjeux du secteur résidentiel, les consommations et les émissions de GES des logements ont été évaluées à l'échelle de l'IRIS, par type d'énergie et par usage, à partir des bases de données de l'INSEE et d'une modélisation d'Explicit.

Les consommations de gaz et d'électricité sont issues des données réelles de consommations transmises par les gestionnaires de réseaux de gaz (GRDF) et d'électricité (ENEDIS). Ces données sont ventilées par secteur à la maille de l'IRIS.

Enfin, pour les autres vecteurs énergétiques (produits pétroliers et bois), le bilan des consommations d'énergie s'appuie sur les données de l'OREO à la maille de l'EPCI.

Les données de consommations d'énergie de ce diagnostic sont comptées en énergie finale. L'énergie finale désigne l'énergie livrée au consommateur final pour satisfaire ses besoins (carburants à la pompe, électricité chez soi, etc.) après transformations par l'homme.

Le tableau ci-dessous synthétise les données sources exploitées pour établir le bilan des consommations d'énergie finale du territoire :

Résumé	Bois	Gaz	Electricité	PP
Résidentiel	EXPLICIT	EXPLICIT	EXPLICIT	EXPLICIT
Tertiaire	OREO + EXPLICIT	GRDF + EXPLICIT	ENEDIS + EXPLICIT	OREO + EXPLICIT
Industrie	OREO	GRDF	ENEDIS	EXPLICIT
Agriculture	OREO	GRDF	ENEDIS	OREO
Transport routier	X	X	X	OREO
Déchets	X	EXPLICIT	EXPLICIT	EXPLICIT
Autres Transports	X	X	X	OREO

4.1.2 Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Les chiffres des émissions de GES ont été construits à partir des données de consommations énergétiques et de l'outil Bilan Carbone®. Des données complémentaires ont également été pris en compte (calculées par EXPLICIT, à partir de données de la base SINOE (déchets), du Recensement Général Agricole, de la base de données Corine and Land Cover (agriculture), et

des facteurs d'émissions de l'ADEME) afin de consolider l'ensemble des émissions des scopes 1 et 2¹ :

- **Les émissions énergétiques** il s'agit de rejets atmosphériques issus de la combustion ou de l'utilisation de produits énergétiques. On retrouve par exemple la combustion de gaz naturel pour le chauffage des bâtiments. L'approche employée pour les émissions liées à la production d'électricité, de chaleur ou de froid est différente : il s'agit d'ajouter pour chacun des secteurs d'activité, les émissions liées à la production nationale d'électricité et à la production de chaleur des réseaux considérés, à proportion de leur consommation d'électricité, de chaleur finale et de froid issue des réseaux (émissions indirectes, scope 2).
- **Les émissions non énergétiques** : ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui ont pour origine des sources non énergétiques. Elles regroupent par exemple, les fuites de gaz frigorigènes dans les installations de climatisation, la mise en décharge des déchets émettant des gaz à effet de serre par la décomposition des matières qui sont enfouies, etc.

Les émissions du scope 1 et 2 de l'ADEME (cadre réglementaire) ont été prises en compte dans les bilans, c'est-à-dire d'une part les émissions émises physiquement sur le territoire (hors industrie de l'énergie), et d'autre part les émissions associées à la production d'électricité et de chaleur consommée sur le territoire.

Les émissions du scope 3 (émissions lors de la fabrication des biens et services consommés sur le territoire) n'ont pas été prises en compte. Ce sont des rejets qui sont émis à l'issue d'un processus de transformation ou de production. Par exemple, la production et le transport des combustibles fossiles jusqu'à leur lieu de consommation génèrent des émissions de gaz à effet de serre. Autre exemple, la consommation de produits alimentaires (légumes frais, gâteaux industriels, boîtes de conserve...) engendre indirectement des émissions de gaz à effet de serre liées notamment aux processus agricoles de production et aux énergies mises en œuvre pour transformer et transporter ces produits.

Les gaz à effet de serre (GES) considérés dans la présente étude sont définis par le protocole de Kyoto. Il s'agit des gaz suivants :

- Le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- Le méthane (CH₄) ;
- Le protoxyde d'azote (N₂O) ;
- Les hydrofluorocarbones (HFC) ;
- Les hydrocarbures perfluorés (PFC) ;
- L'hexafluorure de soufre (SF₆) ;
- Le trifluorure d'azote (NF₃).

Ces gaz ont des origines différentes (transport, agriculture, chauffage, climatisation, etc.) et n'ont pas tous les mêmes effets quant au changement climatique. En effet, certains ont un pouvoir de réchauffement plus important que d'autres et/ou une durée de vie plus longue. La contribution à l'effet de serre de chaque gaz se mesure grâce à son pouvoir de réchauffement global (PRG). Le PRG d'un gaz se définit comme le forçage radiatif (c'est à dire la puissance radiative que le gaz à effet de serre renvoie vers le sol), cumulé sur une durée de 100 ans. Cette valeur se mesure relativement au CO₂, gaz de référence.

Les résultats du diagnostic sont exprimés en tonnes équivalent CO₂ (t_{éq}CO₂), unité de référence pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de

1 : ON CLASSE LES ÉMISSIONS DE GES EN 3 CATÉGORIES DITES « SCOPE » (POUR PÉRIMÈTRE, EN ANGLAIS). LES SCOPE 1 ET 2 DOIVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LE PCAET.

Kyoto. La prise en compte du PRG permet de disposer d'une unité de comparaison des gaz à effet de serre, et indique l'impact cumulé de chaque gaz sur le climat. Exprimer les émissions des différents secteurs et territoires dans une unité commune permet d'estimer la contribution relative de chacun des secteurs, de chacune des typologies de logements au volume global d'émissions.

TABLEAU 1: POUVOIR DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL ET ORIGINE DES ÉMISSIONS PAR TYPE DE GES (SOURCES : ADEME BILAN CARBONE®)

Type de gaz à effet de serre	PRG à 100 ans (en kgCO ₂ / kg)	Origine des émissions
Dioxyde de carbone (CO ₂)	1	Combustion d'énergie fossile, procédés industriels
Méthane (CH ₄)	28	Agriculture (fermentation entérique et des déjections animales), gestion des déchets, activités gazières
Protoxyde d'azote (N ₂ O)	265	Agriculture (épandage), industrie chimique (d'acide adipique, d'acide glyoxylique et d'acide nitrique) et combustion
Hydrofluorocarbones (HFC)	Variable selon les molécules considérées	Émissions industrielles spécifiques (aluminium, magnésium, semi-conducteurs), Climatisation, aérosol
Hydrocarbures perfluorés (PFC)		
Hexafluorure de soufre (SF ₆)		
Trifluorure d'azote (NF ₃)	16 100	Fabrication des semi-conducteurs

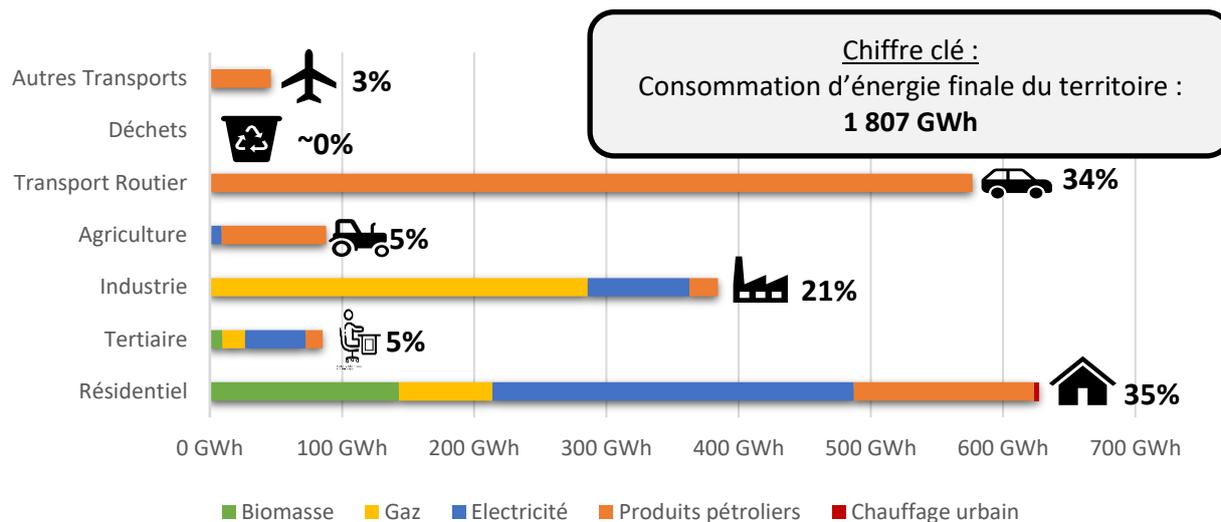
Source : base carbone

5 Synthèse du diagnostic énergie et gaz à effet de serre

Les bilans de consommations d'énergie finale et d'émissions de gaz à effet de serre sont présentés par secteurs et/ou par types de combustible, dissociés en source d'énergie primaire (biomasse, produit pétrolier, gaz) ou en vecteur primaire (électricité et chaleur).

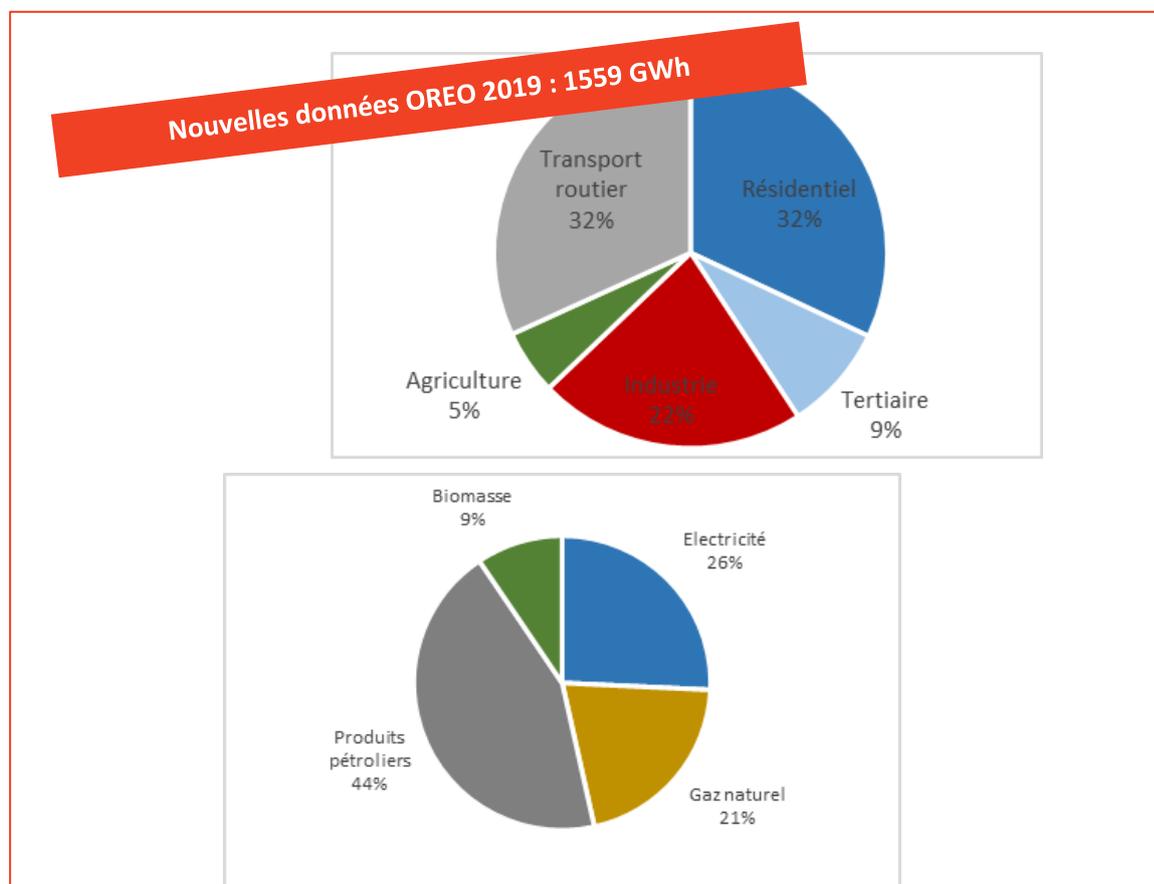
5.1 Bilan des consommations (2014)

Les consommations énergétiques de Gaillac Graulhet Agglo ont été évaluées à **1 807 GWh**. La répartition de ces consommations est présentée ci-dessous par secteur et par type de combustible. Nous noterons que les données de l'OREO sur les consommations énergétiques ne datent pas toutes de la même année : elles ont été recueillies sur la période 2012-2014. Pour le secteur des autres transports, les données de l'OREO ont été estimées à partir des données d'émissions de l'Occitanie en 2015. L'OREO estime que les consommations des transports non



routiers représentent 8% des consommations des transports routiers. En l'absence de données supplémentaires, nous appliquons le même coefficient au territoire de Gaillac Graulhet Agglo.

FIGURE 1 : INVENTAIRE DES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR ET PAR SOURCE D'ÉNERGIE EN 2015, OREO



Le secteur résidentiel est celui dont la consommation est la plus importante sur le territoire avec 627 GWh (35% des consommations). Les transports routiers représentent le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie du territoire avec 577 GWh (32%). Le secteur industriel est le troisième plus gros consommateur avec 384 GWh (21%). Les consommations des secteurs agricole et tertiaire sont relativement faibles sur le territoire (respectivement 3% et 5% des consommations). La répartition des consommations dans le secteur résidentiel est équilibré, avec malgré tout une domination de l'usage d'électricité. Les consommations de gaz naturel sont prépondérantes dans le mix énergétique du secteur industriel. Le secteur des transports est quasi exclusivement dépendant des produits pétroliers, ayant un fort impact sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

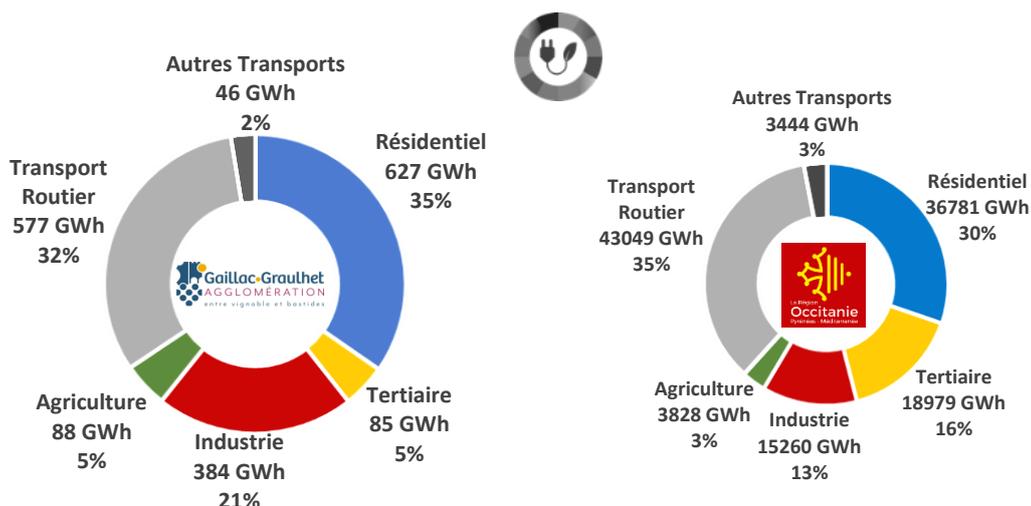
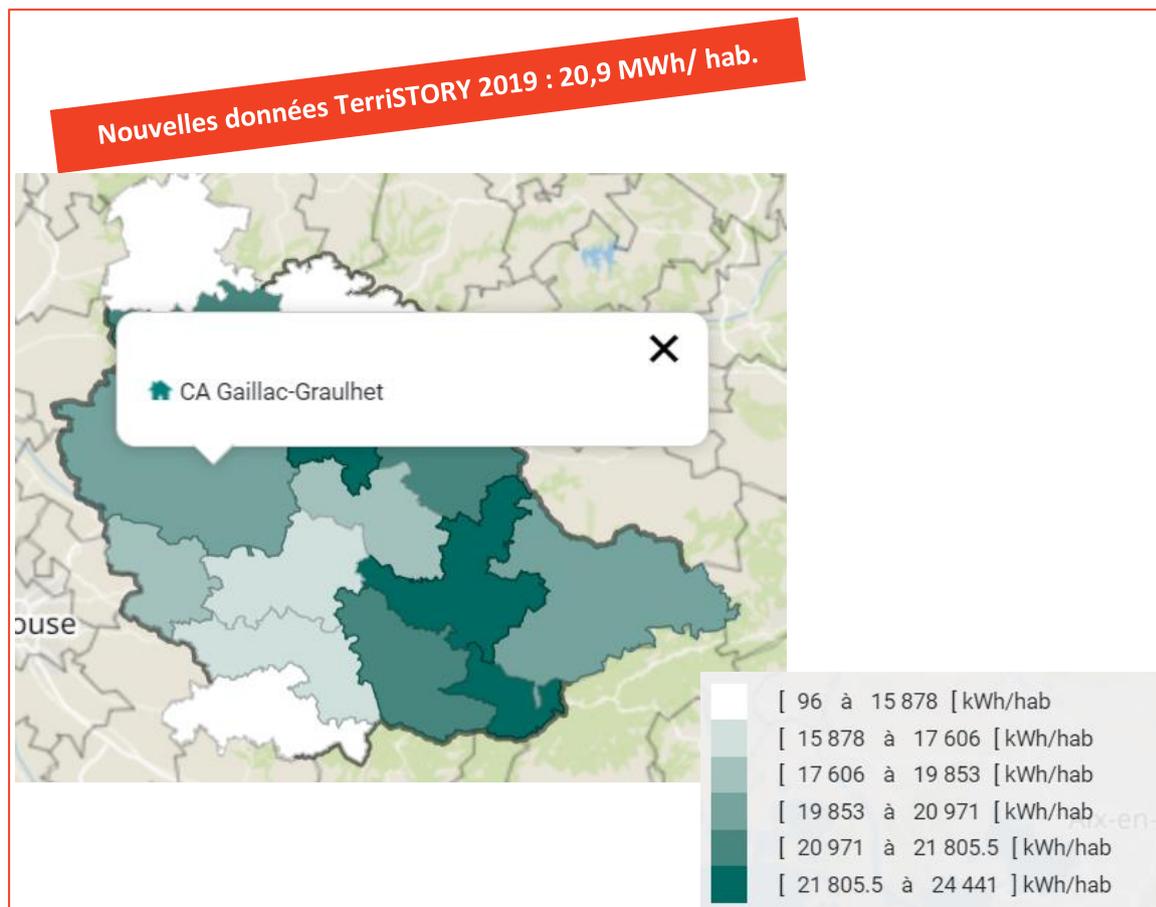


FIGURE 2 : RÉPARTITION DES CONSOMMATION D'ÉNERGIES FINALES PAR SECTEUR SUR LE GAILLAC GRAULHET AGGLO (À GAUCHE) ET EN OCCITANIE (À DROITE) (SOURCE : OREO)

A titre de comparaison, la répartition des consommations d'énergie de la région Occitanie est présentée dans le graphique ci-dessus. On constate que la répartition par secteur des consommations d'énergie est assez similaire, avec néanmoins une part plus importante de l'industrie et de l'agriculture, et une part plus faible du secteur tertiaire sur le territoire de GGA. La répartition des consommations d'énergie est ainsi marquée par les spécificités du territoire : importantes activités agricoles et industrielles

La consommation d'énergie par habitant représente **24,7 MWh/habitant** à l'échelle du territoire, elle est supérieure à la moyenne régionale de 21 MWh/habitant.



5.2 Bilan des émissions

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire s'élèvent à **503 kilotonnes équivalent CO₂ (kt_{eq}.CO₂)**. Le premier secteur émetteur de GES est l'agriculture (31% des émissions), suivi par le secteur des transports (29% des émissions).

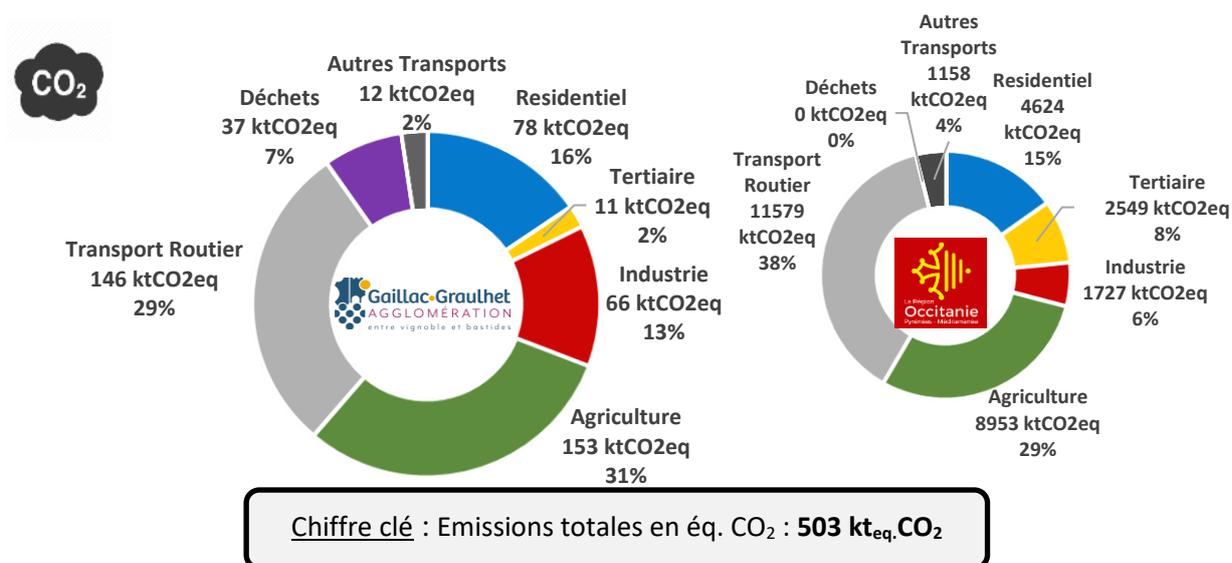
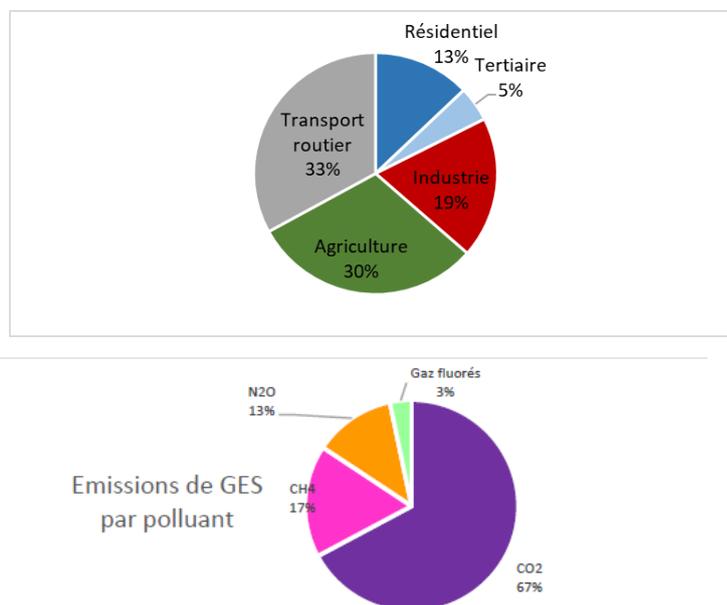


FIGURE 3 : RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) PAR SECTEUR SUR LE GAILLAC GRAULHET AGGLO (À GAUCHE) ET EN OCCITANIE (À DROITE) (SOURCE : OREO)

Nouvelles données OREO 2019 : 391 000 tCO2e



Les émissions de GES du secteur des déchets, concentrées sur le site de stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non dangereux à Labessière-Candeil, représente 7% des émissions totales de GES du territoire.

La comparaison avec les données régionales montrent des similitudes globales et quelques différences liées aux spécificités du territoire :

- L'agriculture est responsable de 31% des émissions de GES du territoire (principalement émissions non énergétiques), contre 29% en Occitanie
- Les déplacements et l'habitat représentent 45% des émissions, contre 53% en Occitanie
- Les émissions de GES industrielles représentent 13%, contre 6% en Occitanie.

5.3 Analyse Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces : Vision générale des consommations et des émissions

	ATOUTS	FAIBLESSES
Vision générale Consommations/Emissions	<ul style="list-style-type: none"> • Un mix énergétique diversifié pour les secteurs résidentiels et tertiaires • Des services de transports gratuits à Gaillac • Une présence importante d'espaces forestiers (18% de la surface du territoire) • Diversité des ménages • Le nord du territoire est un lieu attractif et touristique 	<ul style="list-style-type: none"> • La part importante des consommations du Transport et Résidentiel qui pèse sur la facture énergétique des ménages • Des émissions non énergétiques agricoles importantes • Des émissions de GES par habitant plus élevés que la

	<ul style="list-style-type: none"> Le coût des logements est faible 	<p>moy. Régionale (6.86 teqCO₂ contre 5,3 en Occitanie)</p> <ul style="list-style-type: none"> Une forte dépendance aux énergies fossiles (produits pétroliers et gaz naturel) Taux d'emploi déficitaire Vieillesse prononcée de la population Précarité énergétique importante
	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> Introduction des énergies renouvelables dans le mix (tous secteur) Transformer la dépense énergétique en investissement local Des pratiques agricoles qui permettent de réduire les émissions indirectes Croissance démographique importante Situation favorable au développement économique entre Toulouse et Albi grâce à un axe routier important 	<ul style="list-style-type: none"> Une facture énergétique pour les ménages qui risque de croître L'évolution du prix du pétrole sur le secteur du Transport notamment (dépendance) Forte dépendance économique avec Albi et Toulouse Augmentation du prix du foncier Hausse de la précarité énergétique

Dans la suite de ce rapport, les consommations d'énergie et les émissions de GES de chaque secteur sont étudiées indépendamment. La connaissance fine des enjeux permettra par la suite d'élaborer une stratégie et un plan d'actions adaptés aux spécificités du territoire.

6 Diagnostic des consommations et émissions de GES par secteur

6.1 Secteur Résidentiel

6.1.1 Synthèse des enjeux

Le secteur résidentiel est le secteur le plus consommateur d'énergie (34,7%) et le 3^{ème} secteur le plus émetteur de GES du territoire (15,5%).

Au niveau national, les logements et plus largement le bâtiment représentent un enjeu primordial dans la transition énergétique.

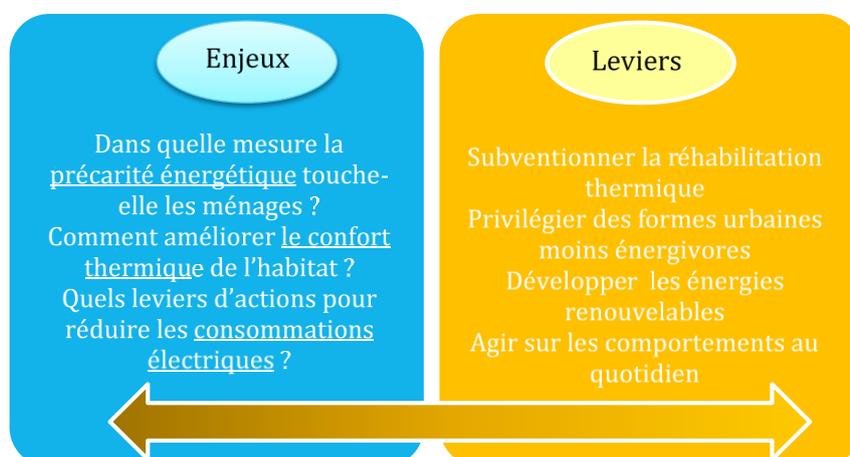
Objectif de la loi TECV – Bâtiments (échelle nationale)

- ❖ 500 000 logements rénovés par an à partir de 2017, dont au moins la moitié occupée par des ménages aux revenus modestes, visant une baisse de 15% de la précarité énergétique
- ❖ Obligation de rénovation énergétique d'ici 2025 pour les bâtiments résidentiels privés dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kWh/m²/an
- ❖ Audit énergétique, plan de travaux et individualisation des frais de chauffage des copropriétés
- ❖ Généralisation des BEPOS pour toutes les constructions neuves à partir de 2020

Objectif sectoriel du SRCAE Midi-Pyrénées – Bâtiments

TABLEAU 2: OBJECTIFS DE RÉDUCTION DU SRCAE PAR RAPPORT À 2012 POUR LES BÂTIMENTS

	Objectif 2020
Consommations	-15%
Emissions	-25%



6.1.2 Point méthodologique

Méthodologie de construction du diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de GES pour le secteur des bâtiments résidentiels

Pour l'analyse du secteur des bâtiments résidentiels, différentes sources de données ont été mobilisées :

- **Caractéristique du parc de logements** : le recensement 2015 de l'INSEE permet de détailler le parc de logement du territoire (type de logement, mix énergétique, statut d'occupation etc.)
- **Consommations d'énergie et émissions de GES** : Pour permettre une analyse plus fine des consommations à l'échelle de l'IRIS, par usage et par produit énergétique, EXPLICIT a produit des données à partir des données du recensement de l'INSEE (2015) et les coefficients du Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN). Ces données ont été confrontées aux données fournies par les opérateurs de gaz et d'électricité.

6.1.3 Caractéristiques du parc de logement

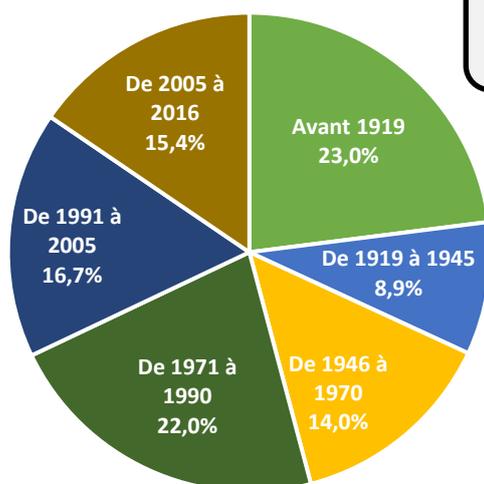
En 2015, le parc de logements de Gaillac Graulhet Agglo est estimé à **31 089 résidences principales** (données INSEE). **37 537 en 2019**

En matière de logements, trois éléments ont un impact significatif sur le niveau d'émissions :

1. **L'âge des logements** : toutes choses égales par ailleurs et en moyenne, plus un logement est récent, plus il est performant sur le plan énergétique et donc moins il est émissif. Cette analyse théorique doit cependant être nuancée afin de tenir compte des opérations de réhabilitation qui peuvent être effectuées sur des logements anciens et ainsi améliorer la performance énergétique des bâtiments concernés ;
2. **La typologie des bâtiments** : en moyenne et au-delà du niveau intrinsèque de performance des habitations, les maisons individuelles sont plus consommatrices et émettrices que les habitats collectifs (surfaces plus grandes, et plus de surfaces extérieures, donc plus de pertes énergétiques) ;
3. **L'énergie de chauffage des habitations** : le contenu carbone des différentes énergies joue un rôle prépondérant en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Période de construction

L'étude des périodes de construction montre une répartition du parc de logement sur l'ensemble des périodes constructives. 46% des logements ont été construits avant 1970, soit avant la première réglementation thermique. Seulement 32% des logements ont été construits à partir de 1991, ce qui laisse un potentiel de rénovation élevé.

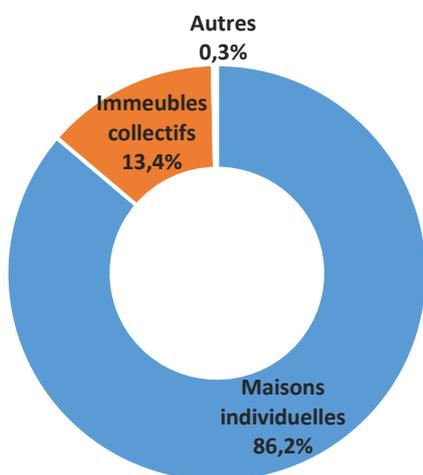


Chiffre clé :
46 % des logements ont été construits avant 1970

FIGURE 4 : RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR PÉRIODE DE CONSTRUCTIONS SUR LE TERRITOIRE (SOURCE : DONNÉES INSEE 2015 - TRAITEMENT EXPLICIT)

Typologie des logements

Le territoire compte une grande majorité de maisons individuelles : 26 713 maisons individuelles sont recensées sur le territoire, soit 86% des logements, ce qui implique des consommations de chauffage a priori plus élevées.

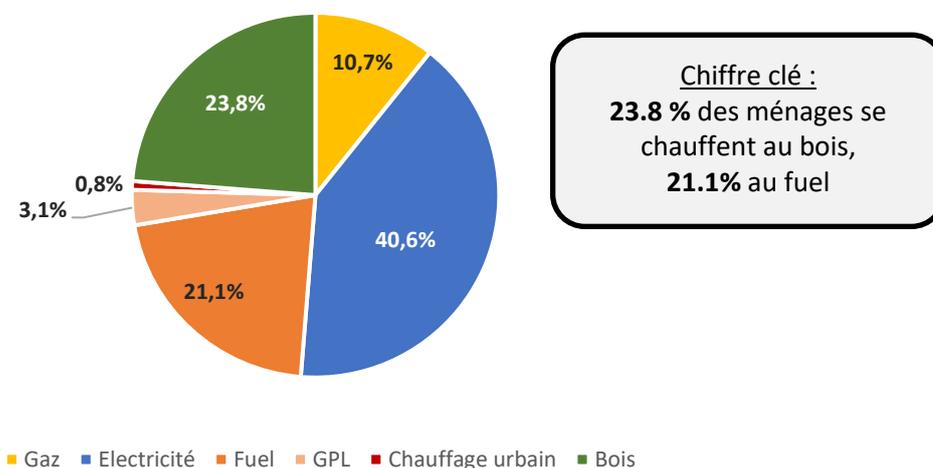


Chiffre clé :
26 713 maisons individuelles, soit 86 % du parc

FIGURE 5 : RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR TYPE (SOURCE DONNÉES INSEE, TRAITEMENT EXPLICIT)

Répartition des énergies de chauffage

Sur le Gaillac Graulhet Agglo 23,8% des ménages déclarent se chauffer principalement au bois (contre 16% en Occitanie). Le chauffage électrique est utilisé en chauffage principal dans 40,6% des logements, et le chauffage au gaz dans 10,7% des logements. 24,2% des logements du territoire sont équipés d'un chauffage alimenté par des produits pétrolier (fioul ou GPL) des



consommations.

FIGURE 6 : PART DE LOGEMENTS PAR ÉNERGIE DE CHAUFFAGE EN 2015 (SOURCE : DONNÉES INSEE 2015– TRAITEMENT EXPLICIT)

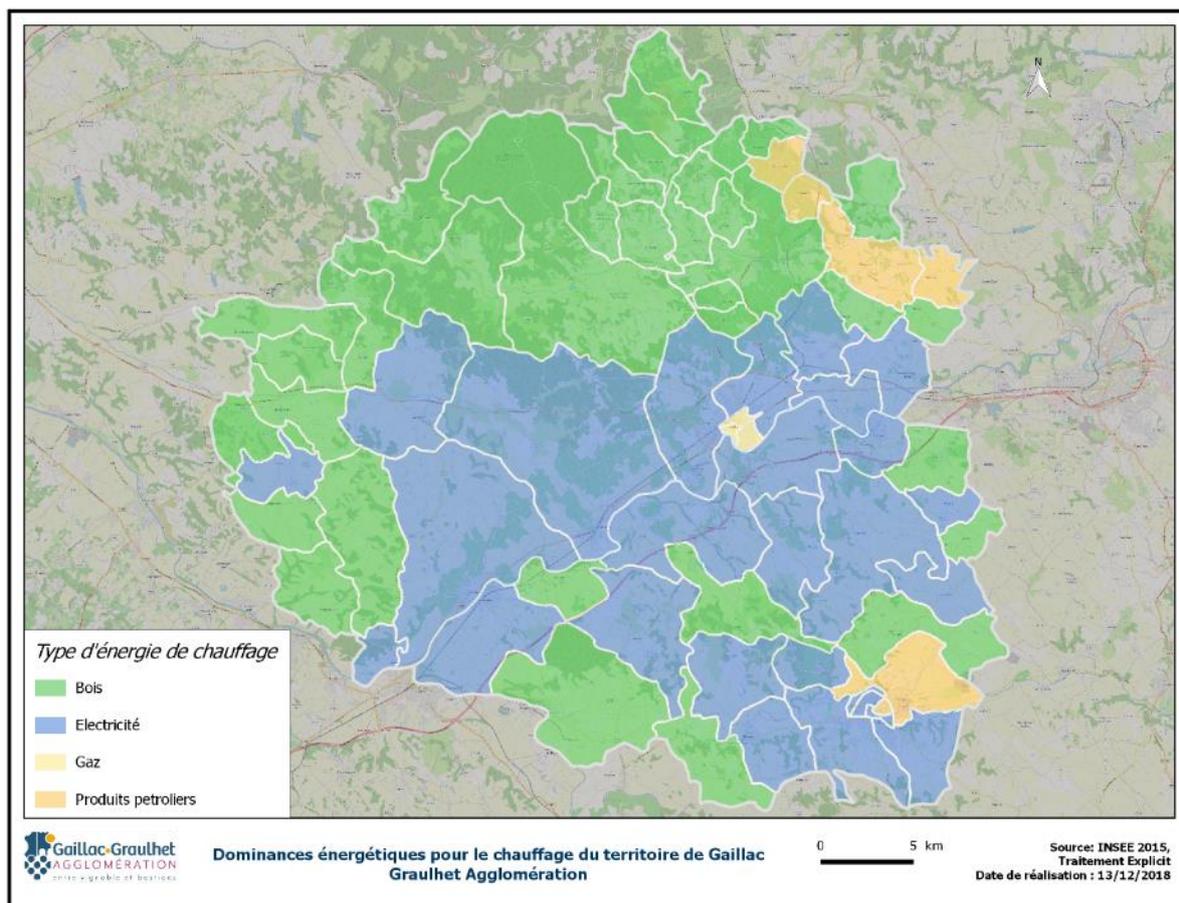


FIGURE 7 : ENERGIE DE CHAUFFAGE DOMINANTE À LA MAILLE DE L'IRIS (SOURCE : DONNÉES INSEE 2015 - TRAITEMENT EXPLICITE)

La répartition des énergies dominantes de chauffage montre la diversité du territoire. Le gaz est l'énergie dominante sur quelques communes reliées au réseau de distribution, en particulier Gaillac et Graulhet. L'usage de produits pétroliers (Fioul et GPL) est réparti de manière plus diffuse sur le territoire, il ne domine sur aucun IRIS. Le bois est l'énergie de chauffage principalement utilisée dans les zones rurales éloignées des grands axes et des lieux fortement urbanisés. Cela constitue un atout pour le territoire (faibles émissions de GES par la consommation de bois), mais peut engendrer une dégradation de la qualité de l'air (*cf. rapport Qualité de l'Air*). L'électricité est le vecteur énergétique de chauffage utilisé par plus de 40% des logements du territoire. C'est aussi l'énergie la plus chère, ce qui engendre une problématique de précarité énergétique pour un certain nombre de ménages.

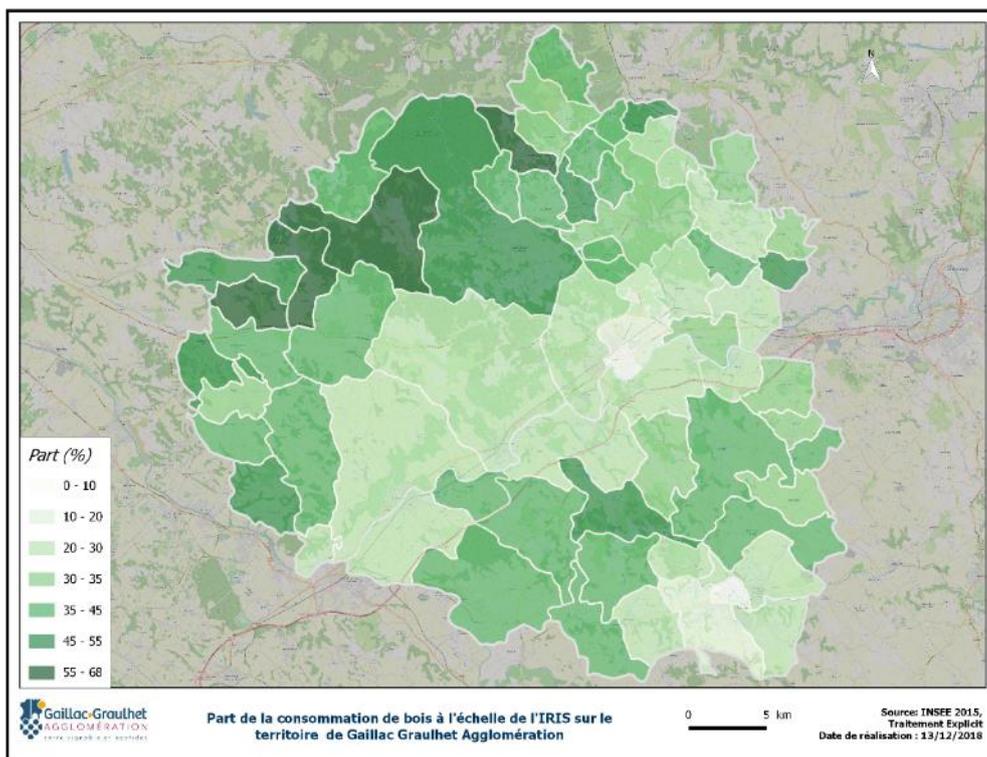


FIGURE 8: PART DE LOGEMENTS CHAUFFÉS AU BOIS À L'ÉCHELLE DE L'IRIS (SOURCE : INSEE 2015, TRAITEMENT : EXPLICIT)

Dans certaines communes (essentiellement à Gaillac et Graulhet), la part de logements chauffés au bois est inférieure à 10%. A l'inverse, cette part est particulièrement élevée dans la partie nord de la CA, dépassant 55% dans quatre communes.

Part de propriétaires occupants

La part de propriétaires occupants est de 71% sur le territoire. Il sera d'autant plus facile d'inciter la rénovation de logements occupés par leur propriétaire car les gains sur la facture énergétique après rénovation leur reviennent directement ; ce qui n'est pas le cas pour des travaux dans des logements loués.

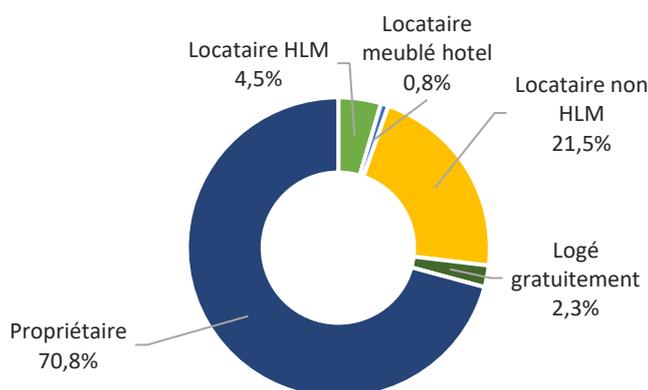


FIGURE 9: SYNTHÈSE DES OCCUPATIONS DES LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE CAGG (SOURCE : INSEE 2015, TRAITEMENT : EXPLICIT)

6.1.4 Les logements sociaux s'engagent dans la sobriété : l'exemple avec Tarn Habitat

Tarn Habitat dispose de 1291 logements au 01/01/2022 sur le territoire de l'agglomération répartis comme suit :

Briatexte	26
Cadalen	16
Cahuzac sur Vère	19
Coufouleux	34
Gaillac	466
Graulhet	610
Labastide de Levis	14
Lasgraisses	12
Lisle sur Tarn	27
Rabastens	59
Salvagnac	7
Senouillac	1
TOTAL	1 291

Depuis 2018, Tarn Habitat a réalisé :

- Des travaux d'amélioration énergétique ponctuels (isolation des combles, remplacement du système de chauffage, mise en place de robinets thermostatiques, menuiseries...) dans 181 logements de la communauté de communes de Gaillac Graulhet.
- Des travaux de réhabilitations (rénovation totale) pour 220 logements de la communauté de communes de Gaillac Lentajou (98 logts) Graulhet Crins 2 (122 logts).

Sur le parc de Tan Habitat situé sur la communauté de communes, la synthèse des DPE au (01/01/2022) est :

Étiquette énergétique	A	B	C	D	E	F	G	Total
Nombre de logements	14	107	518	376	249	20	7	1291
Pourcentage	1,1%	8,3%	40,1%	29,1%	19,3%	1,5%	0,5%	100,0%

	kw/h /m ² /an	kgeq CO ₂ /m ² /an
A	< 70	< 6
B	71 à 110	7 à 11
C	111 à 180	12 à 30
D	181 à 250	31 à 50
E	251 à 330	51 à 70
F	331 à 420	71 à 100
G	> 420	> 100

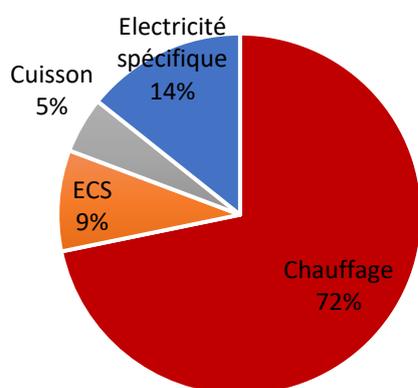
Tarn Habitat prévoit dans les deux années à venir :

- La programmation de travaux d'amélioration énergétique ponctuels pour 131 logements de la communauté de commune.
- La rénovation des 27 logements F & G afin d'améliorer leur classe énergétique pour les amener à minima en classe énergétique E .

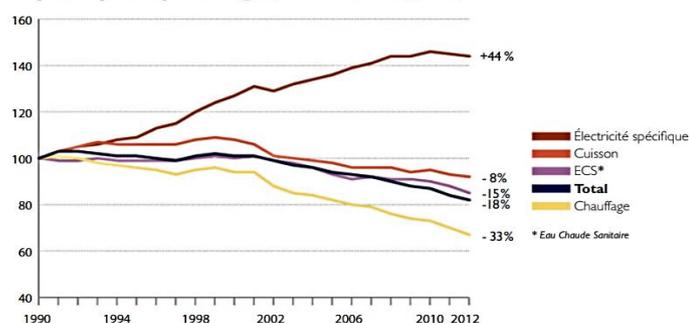
6.1.5 Consommations d'énergie

La consommation d'énergie totale du secteur Résidentiel s'élève à **627 GWh** pour l'année 2015, soit 34,7% des consommations du territoire. Elle se répartit entre 4 usages : le chauffage, qui représente 72% des consommations, puis l'eau chaude sanitaire, la cuisson, et l'électricité spécifique.

Répartition des consommations par usage



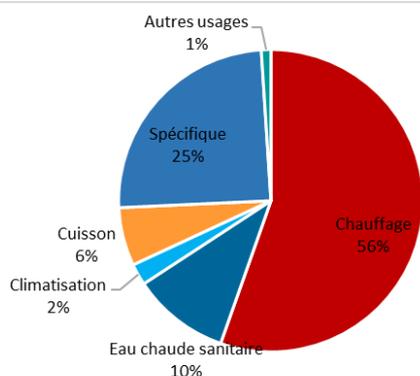
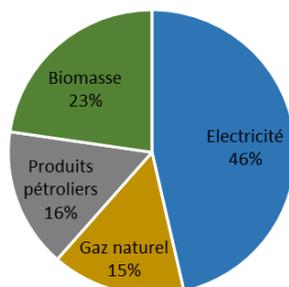
I4. Évolution des consommations unitaires des résidences principales par usage (base 100 en 1990, 2012)



Source: CEREN - « Parc et consommations d'énergie du résidentiel » - Décembre 2013
 Champ: France métropolitaine, Données corrigées du climat, Consommation finale par usage et par logement

FIGURE 10 : GAUCHE : RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION RÉSIDENTIELLE PAR USAGE SUR LE GAILLAC GRAULHET AGGLO (SOURCE : DONNÉES INSEE 2015 – TRAITEMENT EXPLICITE) / DROITE : ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR USAGE (SOURCE : CEREN)

Nouvelles données OREO 2019 : 499 GWh



Cette répartition de la consommation entre les usages souligne l'importance du chauffage. C'est donc sur lui que doivent se concentrer les efforts de réduction des consommations, au moyen d'opérations de rénovation des logements anciens en particulier.

Le diagramme de droite montre l'évolution de ces usages en France. On constate que la part du chauffage a tendance à diminuer depuis 1990. Cependant, la part de l'électricité spécifique a augmenté de 44% entre 1990 et 2012 (avec une baisse observée depuis 2010).

Répartition des consommations par énergie

La répartition des consommations d'énergie est assez équilibrée selon les vecteurs énergétiques. La consommation d'électricité représente 43% des consommations, puis le bois et les produits pétroliers (fioul et GPL - Gaz de pétrole liquéfié) qui représente respectivement 23% et 22% des consommations totales. Le gaz représente 11% des consommations. Au total, les énergies fossiles représentent 33% du bilan des consommations du secteur.

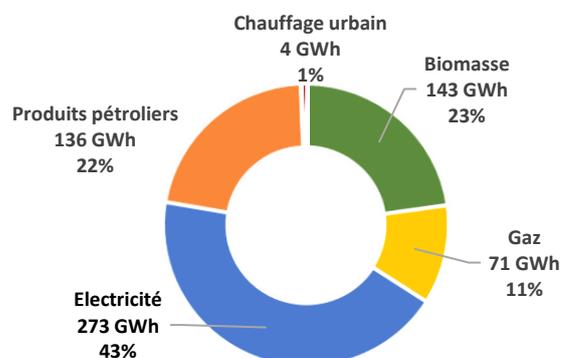


FIGURE 11 : RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL PAR ÉNERGIE (SOURCE : INSEE 2015 ; TRAITEMENT EXPLICITE)

72% des consommations des logements concerne le besoin de chauffage.

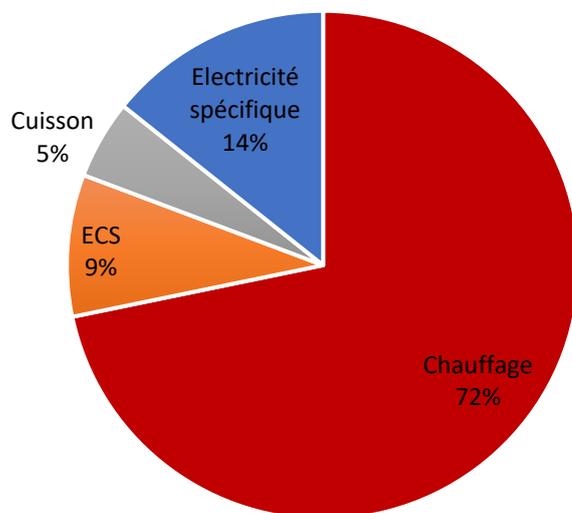


FIGURE 12 : REPARTITION DES CONSOMMATIONS DU SECTEUR RESIDENTIEL PAR USAGE (SOURCE : DONNEES INSEE 2015 - TRAITEMENT EXPLICITE)

Répartition des consommations sur le territoire

La répartition des consommations sur le territoire est inégale. Si une grande majorité des logements a une consommation moyenne située entre 4 et 12 MWh par an, certains IRIS autour des bords du Tarn ont une consommation moyenne par logement supérieure à 20 GWh (le parc est composé de maisons individuelles avec de grands surfaces à chauffer). Les régions au Nord du territoire consomment moins de 2GWh ce qui peut s'expliquer par une faible présence

d'habitats. En effet, la consommation globale est faible malgré une consommation par logements plus élevées.

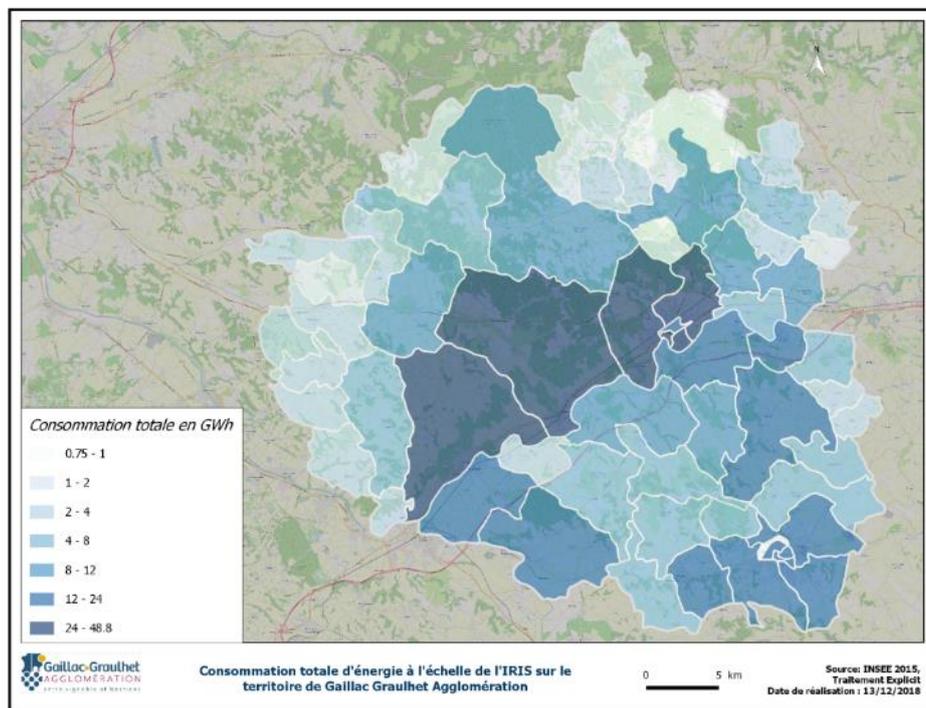


FIGURE 13 : CONSOMMATION D'ENERGIE TOTAL EN 2015 A L'IRIS (SOURCE : DONNEES INSEE 2015 – TRAITEMENT EXPLICIT)

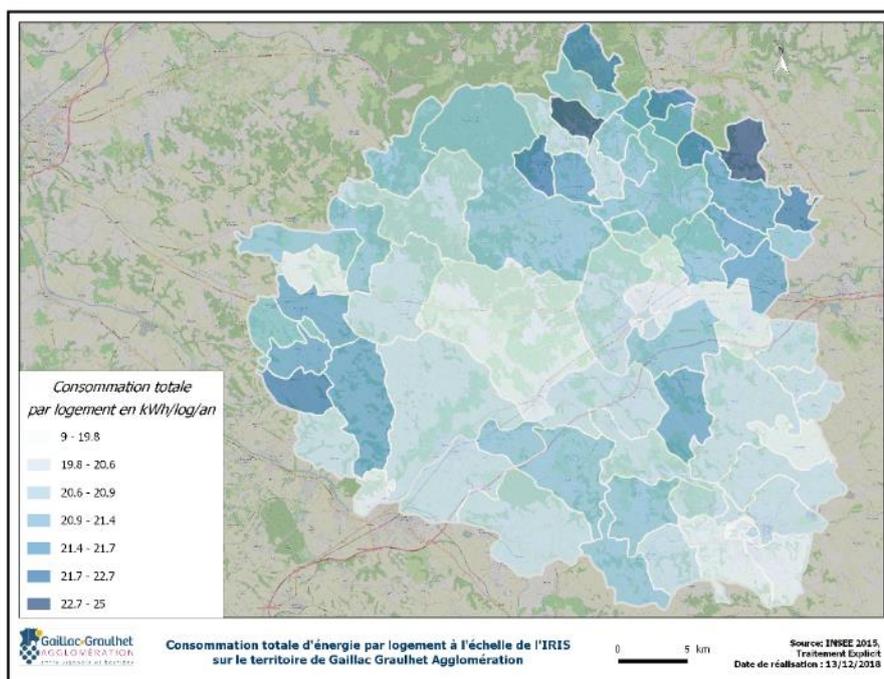


FIGURE 14 : CONSOMMATION D'ENERGIE MOYENNE PAR LOGEMENT EN 2015 A L'IRIS (SOURCE : DONNEES INSEE 2015 – TRAITEMENT EXPLICIT)

L'observation de la consommation d'énergie de chauffage résidentielle par unité de surface de logement est plutôt liée à l'âge du parc de logement.

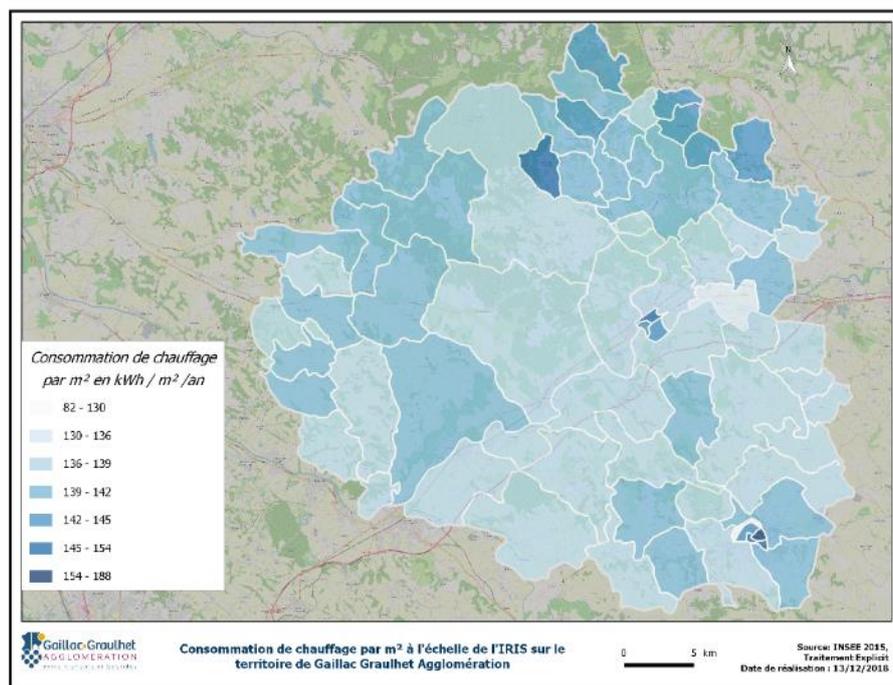


FIGURE 15 : CONSOMMATION D'ÉNERGIE MOYENNE POUR LE CHAUFFAGE PAR M² EN 2015 A L'IRIS (SOURCE : DONNÉES INSEE 2015– TRAITEMENT EXPLICIT)

D'autres facteurs peuvent intervenir, notamment l'usage des logements. En effet, certains ménages en précarité énergétique peuvent être amenés à se chauffer moins, ce qui réduit la consommation moyenne par m², pourtant cela ne reflète pas une performance du parc de logements, mais une situation précaire d'une partie de la population.

6.1.6 Facture énergétique (cf. méthodologie page 75)

La facture énergétique du secteur résidentiel s'élève à 58 219 k€, soit **1 872€** par ménage.

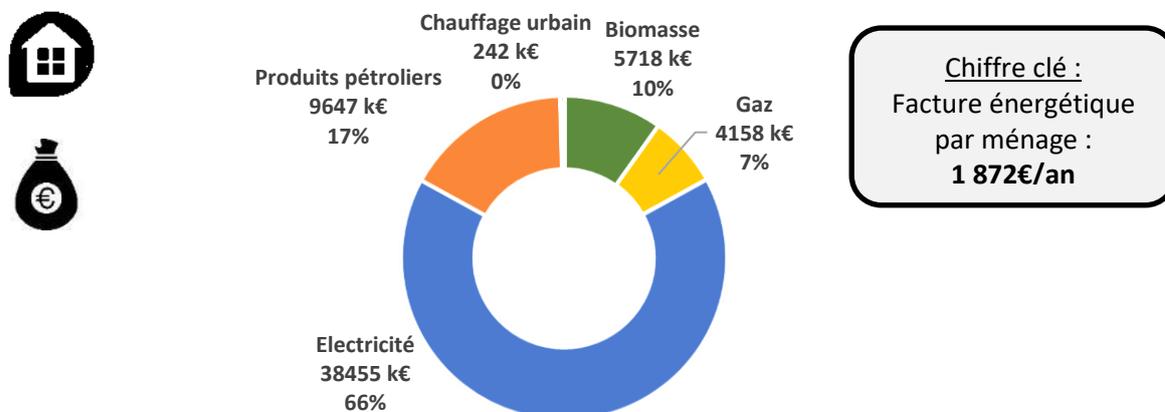


FIGURE 16 : FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL (SOURCE : EXPLICIT / INSEE / ADEME)

6.1.7 Précarité énergétique

Selon le rapport Précariter établi par ENEDIS en 2012, les enjeux de précarité énergétique sont prégnants sur le territoire. En effet, plus de 6 397 ménages sur 31 089 (20% des ménages) ont un ensemble des factures énergétiques issues de leur logement (TEE) au-dessus de 10% de son revenu disponible, ce qui les place dans une situation de vulnérabilité énergétique². Par ailleurs, 9% des ménages du territoire ont un TEE supérieur à 15% de leur revenu.

Sur le territoire, 22,7% des ménages (6 433 ménages) ont un reste à vivre inférieur à 0€ par mois (Tarn : 21,9% ; France : 18,5%) et sont donc en situation de précarité³. Entre 14 et 17% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté (1 000€/mois)

6,2% des ménages du territoire, soit 1 758 ménages, sont en situation de précarité énergétique⁴ (Occitanie : 5,6% ; France : 5,4%). Parmi ces ménages, ce sont aussi les personnes seules (14%) et les familles monoparentales (9,8%) qui représentent les familles les plus touchées. Les familles monoparentales et les personnes seules sont fortement impactées par la précarité énergétique. En effet, plus de 40% et 30% et des ménages, qui ont un reste à vivre inférieur à 0€/mois, font parties de ces catégories.

² La vulnérabilité énergétique : Taux d'Effort Energétique (TEE) du logement (part du revenu disponible consacré aux dépenses énergétiques du logement) au-dessus de 10% du revenu disponible

³ La précarité : Reste à vivre inférieur à 0€ - Différence entre le revenu disponible et l'ensemble des dépenses considérées comme contraintes d'un ménage (dépenses de logement, de mobilité et autres « dépenses contraintes »)

⁴ La précarité énergétique : Ménages dont le TEE est supérieur à 15% et dont le reste à vivre inférieur à 0€ (ménages qui sont à la fois en situation de précarité, et qui sont fortement impactés par leurs factures énergétiques)

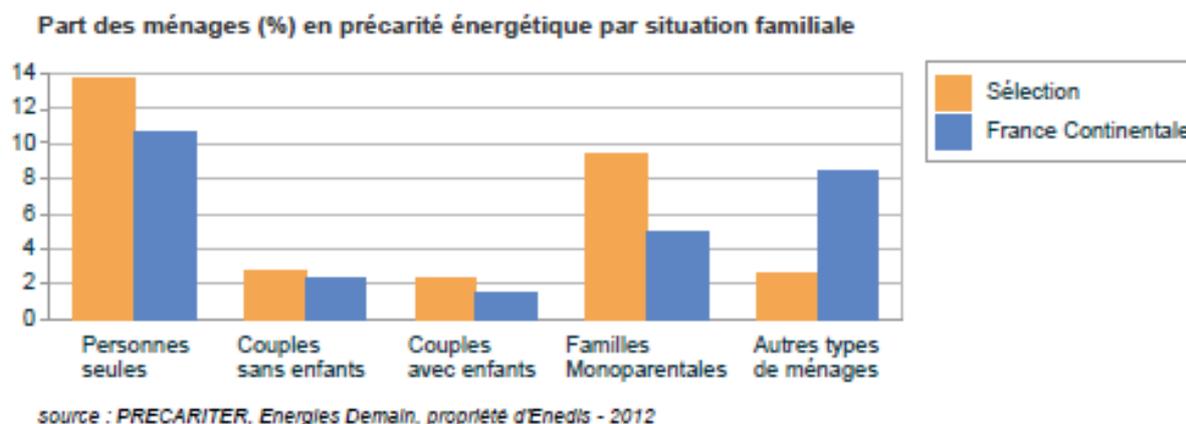
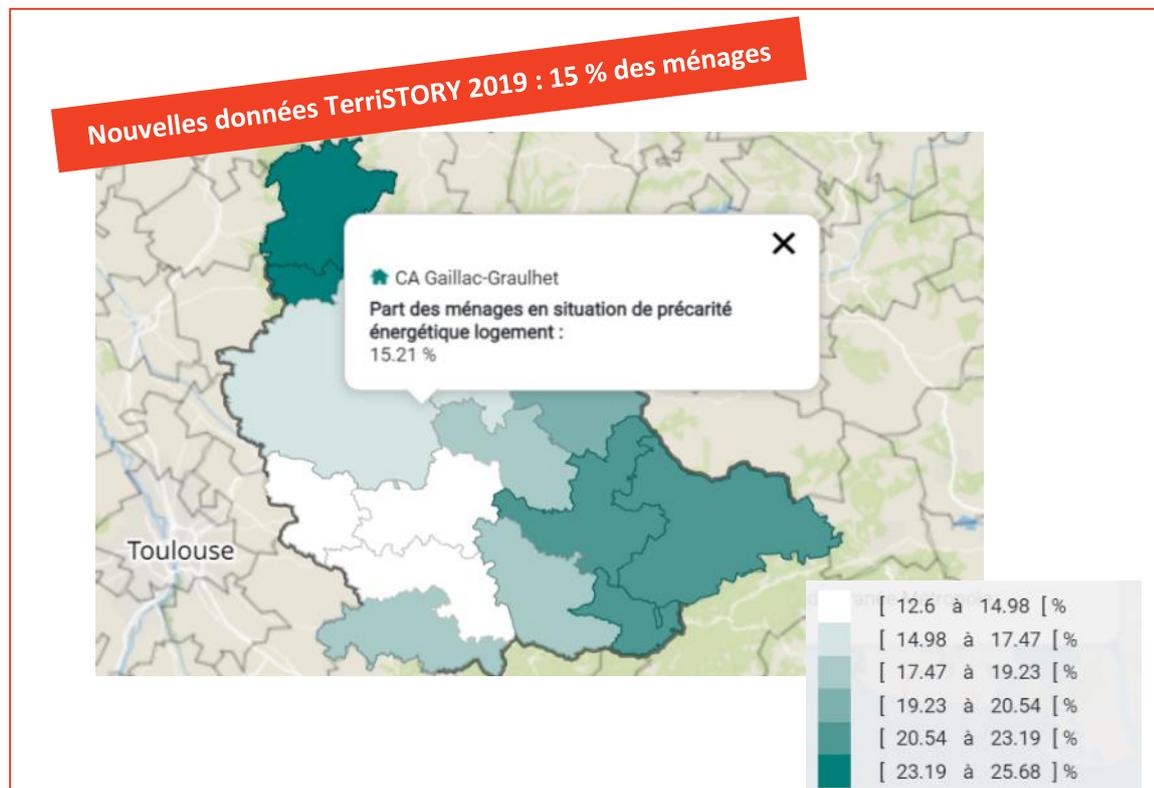


FIGURE 17 : PART DES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE (PRECARITER)

Les populations les plus impactées sont les moins de 24 ans (211 ménages) et les plus de 60 ans (175 ménages). Ces populations sont fortement impactées par leur faible revenu de base et un accès au logement neuf plus difficile.

Selon le rapport de l'Observatoire Partenarial des perspectives des villes de décembre 2018 sur le grand bassin toulousain, le territoire de Gaillac Graulhet est fortement impacté par la précarité énergétique. Ainsi, la part de ménages vulnérables est situé entre 15% et 20% et la part des ménages en dessous du seuil de pauvreté (1 000€/mois par Unité de Consommation) est entre 14% et 17%. Leurs conclusions sur les raisons de la vulnérabilité du territoire sont similaires à celle du document Précariter. En effet, elle est notamment due à la forte utilisation d'énergie fossile comme le fioul ou le gaz, mais aussi à cause d'un parc de logement vieillissant.



6.1.8 Emissions de GES

Le secteur résidentiel est responsable de l'émission de **78kt_{éq.}CO₂** sur le territoire, soit 15,5 % des émissions du territoire. Cela représente des émissions de **2,5 t_{éq.}CO₂ par logement**, soit plus que la moyenne pour la région Occitanie (1,83 t_{éq.}CO₂ par logement). Cette différence peut s'expliquer en partie par un climat plus rigoureux sur le territoire que la moyenne régionale, ce qui conduit à des consommations de chauffage plus élevées, et surtout à une composition différente du parc, avec une part plus forte de maisons individuelles, qui requièrent des consommations de chauffage plus élevées, ainsi qu'une forte proportion de logements chauffés avec des produits pétroliers, plus émetteur de GES.

La comparaison entre les répartitions des consommations et des émissions par produits énergétiques met en avant les énergies les plus émettrices, en premier lieu le fioul et le GPL, responsables de 37kteqCO₂ soit 47% des émissions alors qu'ils ne représentent que 22% des consommations. Le gaz est lui aussi responsable de 19% des émissions alors qu'il ne représente que 11% des consommations. En revanche, l'électricité est moins représentée dans le poste des émissions car le mix énergétique de la production électrique française est peu carboné. Le facteur d'émission du bois est quant à lui très faible, car on considère que l'usage de la biomasse a un impact neutre puisque le CO₂ relâché lors de la combustion a été absorbé lors de la croissance du bois.

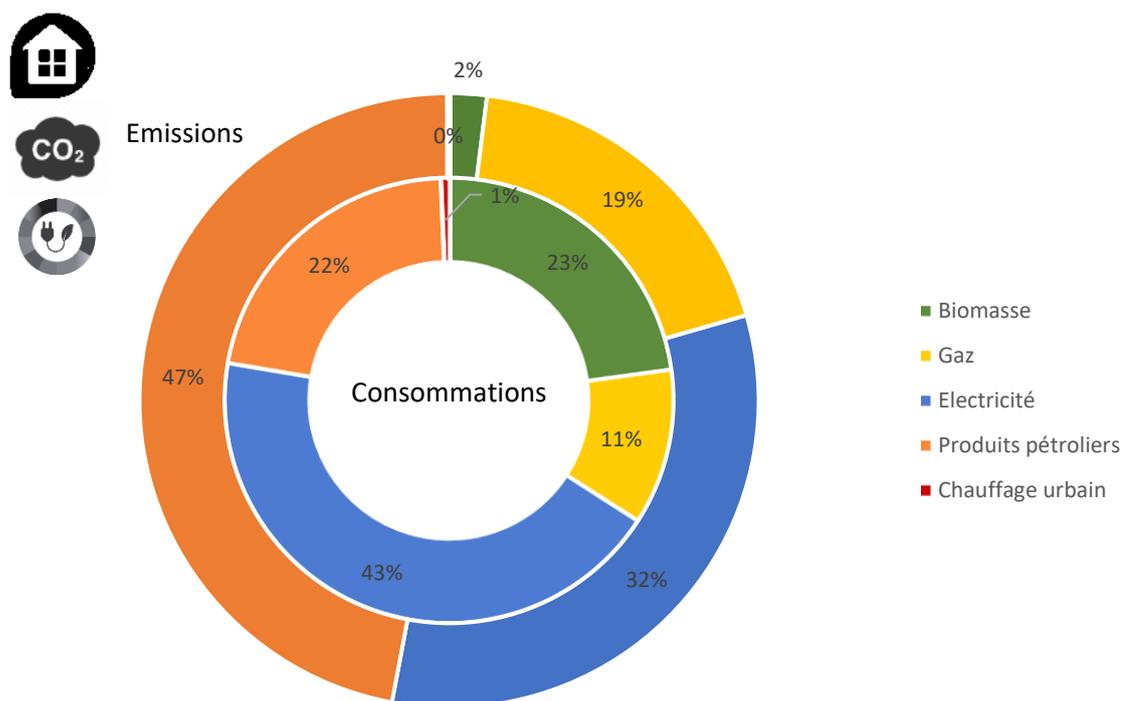
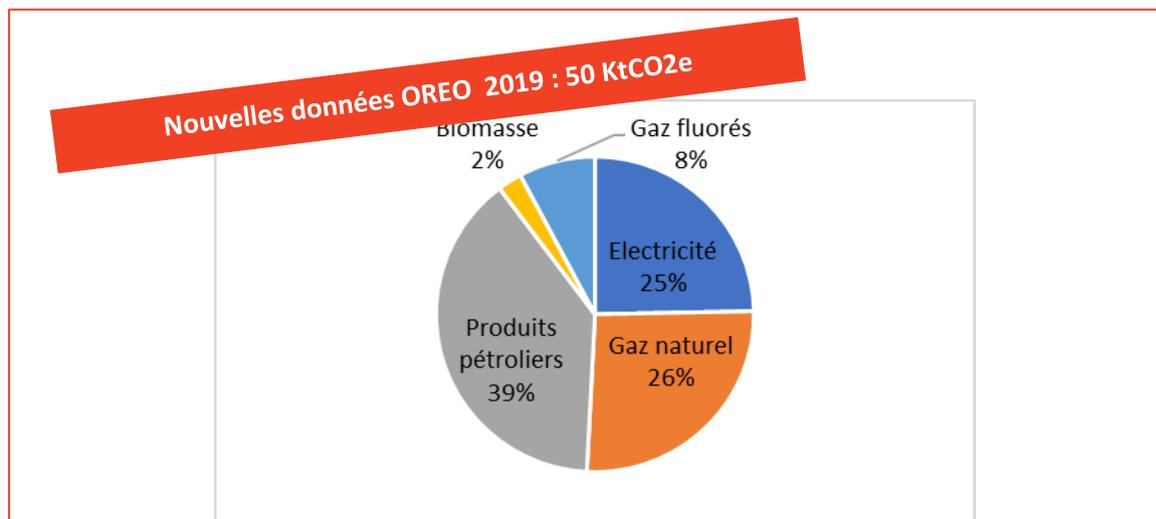


FIGURE 18 : COMPARAISON ENTRE LES CONSOMMATIONS ET LES ÉMISSIONS RÉSIDENTIELLES (SOURCE : DONNÉES INSEE 2015 – TRAITEMENT EXPLICIT)



Répartition des émissions de GES sur le territoire

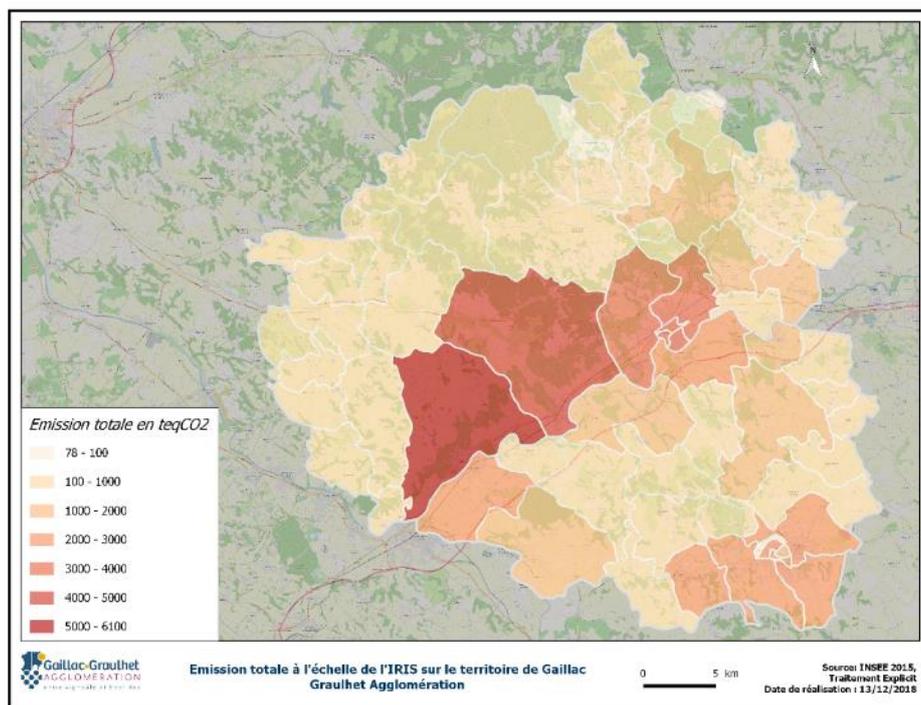


FIGURE 19 : EMISSIONS TOTALES DU SECTEUR RESIDENTIEL A L'IRIS (SOURCE : DONNEES INSEE 2015 – TRAITEMENT EXPLICIT)

La répartition des émissions par logement reflète la répartition des consommations par logements, avec une influence du mix énergétique sur chaque IRIS. En particulier, les IRIS ayant une forte part de logements chauffés au fioul ressortent comme des IRIS avec des émissions plus élevées par logements, à consommation égale. A l'inverse, dans les IRIS où le bois est fortement utilisé, les émissions moyennes par logement sont nettement inférieures à la moyenne territoriale.

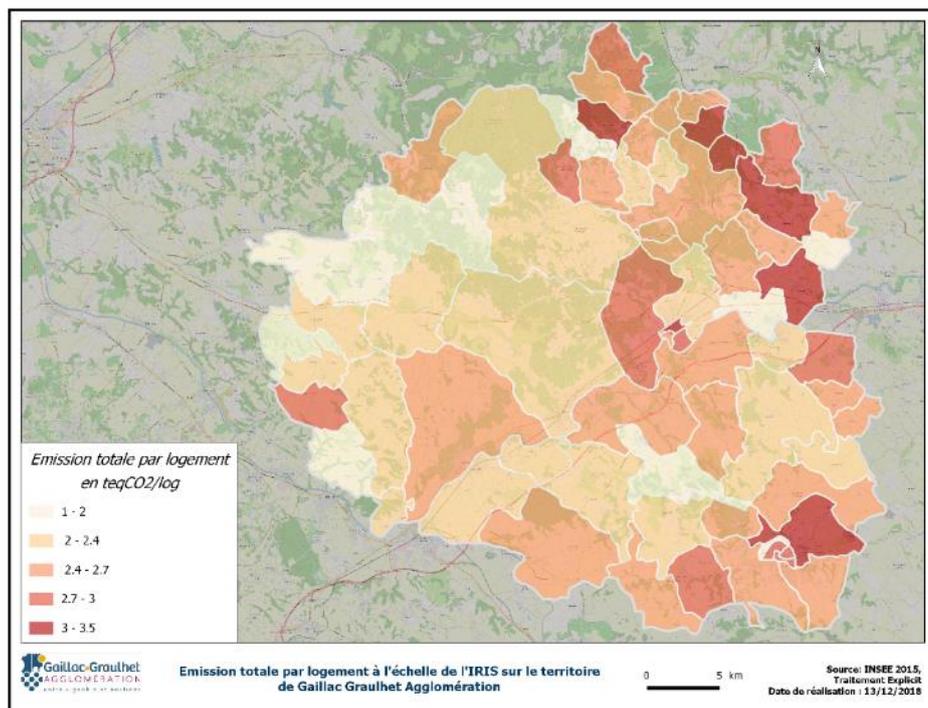


FIGURE 20 : EMISSIONS MOYENNES PAR LOGEMENT (SOURCE : DONNEES INSEE 2015 – TRAITEMENT EXPLICIT)

L'observation des émissions moyennes par m² permet de ne pas tenir du « facteur surface » : celles-ci caractérisent mieux la qualité intrinsèque de l'isolation et du système de chauffage d'un logement du point de vue des émissions de GES.

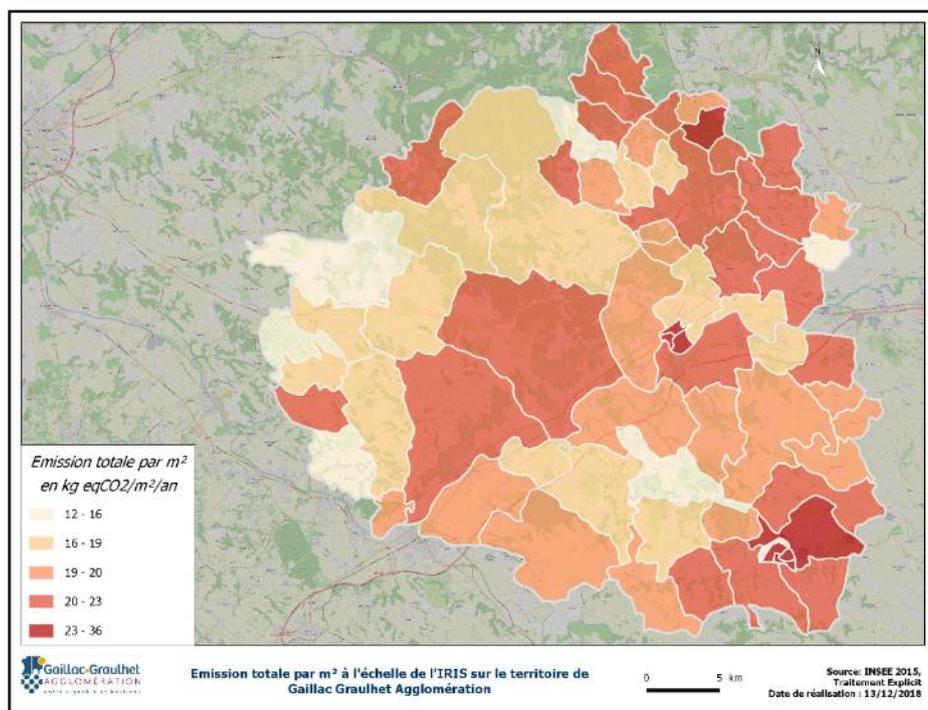


FIGURE 21: EMISSIONS DU CHAUFFAGE MOYENNES PAR M² (INSEE 2015 / EXPLICIT)

6.2 Analyse Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces : logements

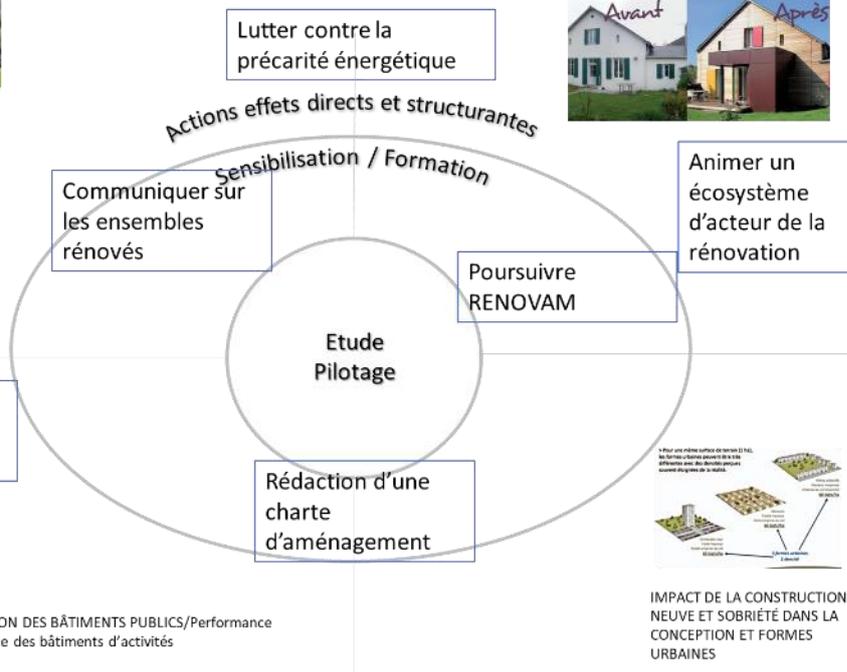
 Bâtiment & Aménagement durable	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • Des logements chauffés au bois (24%). • Des services publics dédiés à l'habitat pour l'amélioration des logements. • Territoire attractif avec des logements accessibles aux primo-entrants • Réseau routier favorable permettant d'avoir une situation périurbaine attractive 	<ul style="list-style-type: none"> • Une consommation/log. sup. à la moy. Occ. • Un parc important de maisons individuelles (86%) qui consomment + / logement collectif. • Des logements chauffés avec des produits pétroliers (24%). • Une part de propriétaires plus faible que la moyenne régionale (70.8%, Occ=76%). • Une part de ménages précaire importante. • Impact du chauffage au bois (qualité de l'air), au fioul et au gaz (CO₂). • Difficulté de trouver de la main d'œuvre (rénovation bâti). • Vieillesse de la population
	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel de réduction des consommations sur le Résidentiel (propriétaire de maisons d'avant 1970, et l'habitat collectif social). • Création d'emplois locaux dans la rénovation du bâti. • Amélioration des rendements des installations de chauffage (au bois (cf. flamme verte), fuel, etc..). • Promotion de l'habitat dans les hameaux et villages. • Réduction des consommations sur le patrimoine public et tertiaire (réglementation contraignante). • Autoconsommation sur le bâtiment • Faire coïncider l'accueil de nouvelles populations et transition énergétique • Mise en œuvre d'actions de sensibilisation via les chambres consulaires (entreprises). • Situation entre Toulouse et Albi avec une bonne desserte stratégique • Croissance démographique importante 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la précarité énergétique. • Difficulté économique d'investissement dans la rénovation. • Décohabitation (↑ nbr log.). • Etalement urbain, artificialisation des sols (attrait de la maison individuelle). • Augmentation des consommations (↑ de la population-> ↑ nbr log). • Augmentation des consommations d'électricité Augmentation des prix du fonciers • Déficit d'opérateurs sur le territoire • Dégradation des centres anciens et des lieux touristiques • Forte dépendance avec Toulouse et Albi

6.2.1 Idées d'actions

Comment réduire les consommations dans les bâtiments?



RENOVIATION DES MAISONS individuelles



RENOVIATION DES BÂTIMENTS PUBLICS/Performance énergétique des bâtiments d'activités



IMPACT DE LA CONSTRUCTION NEUVE ET SOBRIÉTÉ DANS LA CONCEPTION ET FORMES URBAINES

6.3 Secteur des Transports

6.3.1 Synthèse des enjeux

Le secteur des Transports représente le 2ème secteur le plus consommateur d'énergie (34,5%) et le 1er secteur le plus émetteur de GES (31,3%).

Objectif de la loi TECV – Transports (échelle nationale)

- ❖ Atteindre 10% d'énergie consommée issue de sources renouvelables dans tous les modes de transport en 2020 et 15% en 2030.
- ❖ Arriver à un total minimal de 7 millions de points de charge pour les véhicules électriques en 2030
- ❖ Instaurer une part minimale de véhicules à faibles émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques lors du renouvellement des flottes (20% pour les collectivités)



6.3.2 Point méthodologique

Méthodologie de construction du diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de GES pour le secteur des transports

- **Consommations d'énergie et émissions de GES** : Les données ont été estimées par l'OREO à l'échelle communale.
- **Analyse des déplacements** : La base MOBPRO de l'INSEE, qui comporte des informations sur les déplacements domicile-travail, a été utilisée. Si les déplacements domicile-travail ne représentent pas l'ensemble des déplacements, ils sont néanmoins en moyennes les déplacements quotidiens les plus longs, et leur analyse permet d'identifier la structure des déplacements du territoire, en termes de modes de déplacements et de destinations.

	Consommation d'énergie (GWh)	Emissions de GES (ktéqCO ₂)
Transport routier	577	146
Autres transports	46	12

TABLEAU 3 : CONSOMMATION ET ÉMISSIONS DE GES DU TRANSPORT (SOURCE : OREO)

6.3.3 Caractéristiques de la mobilité

Gaillac Graulhet Agglo est traversée par un axe principal de déplacement, du Sud-Est en Ouest, reliant Albi à Toulouse, en passant par Gaillac. Cet axe est alimenté par l'autoroute A68, ainsi que plusieurs départementales majeures, et une voie ferrée.

Un autre axe majeur relie Gaillac à Graulhet avec la D964. La D999 continue la D964 au Nord à partir de Gaillac jusqu'à Montauban.

Plusieurs aérodromes sont cependant présents sur le territoire mais ils restent surtout utilisés pour le loisirs.

L'agglomération est traversée par la ligne ferroviaire Albi-Toulouse.

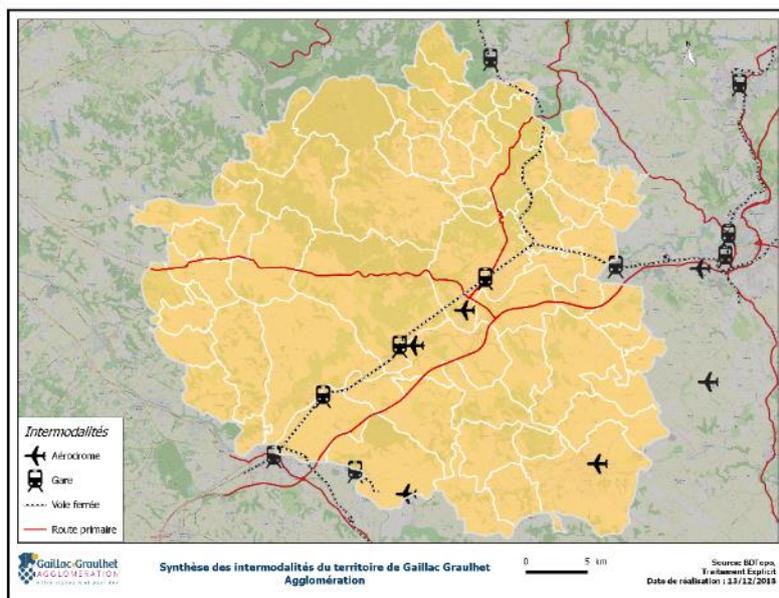


FIGURE 22: PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE GAILLAC GRAULHET AGGLO (SOURCE : BD TOPO IGN)

Infrastructures et offres de transport en commun et mobilité douce

La faible densité du territoire (61 hab./km²) explique la prépondérance du transport routier dans les modes de transport actuels du territoire. Cependant, d'autres moyens de transports sont également présents, en particulier le train, bien qu'il ne relie pas les communes du territoire. Un réseau de bus départemental relie certaines communes et un réseau de bus à Gaillac est déjà en service avec une tarification gratuite pour ses usagers. Une offre de transport en commun urbain est également déployée sur les communes de Gaillac-Brens et Rabastens-Couffouleux. Un service de Transport à la Demande est aussi déployé sur le territoire.

La CA de Gaillac Graulhet a initié un plan d'action de soutien financier pour le déploiement de la mobilité GNV et électrique.

Analyse des déplacements

L'analyse de la base de données INSEE MOBPRO a permis de caractériser les trajets domicile-travail, qui sont représentatifs de la mobilité sur le territoire.

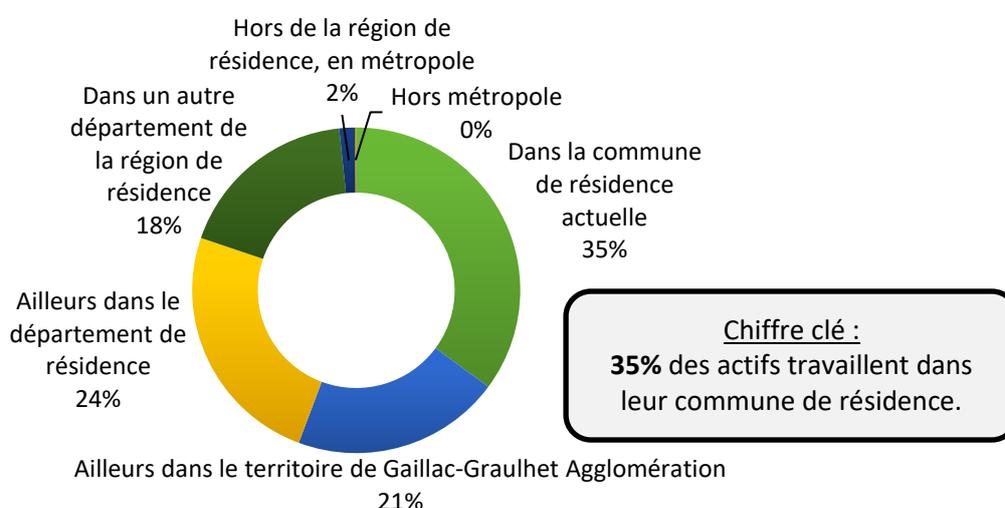
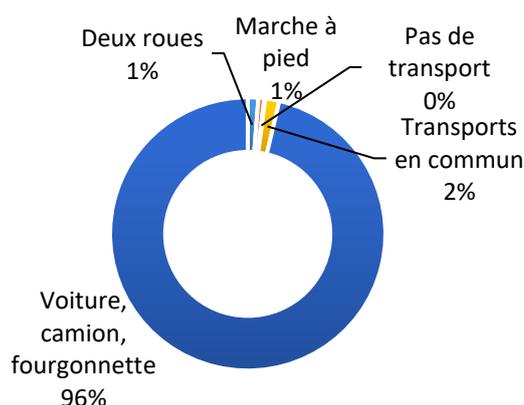


Figure 23

Parmi les 27 710 actifs qui résident dans le Gaillac Graulhet Agglo, 35% travaillent dans la commune dans laquelle ils résident et 21% travaillent ailleurs dans le territoire. 25% de ces personnes travaillent autre part dans le département et 18% ailleurs en Occitanie.

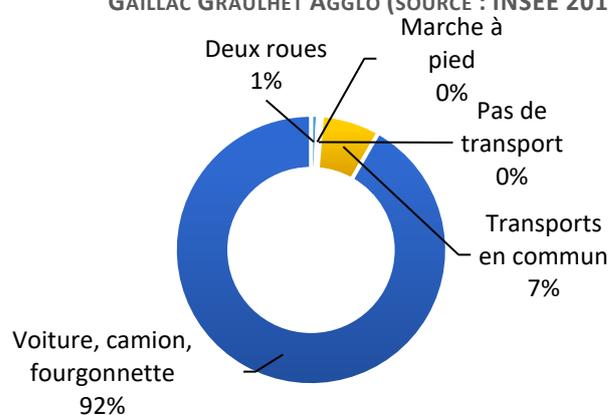
On peut désormais s'intéresser au mode de déplacement privilégié en fonction de la destination : à l'intérieur de la commune, ailleurs à l'intérieur du territoire, etc. Parmi les 9 723 habitants travaillant dans leur commune de résidence, 69% se déplacent en voiture ou fourgonnette, 10% se déplacent à pied, et 16% n'ont pas de déplacement à effectuer.

Pour les actifs travaillant sur le territoire en dehors de leur commune de résidence (5 712 actifs), 96% se déplacent en voiture ou fourgonnette, 2% se déplacent en transports en commun, et 1% en deux-roues (motorisé et non-motorisé).



Chiffre clé :
 Parmi les actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence, **moins de 1%** utilisent les transports en commun.

FIGURE 24 : MODE DE DÉPLACEMENT DES ACTIFS TRAVAILLANT EN DEHORS DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE DANS LE GAILLAC GRAULHET AGGLO (SOURCE : INSEE 2015)



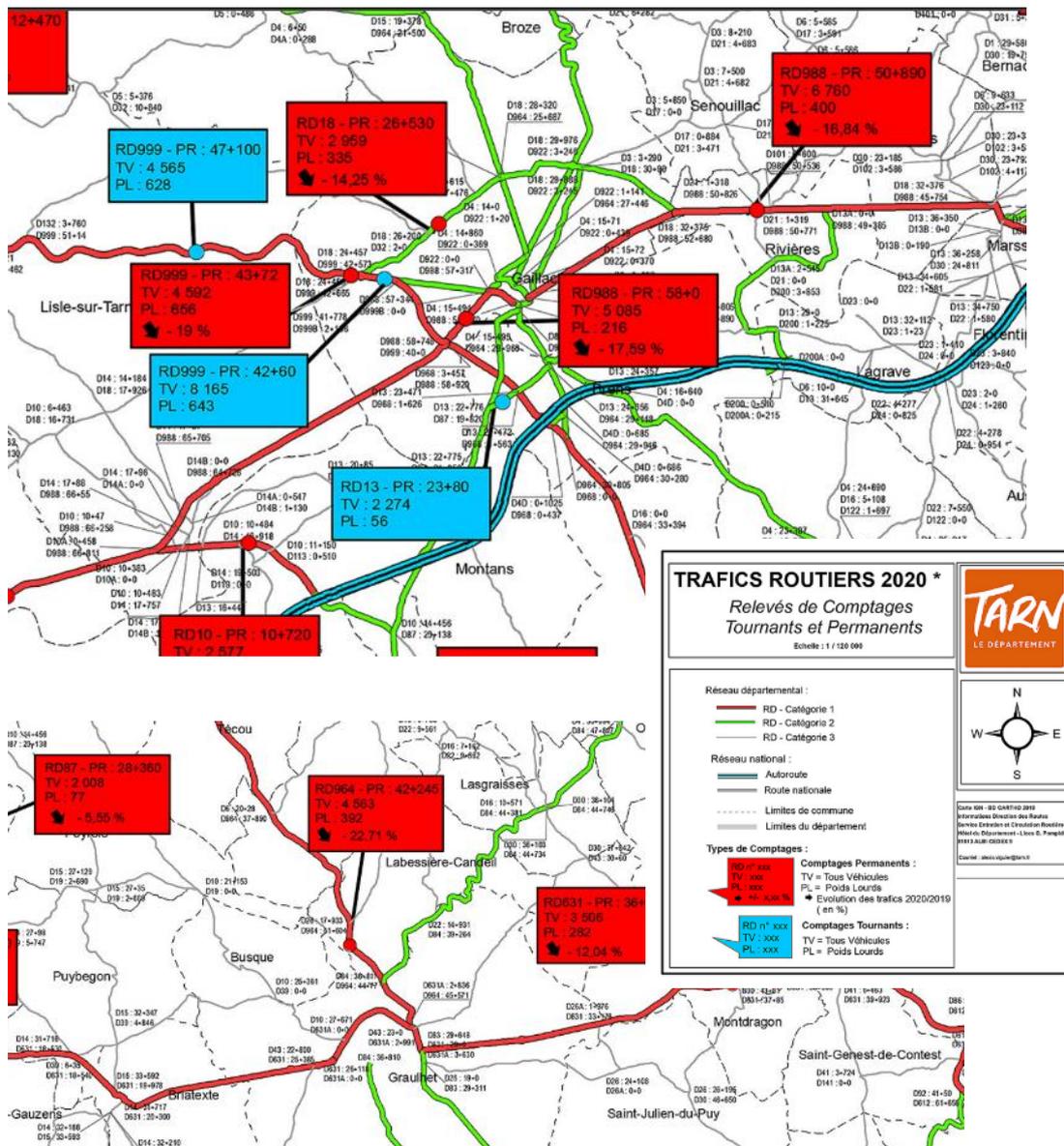
Chiffre clé :
 Parmi les actifs travaillant ailleurs dans le département, **0%** utilisent les transports en commun

FIGURE 25 : MODE DE DEPLACEMENT DES ACTIFS TRAVAILLANT EN DEHORS DE GAILLAC GRAULHET AGGLO (SOURCE : INSEE 2015)

Si l'on observe le mode de déplacement adopté par les actifs travaillant en dehors de Gaillac Graulhet Agglo, on constate que cette fois 7% de ces personnes se déplacent en transport en commun (soit 858 personnes), les autres actifs se déplaçant essentiellement en voiture.

Ces différentes observations permettent d'avoir une bonne vision de la mobilité sur le territoire : la voiture apparaît comme le moyen de transport privilégié par l'ensemble des actifs, en dehors de quelques actifs qui travaillent à proximité de leur lieu de résidence et qui se déplacent à pied, et de quelques actifs travaillant en dehors du territoire, qui utilisent les transports en commun.

Fréquentations routières (département Tarn, 2020)

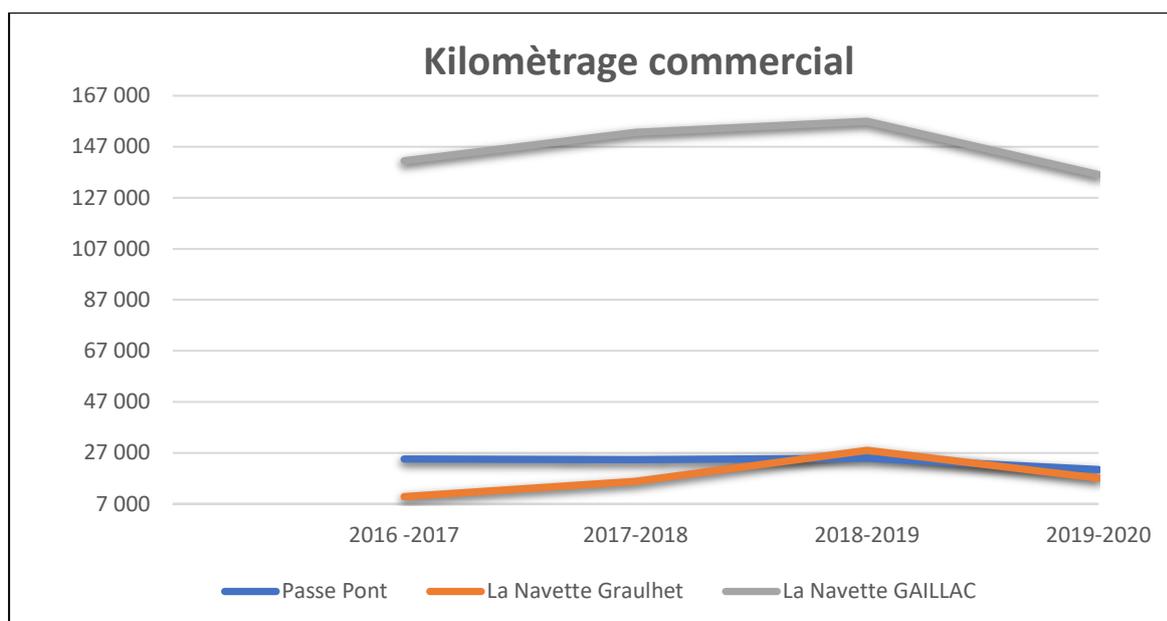


6.3.4 Focus sur le Plan de Mobilité approuvé en 2019

Le plan de mobilité traite les réseaux urbains et interurbains ainsi que les infrastructures et les équipements publics.

6.3.4.1 Les réseaux urbains

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet compte 3 réseaux urbains, à savoir le Passe Pont, La Navette de Graulhet et La Navette de Gaillac. Gaillac est le réseau urbain le plus développé avec 5 lignes. Les deux autres réseaux sont d'importance moindre avec 4 lignes (Graulhet) et une seule ligne (Passe Pont). Cela se traduit par le nombre de kilomètres commercial effectués et le nombre de voyageurs transportés



Pour l'exercice 2020-2021, le Passe Pont a transporté 39 281 voyageurs contre 40 189 voyages en 2018-2019, soit une baisse de 2,25%.

La Navette de Graulhet a transporté 17 822 voyageurs contre 16 478 voyages lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 8,1%.

- Un réseau organisé autour d'un axe structurant et de 3 « lignes de quartiers » aux fréquentations très disparates.
- Plus de 85% des voyages s'effectuent sur la seule ligne « La Transversale ».
- Une optimisation du réseau pour rendre attractive les différentes lignes à-travers une restructuration des lignes en « pétales » (1, 2, 3) vers une seconde transversale
- C'est le seul réseau qui connaît une hausse de fréquentation (grâce notamment à La Transversale)

La Navette de Gaillac a transporté 159 909 voyageurs contre 180 411 voyages lors de l'exercice 2019-2020, soit une baisse de 11,3%.

- Un réseau organisé autour d'un axe structurant et de 4 « lignes secondaires » relativement attractif.
- Une ligne largement dominante qui représente plus de 61% des voyages totaux du réseau (La Transversale).

Concernant le transport à la demande, il s'agit de rendre un service aux populations, C'est un service fortement impacté par la crise covid et qui peine à retrouver sa fréquentation d'avant la crise sanitaire.

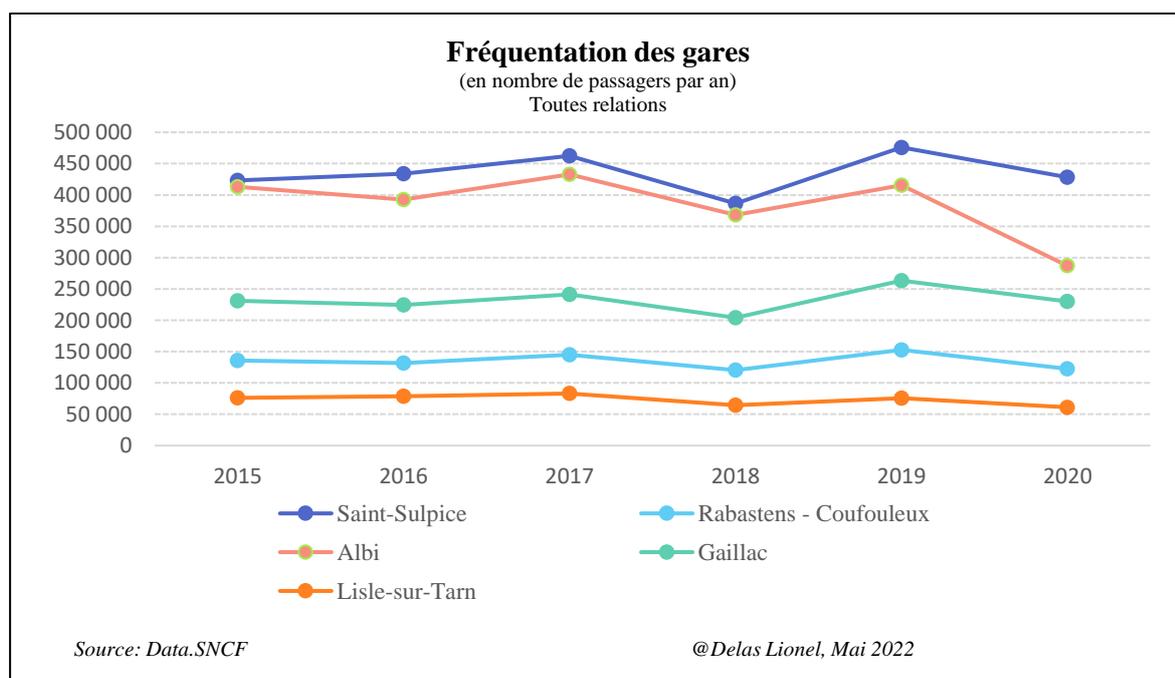
Des résultats qui s'expliquent par:

- l'impact de la crise sanitaire
- une réorganisation du mode de fonctionnement (suppression ou réduction du nombre de demi-journées proposées) et des secteurs (redéploiement du TAD sur l'ensemble du territoire + changement de certaines destinations)



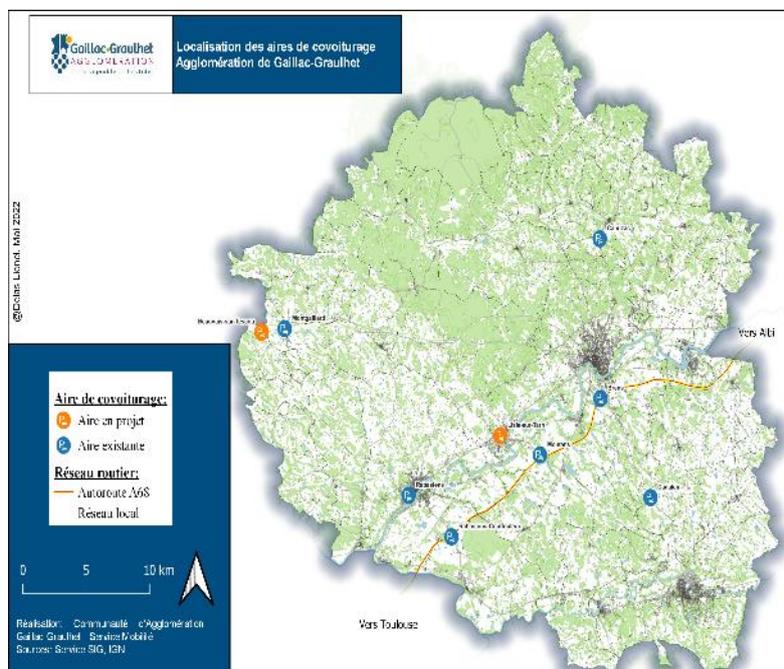
6.3.4.2 Les réseaux inter-urbains

La fréquentation des réseaux interurbains concerne dans ce cas-là uniquement le nombre de montées sur le réseau TER. Une fréquentation des gares du territoire en légère augmentation entre 2015 et 2020 et une destination majoritaire: Toulouse (69% des voyageurs)*



6.3.4.3 Le covoiturage

La part modale du covoiturage est de 5% des déplacements (Plan de mobilité 2019). Il y a 7 aires existantes + 2 en projets (Beauvais-sur-Tescou et Lisle-sur-Tarn) sur l'agglomération ce qui représente 326 places de covoiturage.



6.3.4.4 Les équipements vélos

5,8% des personnes interrogées disent utiliser le vélo tous les jours (Plan de Mobilité 2019).

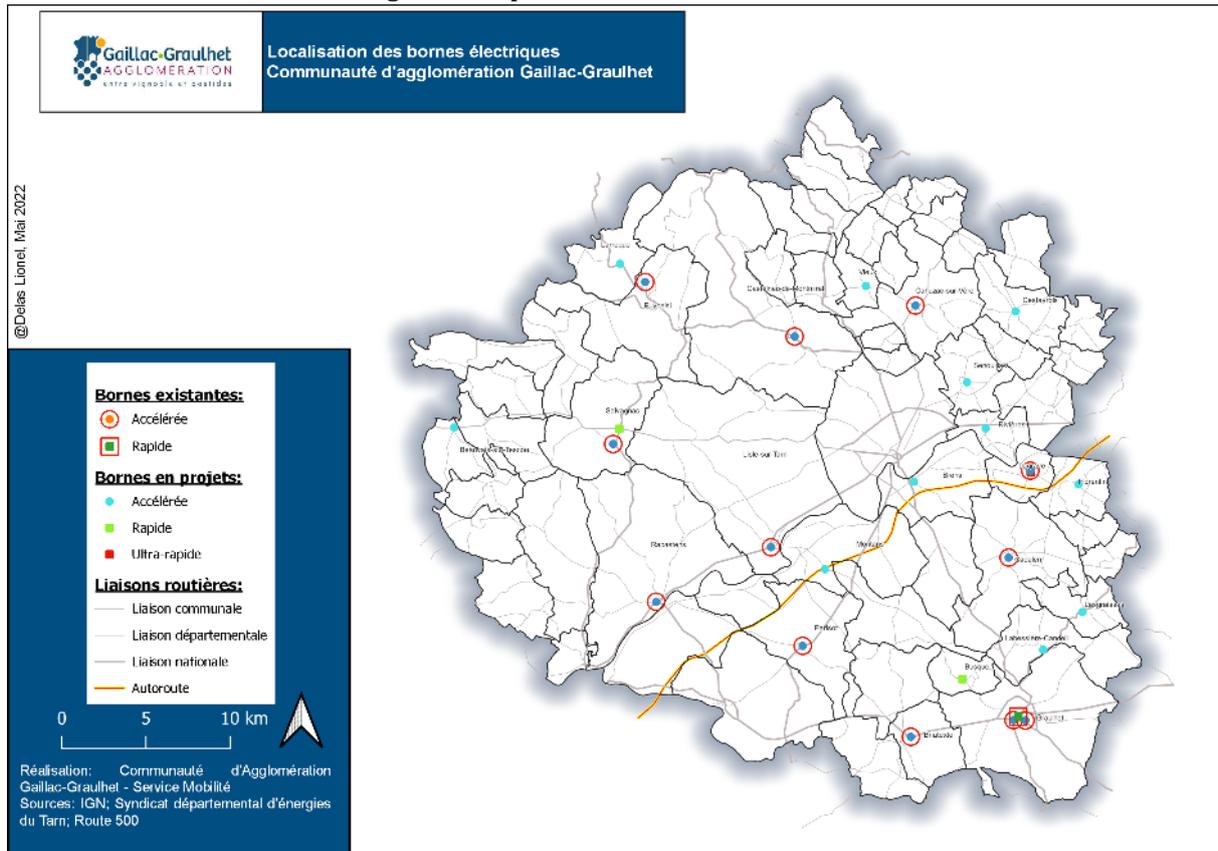
L'installation de supports de stationnement vélo sur l'espace public:

- Proximité d'établissements générateurs de déplacements (lycée, école, etc...).
- D'autres espaces de déplacements (Gare TER ou routière) pour favoriser l'intermodalité

Stationnement vélo								
Commune	Nombre de places de stationnement							
	Pince-roue		Arceaux		Comignes individuelle sécurisée		Total	
	Nbre d'équipements	Nbre de places	Nbre d'équipements	Nbre de places	Nbre d'équipements	Nbre de places	Nbre d'équipements	Nbre de places
Rabastens	5	69	2	32	0	0	7	101
Couffoulens	2	20	2	24	2	18	6	62
Chirouzens	0	0	1	16	0	0	1	16
Graulhet	3	40	6	34	1	4	12	78
Cadalen	2	12	0	0	0	0	2	12
Lagrave	6	33	0	0	0	0	6	33
Gaillac-Bivens	12	183	7	30	2	32	21	254
Lisle-sur-Tarn	5	71	4	43	1	8	10	121
Total	37	428	22	187	6	62	65	677
		61,23%		27,62%		9,16%		100%

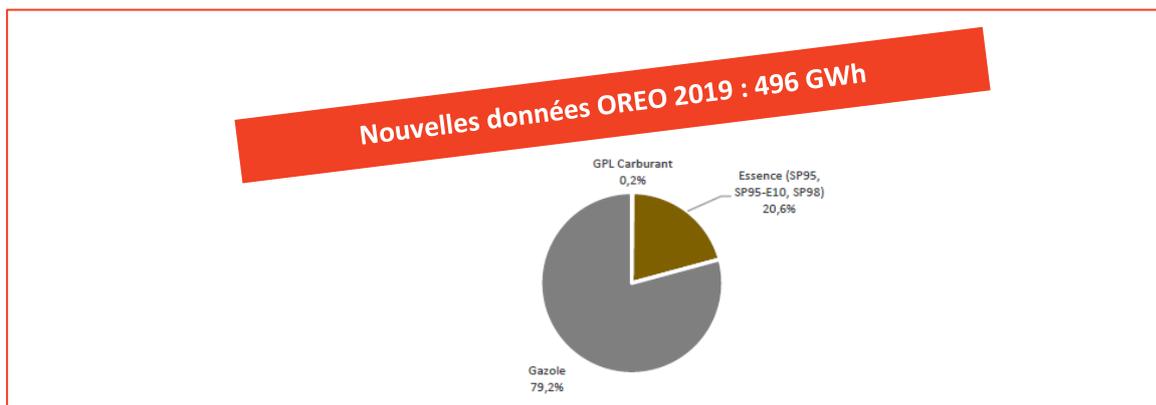
Sources : SPL, d'un point @ l'autre @Delaunay Liomet, Mai 2022

6.3.4.5 Les bornes de recharge électrique



6.3.5 Consommations d'énergie

La consommation du secteur des transports s'élève en 2015 à **623 GWh**, dont 577 GWh dus au transport routier (source : OREO), soit 34,5% des consommations du territoire. L'énergie utilisée provient à 100% des produits pétroliers.



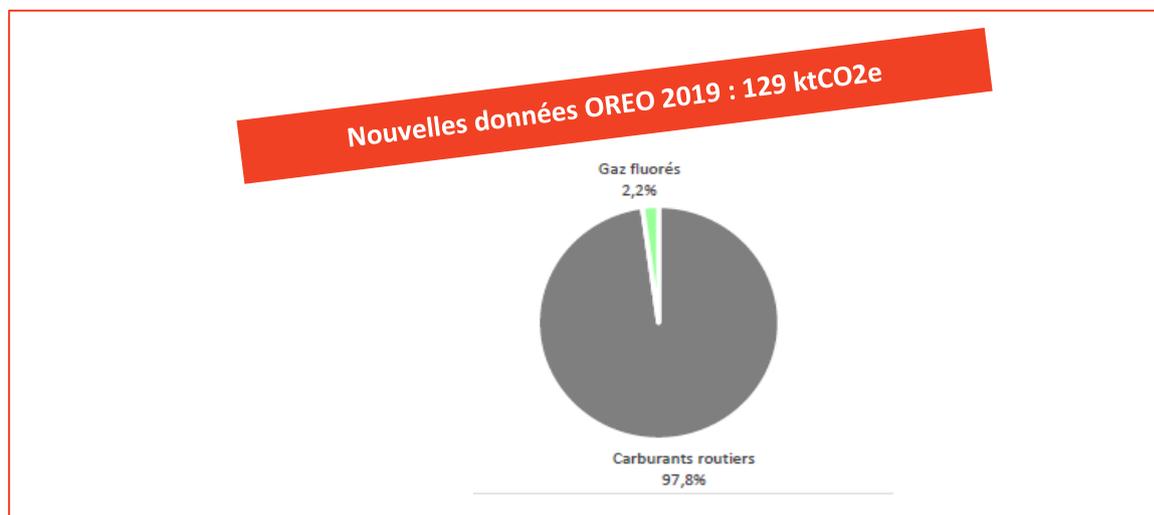
6.3.6 Facture énergétique (cf. méthodologie page 75)

En considérant l'hypothèse que le transport de marchandises représente une consommation par habitant de l'ordre de : 0.00341 GWh/habitant (ordre de grandeur national, scénario négawatt), le transport de marchandises représente alors 249 GWh sur le territoire.

Le transport de personnes, supporté par les citoyens est donc estimé à 374 GWh. Cela représente une facture énergétique de 42 294 k€ pour le secteur des transports supporté par les habitants du territoire, soit 577€ par ménage.

6.3.7 Emissions de GES

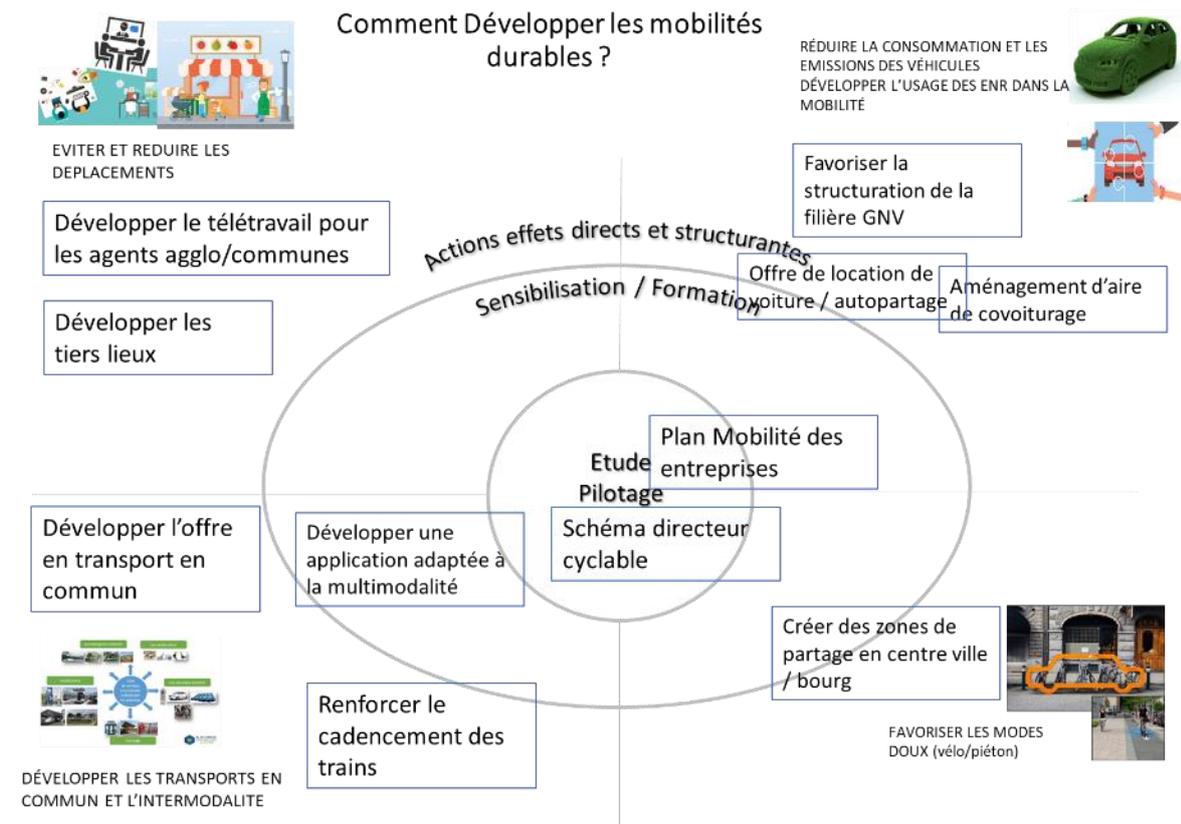
Les émissions du secteur des transports s'élèvent à **158ktéqCO₂**. Ce secteur est ainsi le premier secteur émetteur du territoire, avec 31,3% des émissions de GES devant l'agriculture.



6.3.8 Analyse Atouts/Faiblesse/Opportunités/Menaces de la Mobilité

	ATOUTS	FAIBLESSES
 Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • 1 lignes ferroviaires. • Lignes de bus interdépartementale • Transports urbains sur Gaillac. • Transport à la demande Tarn& Dadou. • 56 % des actifs travaillent dans le PETR. • 35% des actifs travaillent dans leur commune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Topographie et profil du territoire = forte dépendance à la voiture. • Contribue à la précarité énergétique. • Plus de 69% des actifs se rendent à leur travail en voiture dans leur commune de résidence. • Offre de transport limitée. • Origine fossile des consommations d'énergie (CO₂ et dépendance). • Territoire étiré = temps de déplacements importants • Couverture internet faible.
	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • Communication et transition numérique (nouvelle forme de travail et non-mobilité). • Economie de la mobilité renouvelable (BioGNV). • Développement de la mobilité électrique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Population vieillissante (cf. modes doux). • Hausse de prix du carburant.

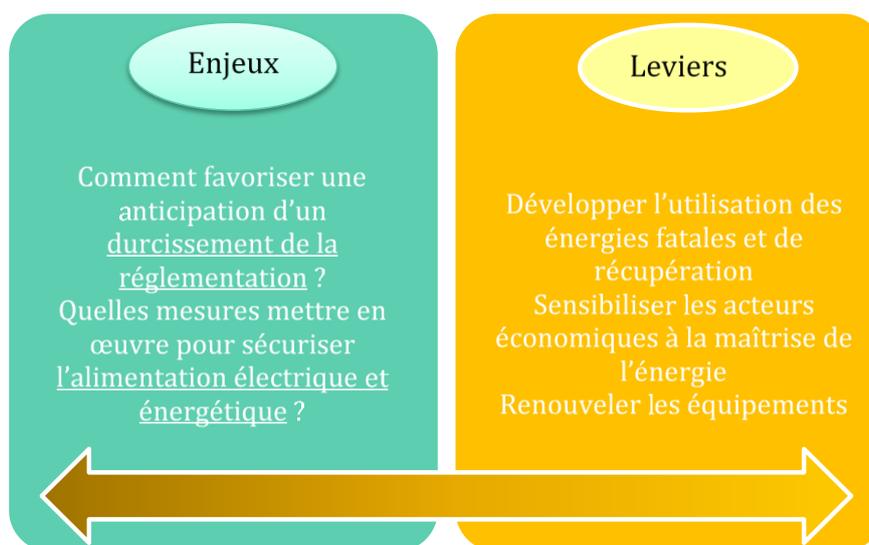
6.3.9 Idées d'actions



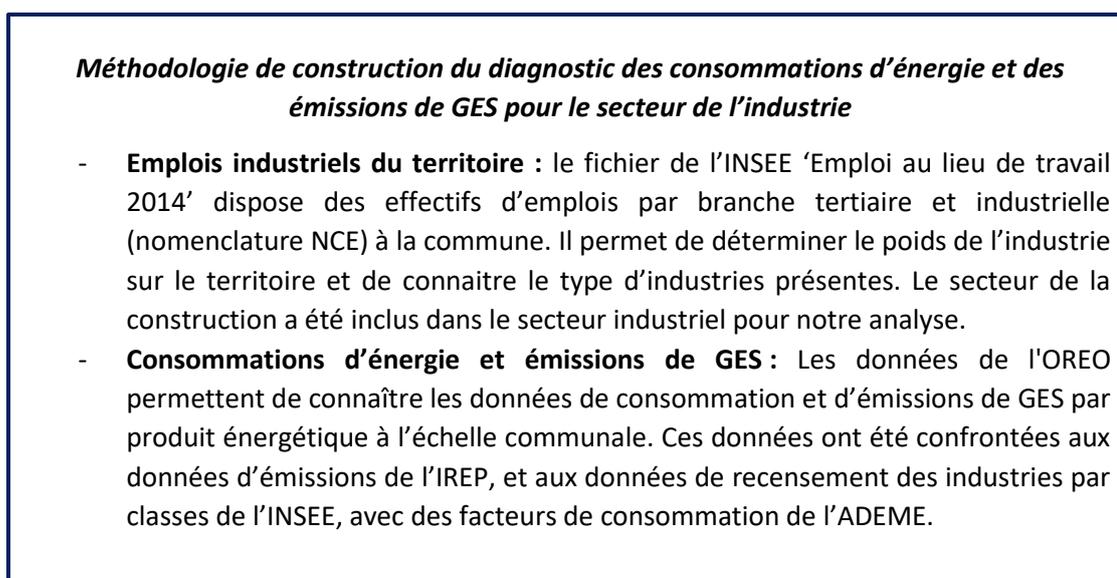
6.4 Secteur de l'Industrie

6.4.1 Synthèse des enjeux

Le secteur industriel est le 3^{ème} poste de consommation d'énergie (21,3%) et le 4^{ème} secteur le plus émetteur de GES du territoire (13,2%).



6.4.2 Point méthodologique



6.4.3 Caractéristiques de l'industrie

Le territoire compte 4 700 emplois dans l'industrie, soit 23.4% des emplois du territoire.

Ces emplois se concentrent en premier lieu dans la construction (1 632 emplois). Les autres activités industrielles importantes du territoire sont l'agroalimentaire, les industries caoutchouc, les textiles et la gestion de l'eau et des déchets.

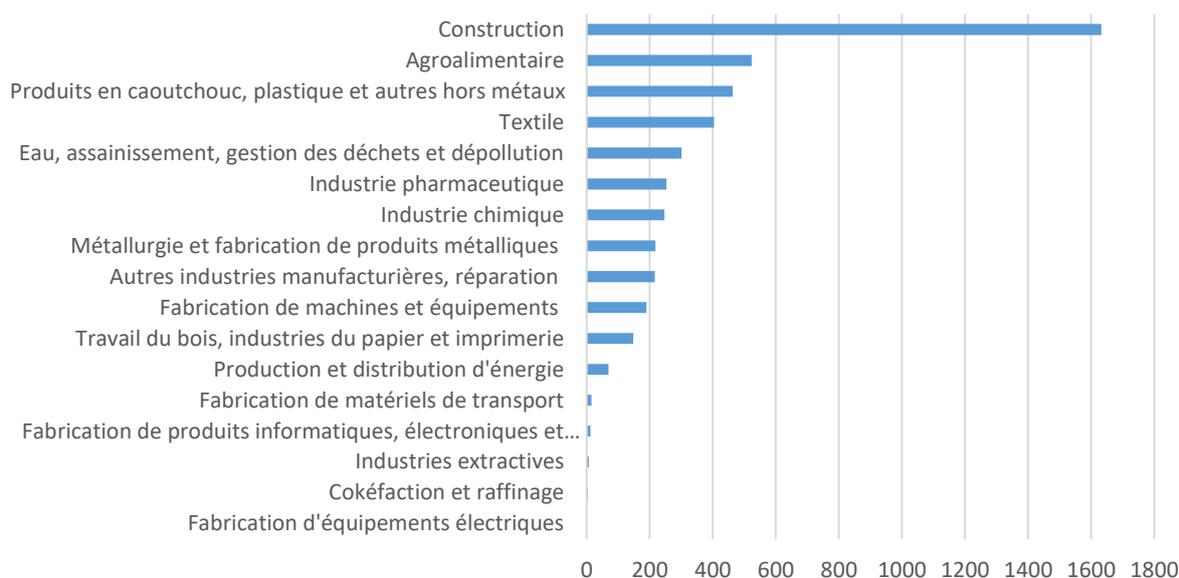


FIGURE 26 : NOMBRE D'EMPLOIS PAR ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE (SOURCE : INSEE 2015)

6.4.4 Consommations d'énergie

La consommation totale d'énergie pour l'année 2015 a été de **384 GWh** soit 21.3% de la consommation totale du territoire. Cette consommation est largement dominée par la consommation de Gaz (74% pour 285 GWh consommé). Les produits pétroliers représentent 6% de l'énergie consommée par l'industrie (22 GWh), et l'électricité 20% (77 GWh).

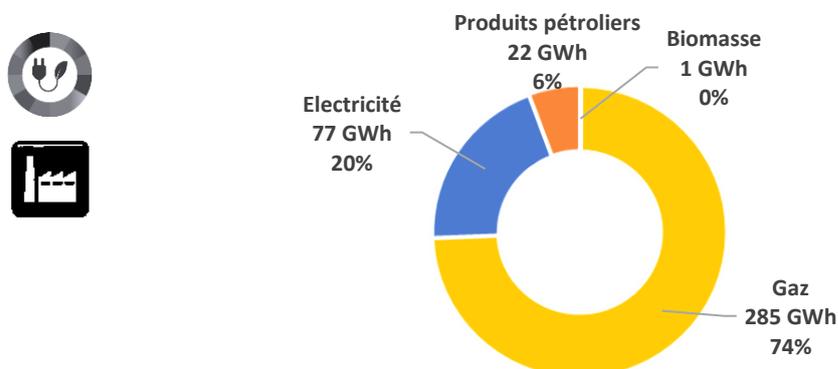
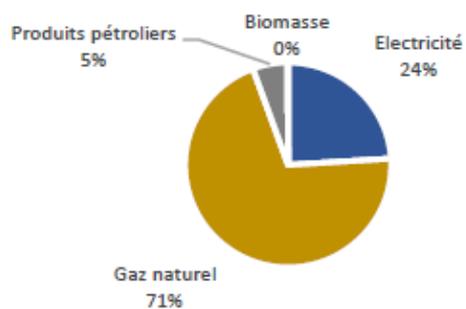


FIGURE 27 : RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS DE L'INDUSTRIE SUR LE TERRITOIRE PAR ÉNERGIE (SOURCES : OREO – EXPLICIT)

Nouvelles données OREO 2019 : 343 GWh



6.4.5 Emissions de GES

L'industrie est responsable de l'émission de **66 kt_{eq}.CO₂**, soit 13.2% des émissions du territoire. Les produits fossiles (pétroliers et gaz) sont les principaux responsables des émissions du secteur.

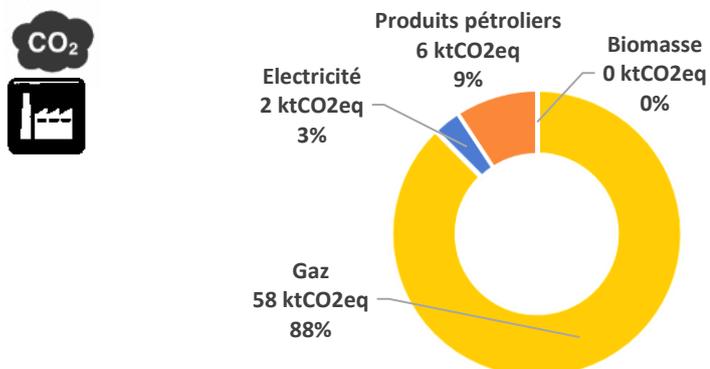
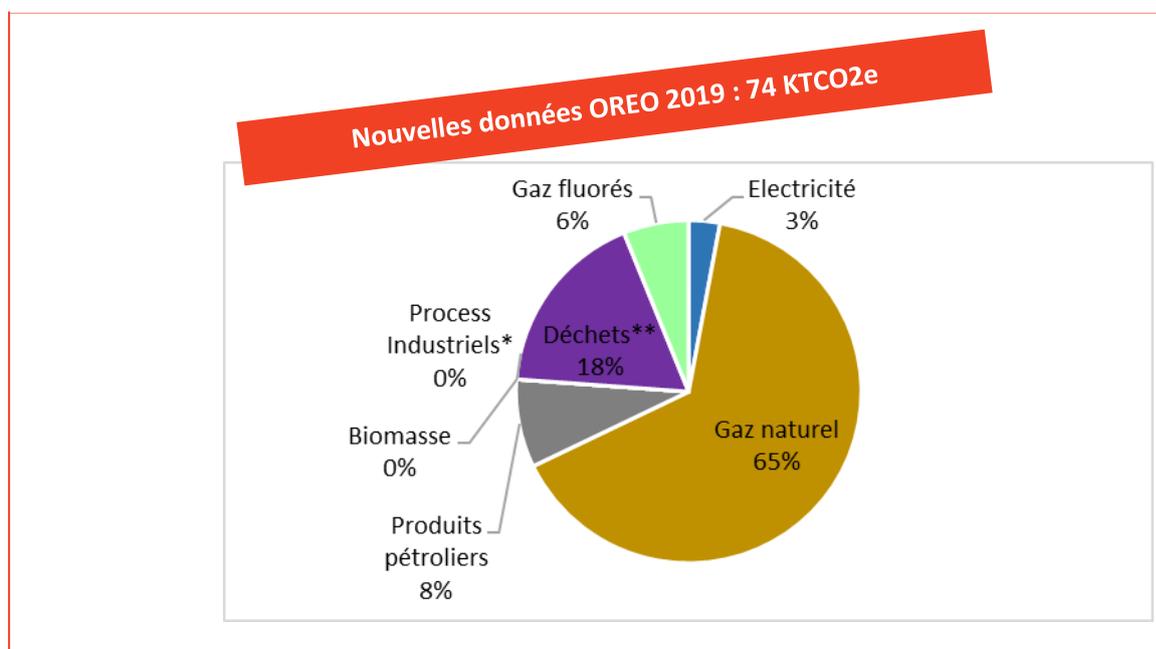


FIGURE 28 : EMISSIONS DU SECTEUR INDUSTRIEL SUR L'ANNÉE 2015 SUR GAILLAC GRAULHET AGGLO (SOURCES : OREO – INSEE - IREP / TRAITEMENT : EXPLICIT)



6.5 Secteur Agriculture

6.5.1 Synthèse des enjeux

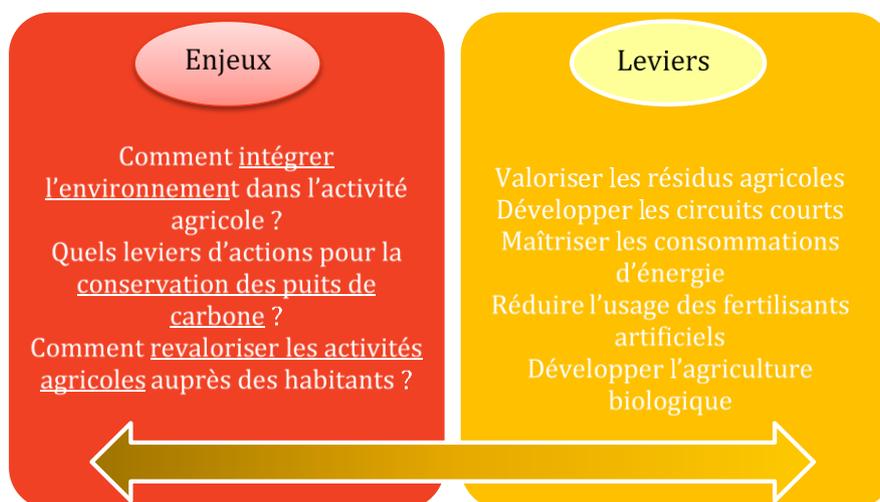
Le secteur de l'Agriculture représente 4,9% des consommations du territoire et 30,4% des émissions de GES. C'est le 4ème secteur consommateur et le 2ème secteur en termes d'émissions de GES.

Objectif de la loi TECV – Agriculture (échelle nationale)

- ❖ 50% des objectifs EnR concernent la biomasse
- ❖ 1000 méthaniseurs à la ferme d'ici 2020
- ❖ 10% de biocarburants dans la consommation d'énergie des transports

TABLEAU 4 : CONSOMMATIONS ET ÉMISSIONS DE GES PAR ÉNERGIE (SOURCE : OREO)

Vecteur	Consommation d'énergie (GWh)	Émissions de GES (ktéqCO ₂)
Gaz naturel	1	0
Électricité	8	0
Produits pétroliers	79	21
Emissions non énergétiques	-	131
TOTAL	88	153



6.5.2 Point méthodologique

Méthodologie de construction du diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de GES pour le secteur agricole

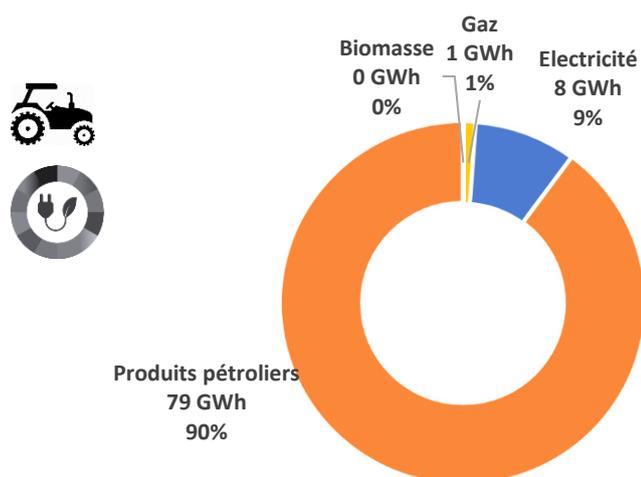
- **Consommations d'énergie et émissions de GES :** Les données de l'OREO permettent de connaître les données de consommation et d'émissions de GES par produit énergétique et par commune. Nous utilisons les données AGRESTE 2010 et CLC 2015 pour approcher statistiquement la valeur d'émission de GES non énergétique.

6.5.3 Caractéristiques de l'agriculture

Le territoire compte 1 722 emplois agricoles, soit **8,6%** des emplois du territoire. C'est nettement au-dessus de la moyenne régionale : 4,1% des emplois en Occitanie sont dans le secteur agricole. Les terres arables couvrent **69 000 hectares** du territoire. L'élevage est également très important. Le territoire compte ainsi 267 exploitations possédant des bovins sur le territoire, pour un cheptel total de 17 000 têtes. Le territoire compte également 136 00 ovins, et 9 100 porcins, et 90 330 volailles. Les cultures du territoire sont dédiées aux grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux) et au vin (les vignes Gaillac sont plantées sur près de 4 000 hectares).

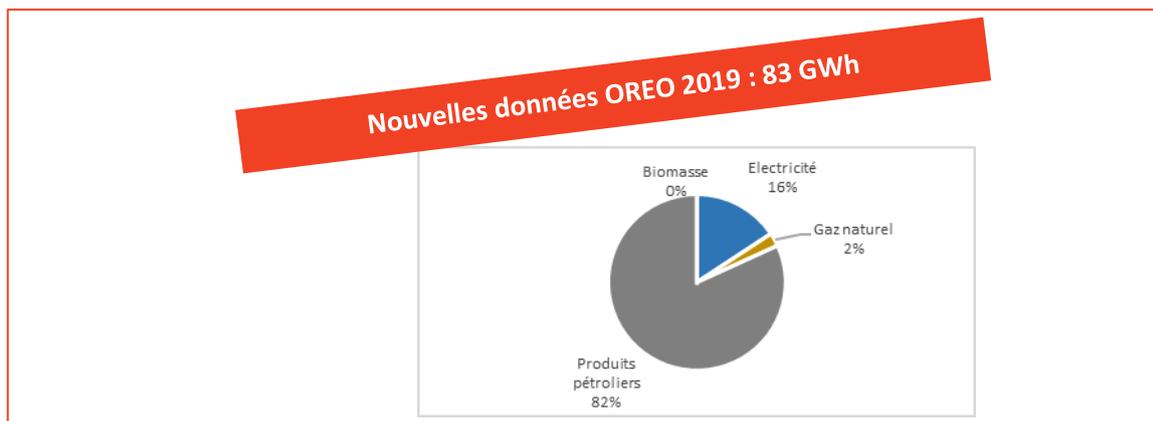
6.5.4 Consommations d'énergie

Le secteur de l'agriculture a consommé **88 GWh** en 2015, soit 4.9% des consommations du territoire. Ces consommations sont composées à 90% de produits pétroliers. Ces consommations



recouvrent principalement l'usage des machines agricoles.

FIGURE 29 : RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS DE L'AGRICULTURE PAR ÉNERGIE (SOURCE : OREO)



6.5.5 Emissions de GES

Le secteur de l'agriculture a été responsable de l'émission de **153 kt_{eq}.CO₂** en 2015, soit 30.4% des émissions du territoire.

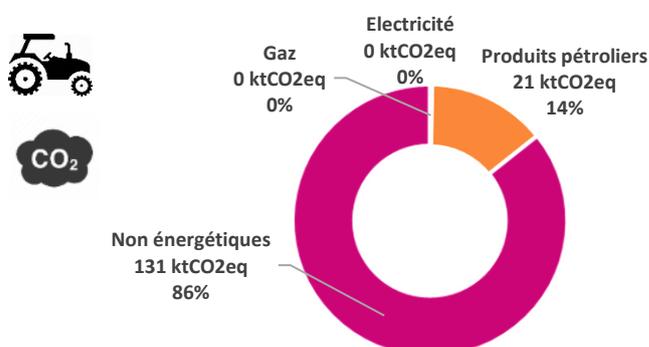
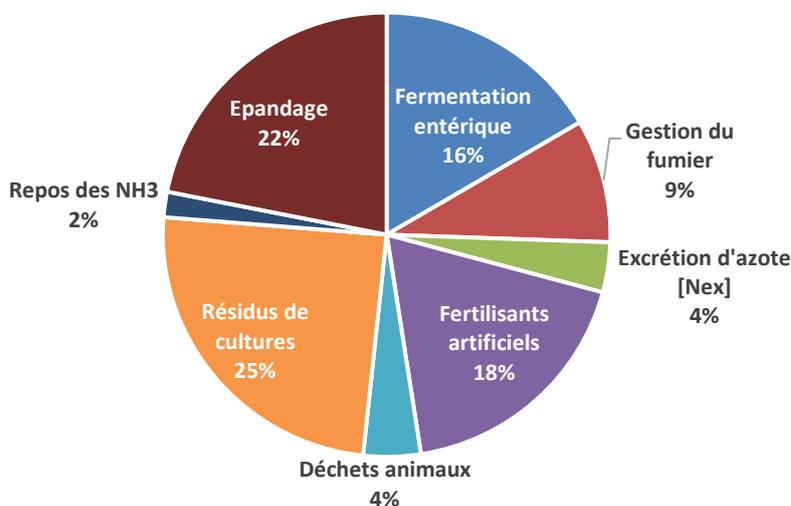


FIGURE 30 : RÉPARTITION DES EMISSIONS DE GES DE L'AGRICULTURE (SOURCE : OREO)

L'essentiel de ces émissions est issu des émissions non énergétiques (86%). Le reste provient de l'utilisation de produits pétroliers (14%).

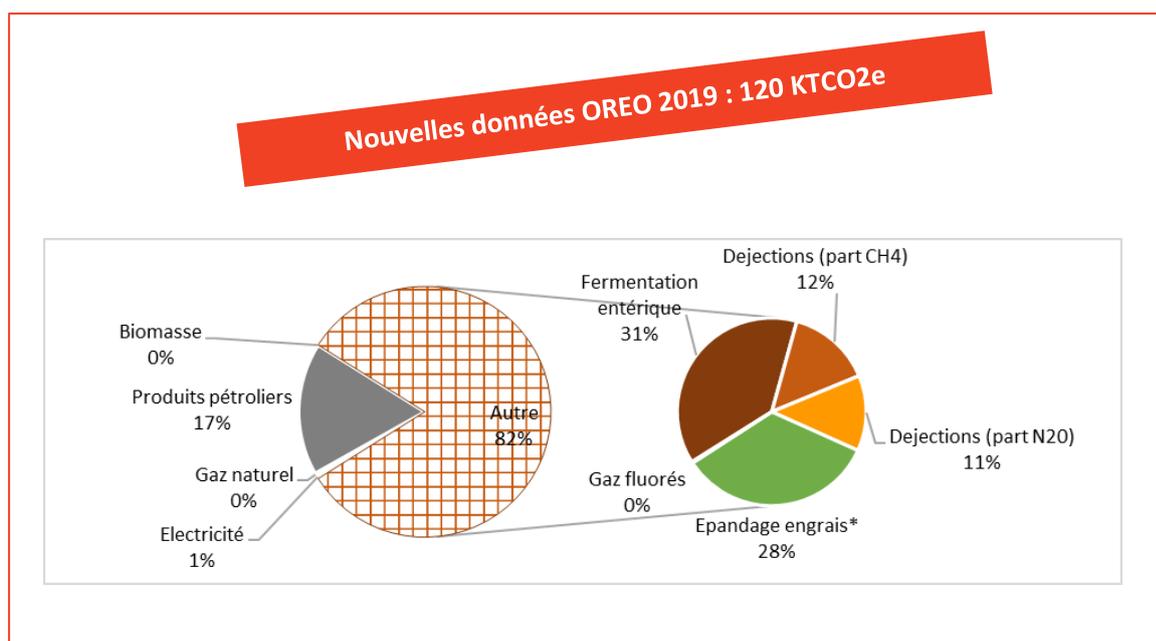
Ces émissions non énergétiques ont différentes origines. La culture est le principal émetteur, il est responsable de 71% des émissions non énergétiques de l'agriculture. Ces émissions se composent des émissions liées à l'épandage, des résidus des cultures et du protoxyde d'azote des fertilisants artificiels. L'élevage est quant à lui responsables de 29% des émissions de GES



non énergétiques. Celles-ci sont dues essentiellement à la fermentation entérique, mais aussi à la gestion du fumier et de l'azote qui résultent des élevages du territoire.



FIGURE 31: ORIGINE DES ÉMISSIONS NON ÉNERGÉTIQUES DE L'AGRICULTURE (EXPLICIT / RPG / ADEME)

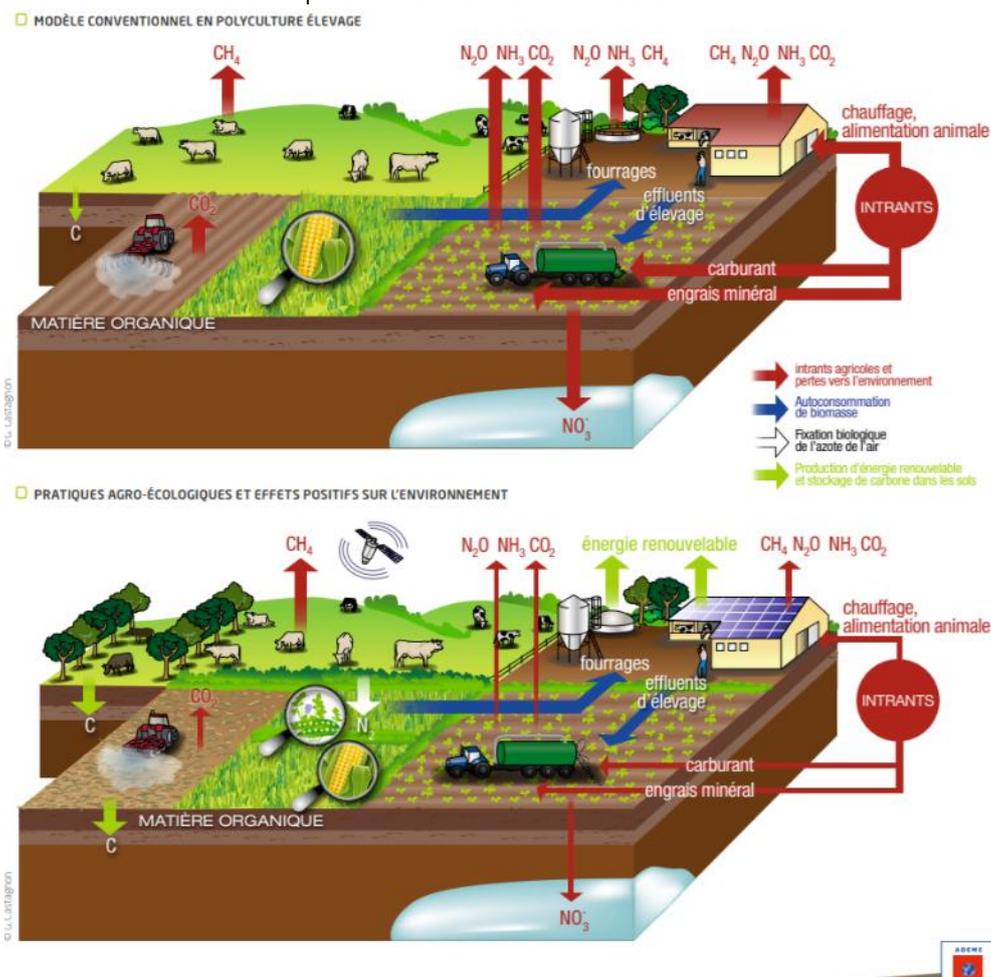


6.5.6 Zoom sur l'agroécologie (source ADEME)

La démarche agroécologique vise à favoriser les entrées naturelles d'éléments et d'énergie dans l'agroécosystème, tout en gérant finement leur recyclage en son sein. Cela permet de limiter des pertes coûteuses :

- pour l'exploitant agricole, en termes d'économie mais aussi de santé ;
- pour l'environnement, puisqu'elles accroissent les fuites de polluants et de gaz à effet de serre vers les milieux.

La figure ci-dessous illustre de manière simplifiée les flux d'intrants (engrais, matières organiques, énergie) et de polluants au sein d'un territoire agricole, et comment la mise en place des pratiques présentées dans ce document peut contribuer à leur réduction.



6.5.7 Analyse Atouts/faiblesses/Opportunité/Menaces : Agriculture

Agriculture	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • Peu énergivore en proportion. • Attrait d'un territoire avec de l'espace vert. • 69 000ha de terres agricoles (58%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur émetteur de GES non énergétiques. • Un secteur en crise. • Un part de bio encore faible.
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions par changements de pratiques. • Demande en bio. et agriculture raisonnée • Agroécologie. • Méthanisation (complément éco). • Potentiel PV. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique. • Artificialisation des terres agricoles + prairies. • Concurrence alimentation/biocarburant.

6.5.8 Exemples de leviers

Les leviers disponibles pour réduire les émissions de GES agricoles seraient, selon le centre d'études et de prospective (analyse n°73, octobre 2014) :

- Diminuer les émissions : soit en améliorant l'efficacité des modes de production existants, sans changement important de l'activité, soit en développement des pratiques nouvelles, soit en diminuant les niveaux de productions ;
- Recourir à la substitution (production d'énergie à partir de biomasse, réduisant les émissions en remplacement des énergies fossiles).

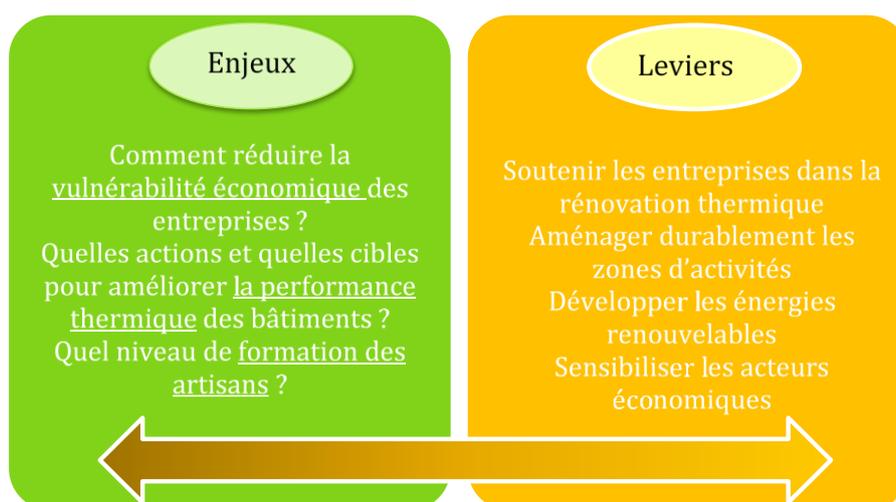
6.6 Secteur Tertiaire

6.6.1 Synthèse des enjeux

Le secteur Tertiaire représente 4,7% des consommations et 2,2% des émissions du territoire. C'est le 5ème secteur consommateur et le 6ème secteur en termes d'émissions de GES.

Objectif de la loi TECV – Tertiaire (échelle nationale)

- ❖ Baisse de 40% de la consommation d'énergie entre 2012 et 2020 dans le tertiaire public
- ❖ Les ERP doivent mettre en œuvre une surveillance de la qualité de l'air par des organismes accrédités
- ❖ Généralisation des BEPOS pour toute construction neuve à partir de 2020 (et 2018 pour les bâtiments publics)



6.6.2 Point méthodologique

Méthodologie de construction du diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de GES pour le secteur tertiaire

- **Emplois tertiaires du territoire** : le fichier de l'INSEE 'Emploi au lieu de travail 2015' dispose des effectifs d'emplois par branche tertiaire et industrielle (nomenclature NCE) à la commune.
- **Consommations d'énergie et émissions de GES** : l'OREO a fourni les données de consommation et d'émissions de GES par produit énergétique et par commune.

6.6.3 Caractéristiques du secteur tertiaire

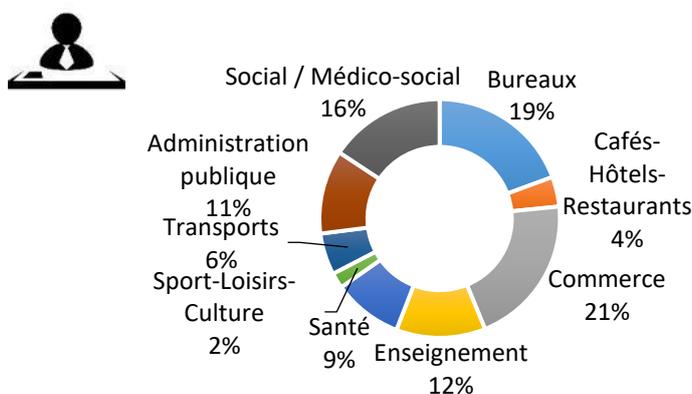


FIGURE 32 : RÉPARTITION DES EMPLOIS DU SECTEUR TERTIAIRE PAR FILIÈRE (SOURCE : INSEE, 2015)

Le secteur tertiaire rassemble 13 640 emplois sur le territoire en 2015 (INSEE), ce qui représente 68% des emplois du territoire.

Au sein du secteur tertiaire, 11% des emplois dépendent de l'administration publique. En y ajoutant les emplois dans l'enseignement et la santé, on compte 32% des emplois tertiaires rattachés à la sphère publique.

6.6.4 Consommations d'énergie

Le secteur tertiaire a consommé **85 GWh** en 2015, soit 4.7 % de l'énergie consommée sur le territoire. Cette consommation se répartit essentiellement entre l'électricité (54% des consommations), le gaz (17% des consommations), produits pétroliers (15% des consommations) et la biomasse (14% des consommations).

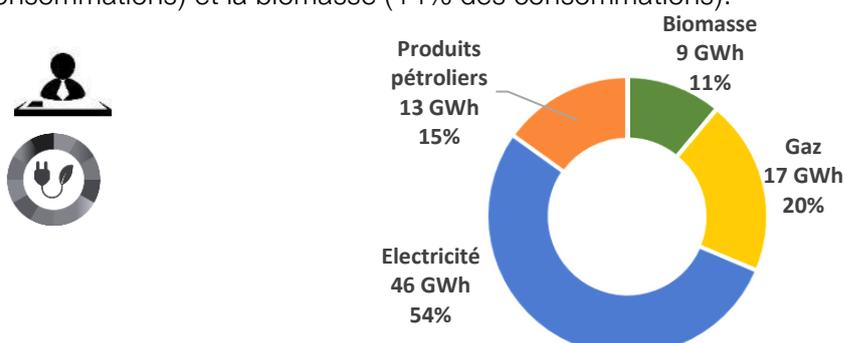
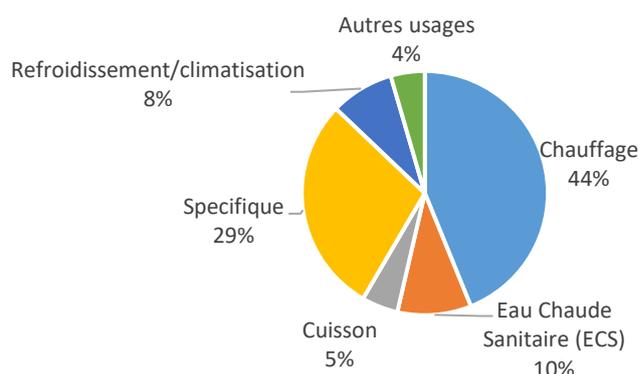


FIGURE 33 : RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS DU SECTEUR TERTIAIRE PAR ÉNERGIE (SOURCE : OREO 2015 - SOeS)



A l'échelle nationale, les consommations du secteur tertiaire se répartissent selon la figure



suivante :

FIGURE 34 : RÉPARTITION NATIONALE DES CONSOMMATIONS PAR USAGE DANS LE SECTEUR TERTIAIRE (SOURCE : CEREN 2016)

Le chauffage reste ainsi le premier usage consommateur du secteur tertiaire, suivi par l'électricité spécifique et l'eau chaude sanitaire et la climatisation.

6.6.5 Emissions de GES

Le secteur tertiaire a été responsable de l'émission de **11kt_{eq}.CO₂** en 2015, soit 2.2% des émissions du territoire. L'essentiel de ces émissions sont issues de la consommation d'électricité (34%), de la combustion du gaz (33%) et des produits pétroliers (32%).

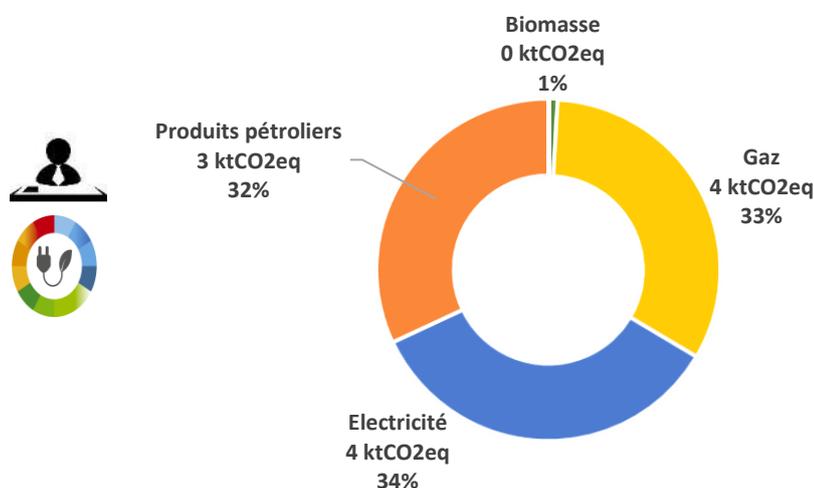
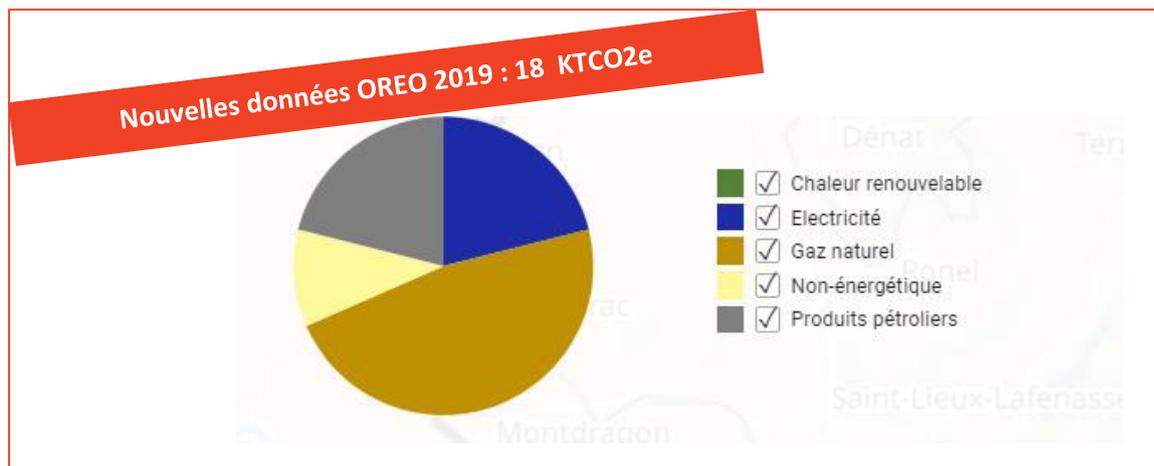


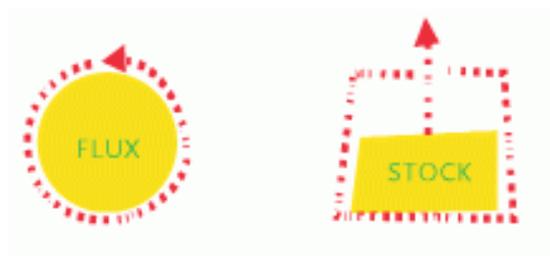
FIGURE 35 : RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DU TERTIAIRE PAR SOURCE SUR LE TERRITOIRE (SOURCE : OREO)



7 Facture énergétique du territoire

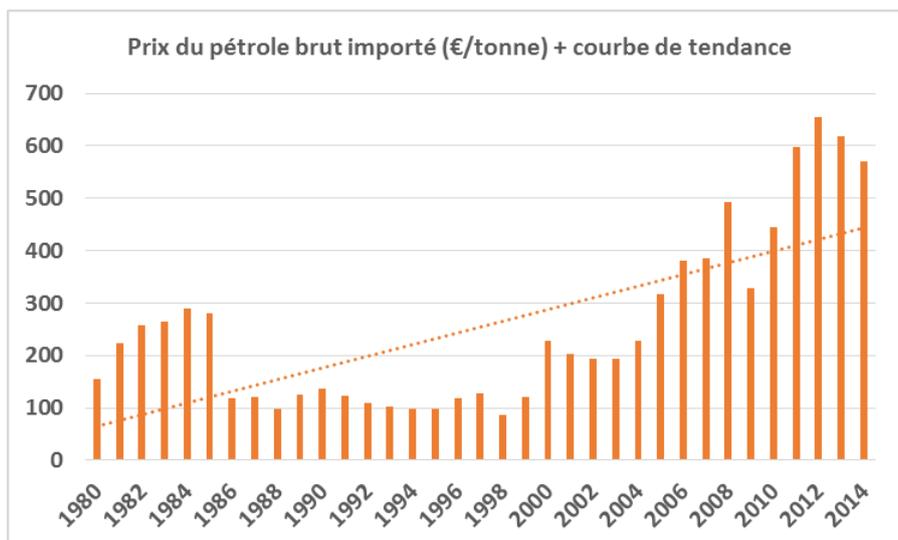
7.1 Contexte

Les énergies fossiles et fissiles (uranium) sont des énergies de stock, contrairement aux énergies renouvelables qui sont des énergies de flux (avec renouvellement périodique : soleil, chaleur de la terre, lune, déchets par extension). Les énergies conventionnelles sont donc épuisables, et les effets offre/demande font que les prix vont inexorablement augmenter.



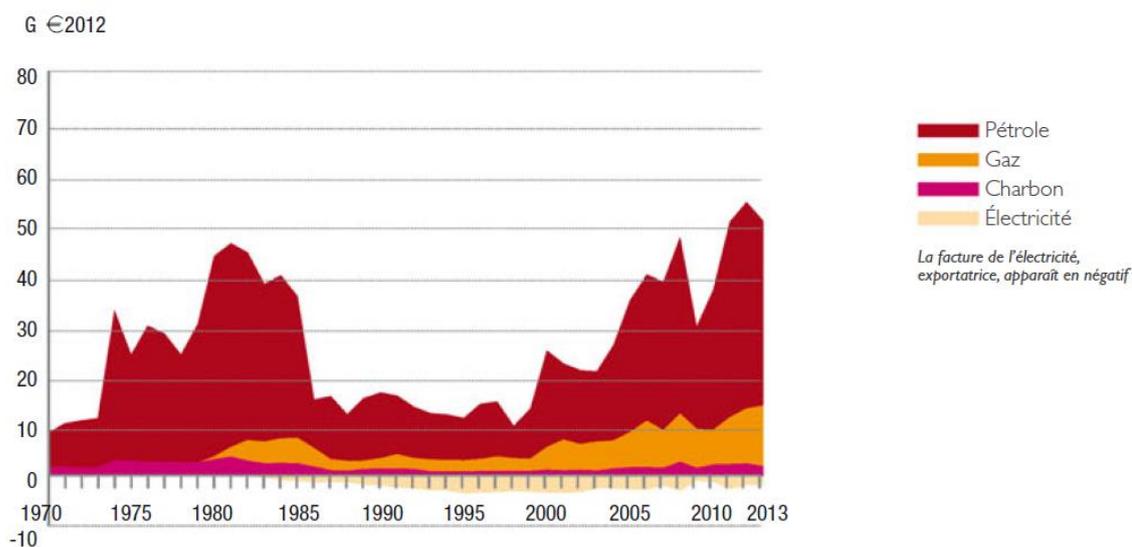
Ci-dessous est présentée une illustration de l'évolution du prix du pétrole brut importé en France (source Base de Données PEGASE⁵), démontrant la tendance globale haussière malgré les fluctuations périodiques liées à des logiques de marché et ne reflétant pas la réalité physique des énergies de stock.

⁵ : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/r/industrie.html?tx_ttnews\[tt_news\]=21083](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/r/industrie.html?tx_ttnews[tt_news]=21083)



Voici également un aperçu⁶ de la facture énergétique nationale, mais aussi de l'évolution des prix de l'énergie dans le résidentiel.

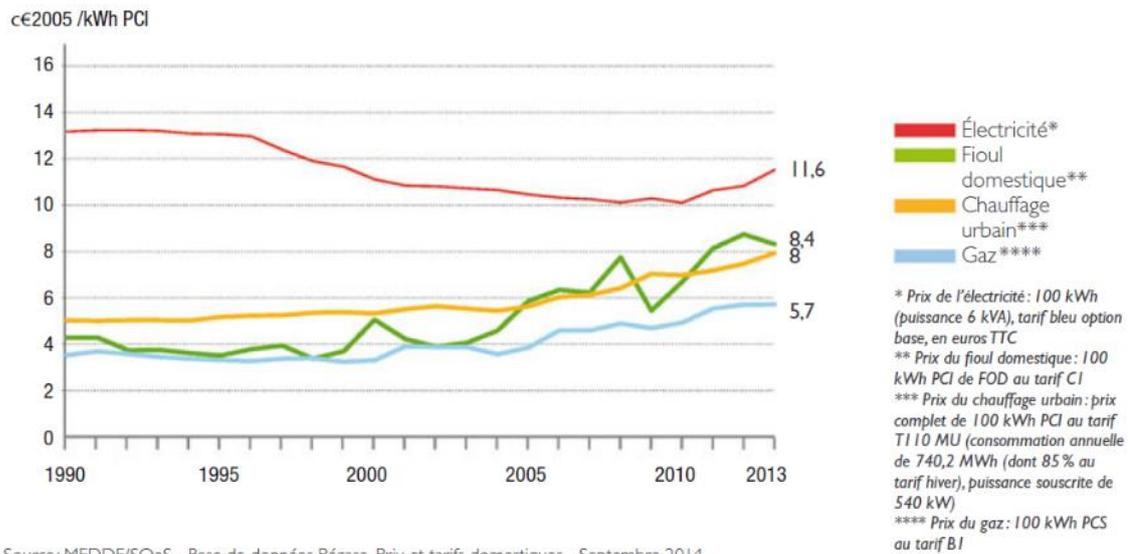
La facture énergétique de la France s'élève à 65,8 milliards d'euros en 2013, avec une envolée depuis les années 2000 (+6,5%/an)



Source : MEDDE/SOeS - Base de données Pégase - Septembre 2014
 Champ : France métropolitaine

⁶ ADEME / Chiffres Clés 2014 : www.ademe.fr/chiffres-cles-climat-air-energie-2014

Évolution du prix des énergies dans le résidentiel (c€2005/kWh PCI)



Source: MEDDE/SOeS - Base de données Pégase, Prix et tarifs domestiques - Septembre 2014
 Champ: France entière

7.2 La facture énergétique de Gaillac Graulhet en 2015

La facture énergétique du territoire, calculée à partir des prix par énergie et par secteur issus de la base Pégase⁷, s'élève à **172 M€** en 2015. 175 M€ en 2019 sur TERRISTORY

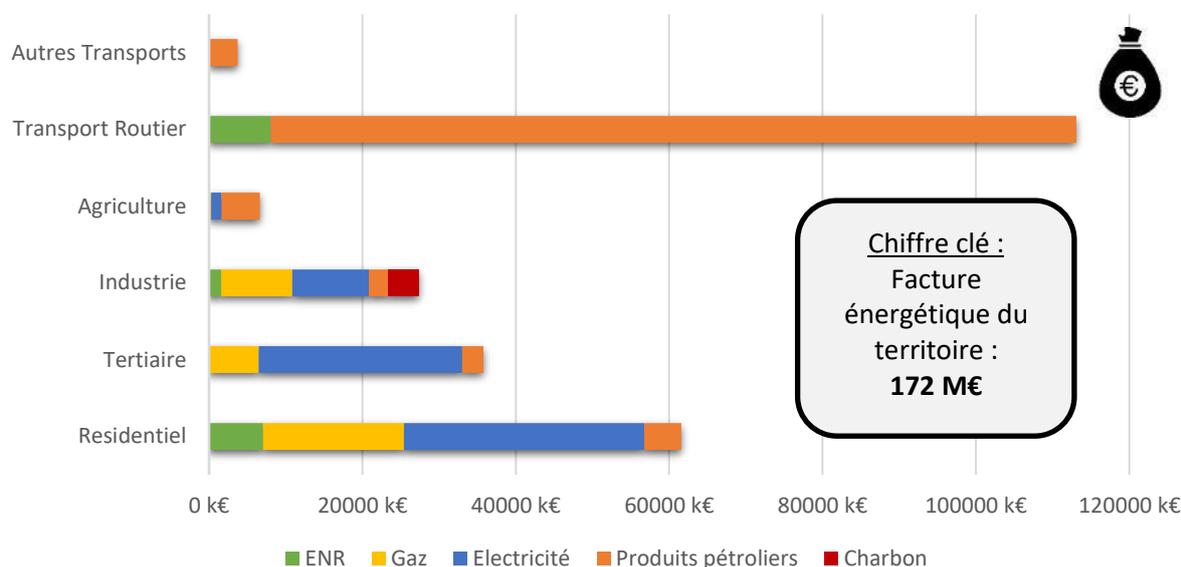


FIGURE 36 : FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE PAR ÉNERGIE ET PAR SECTEUR (SOURCE : EXPLICIT / ADEME)

La facture énergétique est principalement induite par les consommations des transports routiers, puis le secteur résidentiel et le secteur tertiaire.

65% de la facture énergétique du territoire concerne les produits pétroliers et le gaz (55% et 10% respectivement). Les filières de production de ces énergies étant totalement absentes du territoire, les flux d'argent, qui représentent 112 273 k€ sortent donc totalement du territoire.

L'électricité représente ensuite 31% (54 071k€) de la facture énergétique du territoire (dont une partie est « reversée » au territoire), tout comme pour la biomasse (6 112k€).

⁷ Base Pégase (acronyme de Pétrole, Électricité, Gaz et Autres Statistiques de l'Énergie)

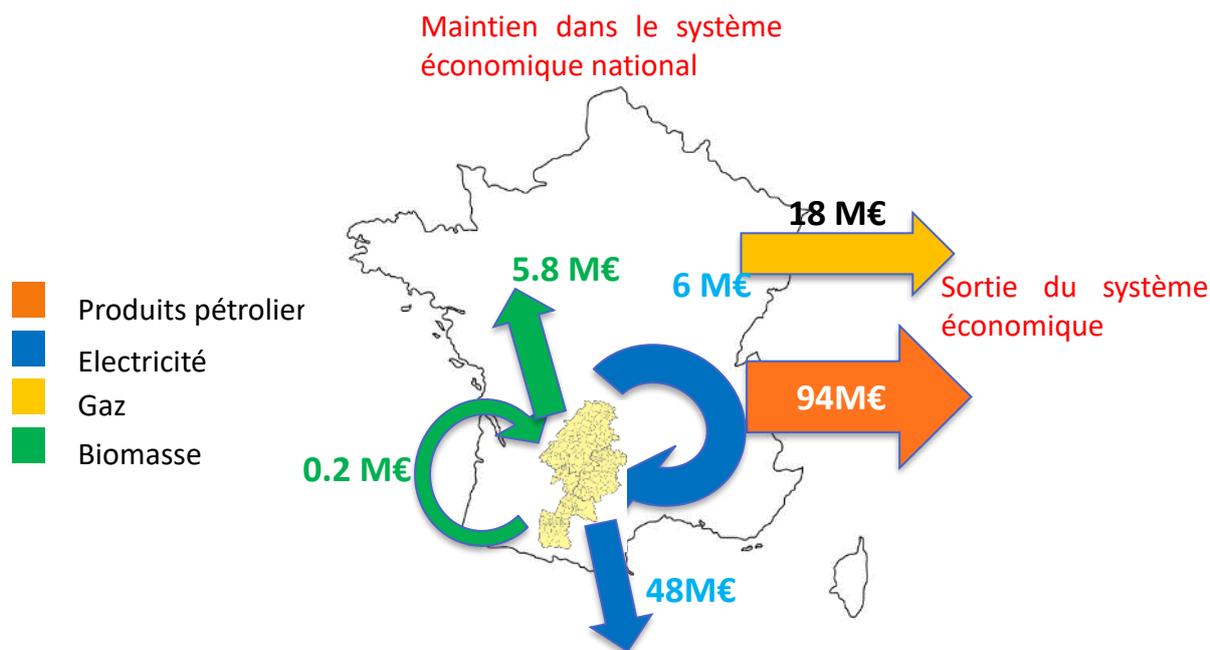
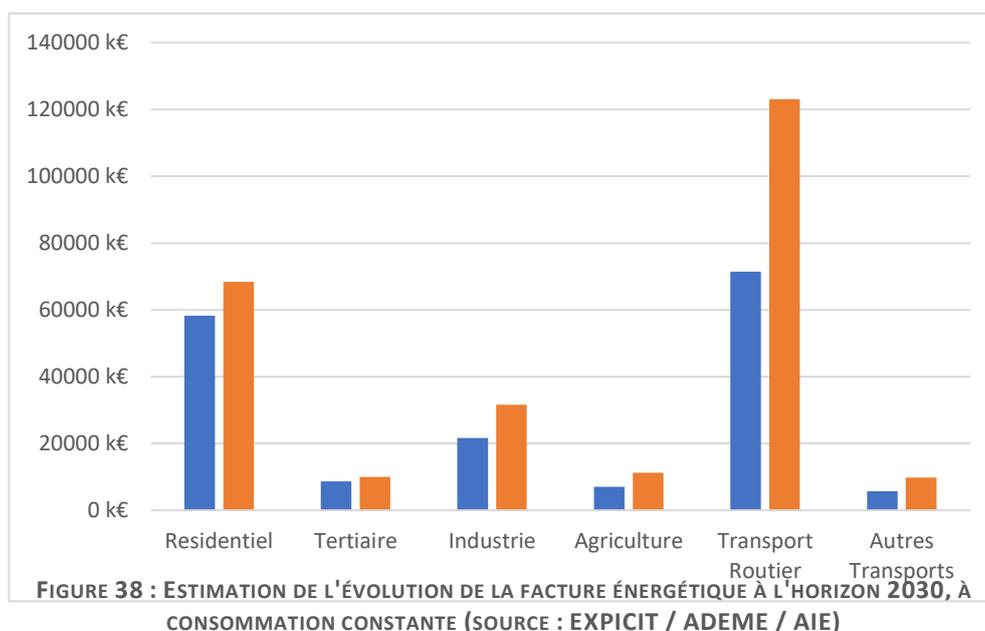


FIGURE 37: REPRÉSENTATION DES FLUX ÉCONOMIQUES LIÉS À LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE (SOURCE : EXPLICIT / BASE PEGASE)

7.3 La facture énergétique de Gaillac Graulhet en 2030

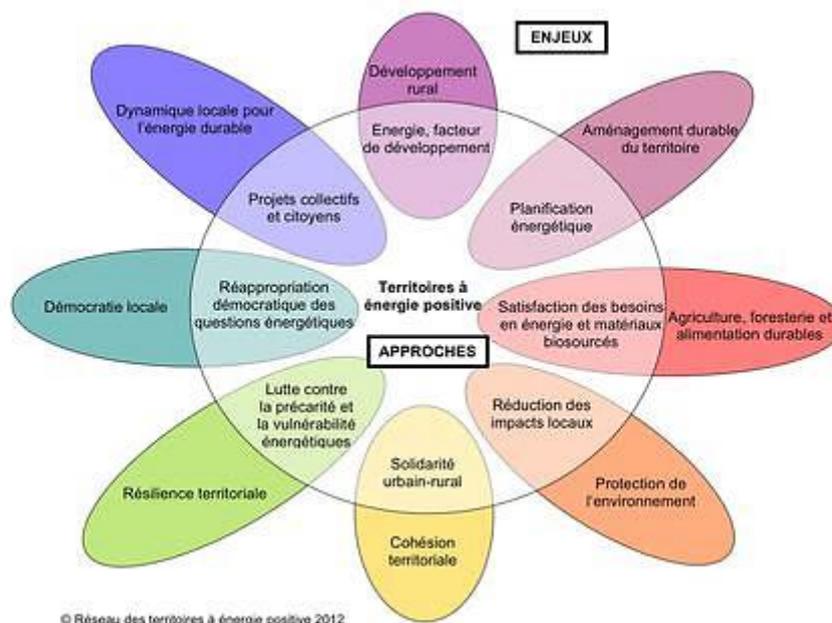
Si la consommation était constante d'ici à 2030, cette facture pourrait encore largement s'alourdir, avec une augmentation de 70% des prix du pétrole et du gaz selon l'ADEME (prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie). La facture atteindrait ainsi 254 M€, à consommation constante.



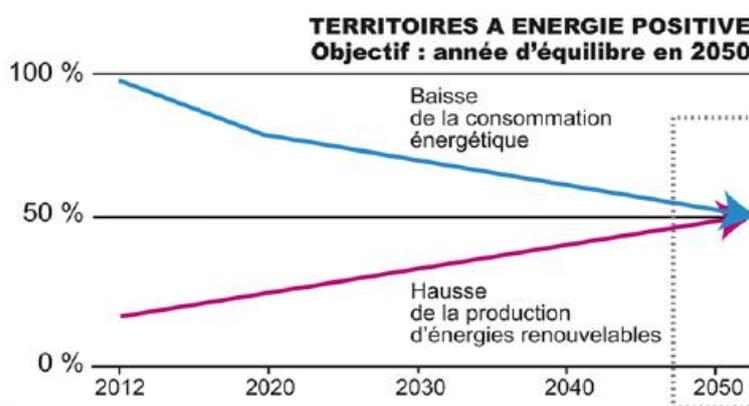
Ceci souligne les efforts à mener en termes de réduction de la demande en énergie.

8 Vers un territoire à énergie positive ?

Le concept de territoire à énergie positive repose sur l'engagement de la collectivité à élaborer une stratégie énergétique, visant à la fois la transition énergétique et le développement du territoire.



Devenir un territoire à énergie positive, c'est s'engager à long terme de manière ambitieuse, sur la base de la sobriété et l'efficacité énergétique et de l'équilibre entre production locale d'énergie renouvelable et consommation. Ce concept répond aux enjeux fondamentaux du changement climatique, de l'épuisement des ressources fossiles et de la réduction des risques industriels majeurs à l'échelle du territoire.



Au-delà de cette volonté, se présente une formidable occasion de mobiliser les forces vives du territoire. L'intérêt est de questionner, responsabiliser, d'être force de proposition et de fédérer les acteurs locaux pour construire leur futur. Derrière cela, il y a l'idée de se réapproprier l'avenir énergétique, de localiser la production, de mieux maîtriser les coûts, de garantir des emplois non délocalisables, de bénéficier des retombées économiques, de construire une gouvernance locale. En somme, de proposer un réel projet durable de territoire.

Concrètement, cela signifie engager des actions pour le territoire avec : les collectivités (EPCI et communes), les entreprises, les artisans, les opérateurs de l'énergie, les associations, les citoyens, les banques, etc. pour tirer parti des spécificités et asseoir une réelle économie.

Les territoires qui se lancent aujourd'hui ne sont pas Tepos, mais décident d'en faire un objectif de long terme et se dotent de compétences pour construire leur stratégie. Pour espérer atteindre un objectif ambitieux en 2050, il faut commencer par le planifier, en mettant à plat les potentiels et les marges de manœuvre souvent plus importantes qu'on ne le pense ! C'est une dynamique transversale et positive. Les élus peuvent ainsi donner un souffle nouveau à leur action, un véritable fil conducteur à partager avec les habitants.

En associant les différents acteurs, la démarche dépasse largement les anciennes versions des plans climat-énergie. Une vision de long terme et un objectif chiffré clair, c'est cela qui est nouveau et contribue à renouveler l'action publique.

Pour les habitants, habiter dans un territoire qui a l'ambition d'être à énergie positive présente aussi des avantages. Un surcroît de qualité de vie qui découlera des choix liés à la démarche Tepos : des transports plus efficaces et moins polluants, plus de place aux piétons et au vélo, des bâtiments rénovés, plus confortables, un urbanisme plus intégré. La transition énergétique nécessite aussi la décentralisation des prises de décisions et des investissements. Les Tepos déboucheront donc sur de nouveaux modes de gestion de l'énergie impliquant les habitants.

La rénovation énergétique du bâtiment va développer une activité nouvelle, importante, assise sur les économies d'énergie réalisées.

La production d'énergie renouvelable est plus riche en emploi que la production centralisée ou, a fortiori, l'importation d'énergie fossile. Les territoires à énergie positive inventent un nouveau paysage énergétique, en combinant les valeurs d'autonomie et de solidarités.

Le territoire joue ainsi un rôle majeur pour l'interpellation des pouvoirs centraux (européen, national, régional) et locaux pour la mise en œuvre de conditions favorables à la transition énergétique.

Le concept de « territoire à énergie positive » n'est pas que théorique : plusieurs territoires européens (Güssing, Mureck, Prato-alto-Stelvio, Dobbiaco, Wildpoldsried, Jühnde, Samsø...) ont déjà atteint l'objectif. En France, de nombreuses collectivités, territoires et acteurs se mettent aussi en mouvement.

9 La réduction des consommations et émissions du territoire

9.1 Maîtrise de la demande en Energie

9.1.1 Méthodologie

A travers l'exercice prospectif, il convient d'estimer les potentialités du territoire en matière de réduction des besoins énergétiques avant de porter une réflexion sur l'effort global et sa répartition par secteurs.

9.1.2 Les objectifs de l'analyse des potentiels de maîtrise de la demande en énergie

Les travaux présentés dans cette partie ont pour objet la présentation du profil énergie du territoire projeté à l'année 2050, selon trois scénarii : un scénario tendanciel, et deux scénarii volontaristes mis au point par Négawatt et l'ADEME. Le scénario tendanciel correspond au cas où aucune mesure supplémentaire n'est prise concernant la réduction des consommations énergétiques. Les scénarii volontaristes prévoient quant à eux des facteurs de réduction plus ou moins ambitieux et déclinés par secteur. Les scénarii volontaristes de Négawatt et de l'ADEME sont présentés ci-dessous.

L'analyse de ces potentiels de réduction permettra dans la phase de construction stratégique de définir des objectifs de maîtrise de la demande en énergie qui seront aussi mis en cohérence avec les potentialités locales de développement des productions d'énergies renouvelables sur le territoire.

9.1.3 Méthode et lecture des travaux

L'exercice d'analyse des potentiels de MDE fait intervenir de nombreuses données et hypothèses. Les données de diagnostic des usages et consommations énergétiques ont constitué les données de référence de nos travaux, dont les hypothèses se sont inspirées des travaux du Scénario Négawatt et de l'ADEME. Ces scénarii ont été développés à l'échelle nationale et sont appliqués à l'échelle de Gaillac Graulhet Agglo.

Il faut garder à l'esprit les limites de ces exercices prospectifs (projections dans un environnement incertain à de multiples égards) et l'objectif central – si ce n'est unique – de la réflexion : produire une aide à la décision pour prioriser les politiques de maîtrise de la demande en énergie. Les orientations prioritaires d'une politique de MDE relèvent de choix politiques autant que de questions techniques ; les décideurs doivent pouvoir s'appropriier ces travaux, comprendre les mécanismes sur lesquels sont construites les hypothèses et prendre la mesure du changement d'échelle de l'action que suppose une l'ambition de MDE permettant de répondre aux objectifs de la SNBC.

9.1.4 Evolution tendancielle globale des consommations énergétiques

En l'absence de données concernant l'historique des consommations énergétiques par secteur, les données du Scénario Négawatt sont utilisées pour établir le scénario tendanciel. Ces données sont basées sur des tendances nationales qui ne seront pas toutes valables pour le territoire

étudié. Les coefficients de réduction déterminés par Négawatt sont directement appliqués au territoire de Gaillac Graulhet Agglo. Les résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 5 : RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES SELON LE SCÉNARIO TENDANCIEL DE NEGAWATT

Année	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Agriculture	Transport	Total	% de réduction
2015	623 GWh	85 GWh	384 GWh	88 GWh	623 GWh	1804 GWh	
2030	584 GWh	80 GWh	353 GWh	79 GWh	620 GWh	1716 GWh	4.9%
2050	589 GWh	80 GWh	347 GWh	71 GWh	578 GWh	1665 GWh	7.7%

Pour appliquer les coefficients de réduction, les scénarios ont été ramenés à des scénarios de réduction par habitants, grâce aux prévisions d'évolution de la population de l'INSEE à l'échelle nationale et régionale d'ici 2050. En l'absence de prévision d'évolution de la population sur le territoire, la population de Gaillac Graulhet Agglo a été supposée constante jusqu'en 2050 dans les prospections suivantes.

L'application du scénario Négawatt prévoit environ 7,7% de réduction des consommations énergétiques totales pour l'année 2050 par rapport à 2015 si aucune stratégie de maîtrise de l'énergie n'est mise en place. Le graphique correspondant à ce scénario tendanciel figure ci-dessous. La courbe en rouge indique la valeur des consommations en appliquant les coefficients de réduction fixés par la LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte).

Cette faible réduction est principalement portée par le secteur de l'industrie (-37 GWh) et le secteur des transports (-44 GWh). Dans ce cas la faible réduction de la consommation énergétique du territoire ne remplit pas les objectifs fixés par la LTECV.

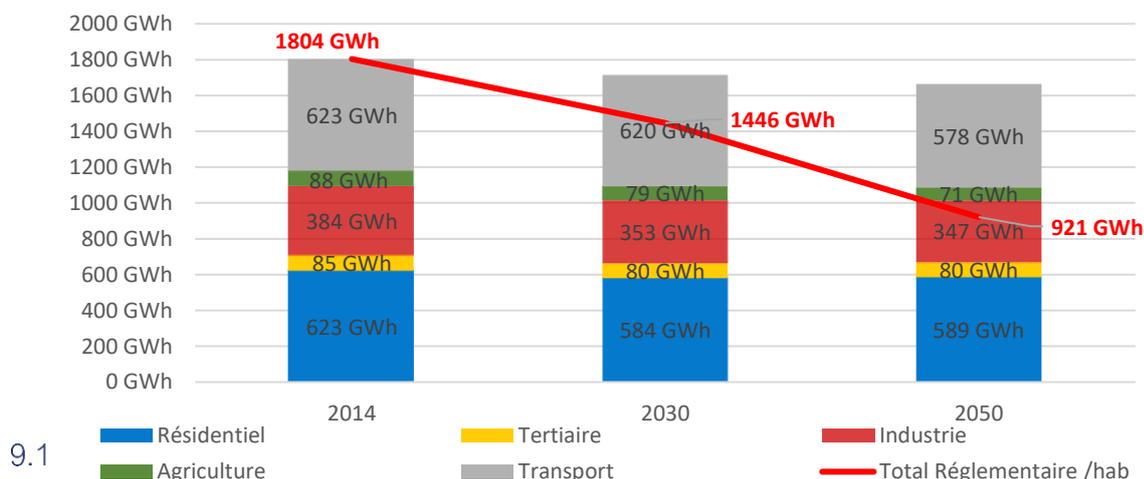
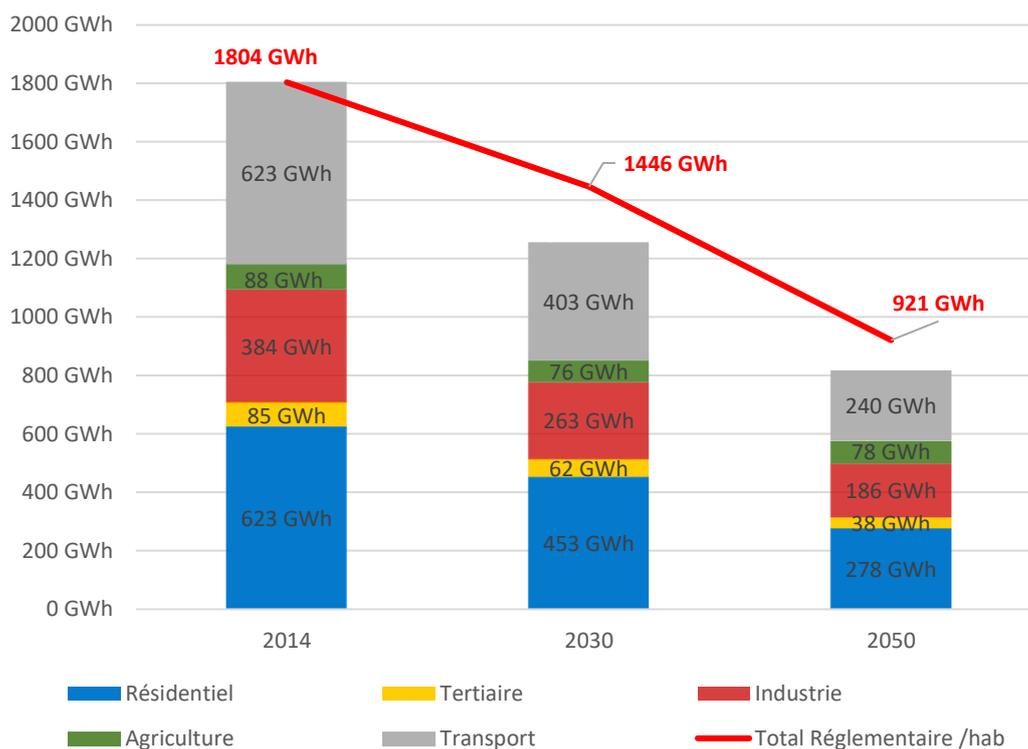


FIGURE 39 : ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR SECTEUR - TRAJECTOIRE TENDANCIELLE DU SCÉNARIO NÉGAWATT APPLIQUÉ AU TERRITOIRE DE GAILLAC GRAULHET AGGLO (NEGAWATT, EXPLICIT)

La trajectoire du scénario volontariste de Négawatt est construite pour parvenir à une division par plus de 2 des consommations d'énergie à l'horizon 2050. Pour 2030, elle projette une réduction de plus de 30% des consommations, avec la répartition présentée par le tableau suivant :

TABEAU 6 : RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES SELON LE SCENARIO VOLONTARISTE DE NEGAWATT

Année	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Agriculture	Transport	Total	% de réduction
2015	623 GWh	85 GWh	384 GWh	88 GWh	623 GWh	1804 GWh	
2030	453 GWh	62 GWh	263 GWh	76 GWh	403 GWh	1257 GWh	30.3%
2050	278 GWh	38 GWh	186 GWh	78 GWh	240 GWh	819 GWh	54.6%


FIGURE 40 : EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR SECTEUR - TRAJECTOIRE VOLONTARISTE DU SCÉNARIO NÉGAWATT APPLIQUÉ AU TERRITOIRE (NEGAWATT, EXPLICIT)

Le scénario volontariste de Négawatt prévoit une diminution de la consommation totale d'ici à 2050 de 54.6%. Cette diminution est principalement portée par le secteur des transports (-383 GWh) et le secteur résidentiel (-345 GWh). Selon ce scénario, la consommation énergétique diminuerait de 661% pour le secteur des transports, de 45% pour les secteurs résidentiel – tertiaire et de 48% pour l'industrie.

9.1.6 Scénario REPOS Occitanie

La région Occitanie s'est engagée dans une démarche de région REPOS, et a aussi établi des coefficients de réduction de la consommation d'énergie par secteur, cela afin de construire un scénario volontariste régional pour la réduction de ces consommations. Ce scénario est légèrement moins ambitieux que celui construit par Négawatt mais offre une autre vision d'une trajectoire de transition énergétique.

TABLEAU 7 : RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES SELON LE SCENARIO REPOS

Année	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Agriculture	Transport	Total	% de réduction
2015	623 GWh	85 GWh	384 GWh	88 GWh	623 GWh	1804 GWh	
2050	437 GWh	57 GWh	276 GWh	57 GWh	230 GWh	1057 GWh	41.4%

Pour ce scénario volontariste, le scénario REPOS prévoit, comme celui de NégaWatt, de cibler de manière prioritaire les secteurs du transport et du résidentiel. Le scénario REPOS donne des coefficients de réduction de l'ordre de 39% pour le secteur résidentiel et 69% pour le secteur des transports. Au total, cette stratégie prévoit une réduction des consommations énergétiques de 41.4%.

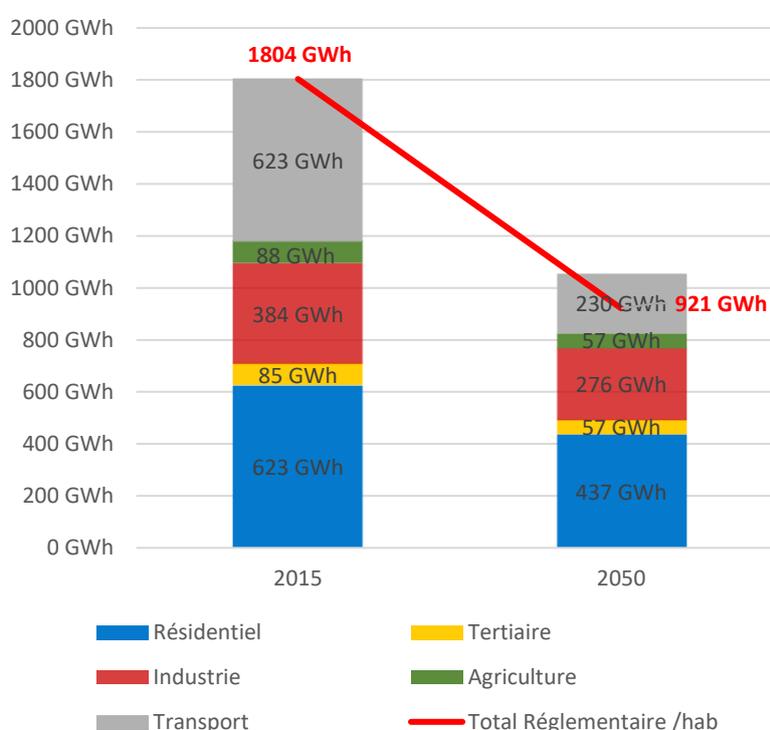


FIGURE 41 : ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR SECTEUR - TRAJECTOIRE DU SCENARIO REPOS APPLIQUÉ AU TERRITOIRE (SCENARIO REPOS OCCITANIE, EXPLICIT)

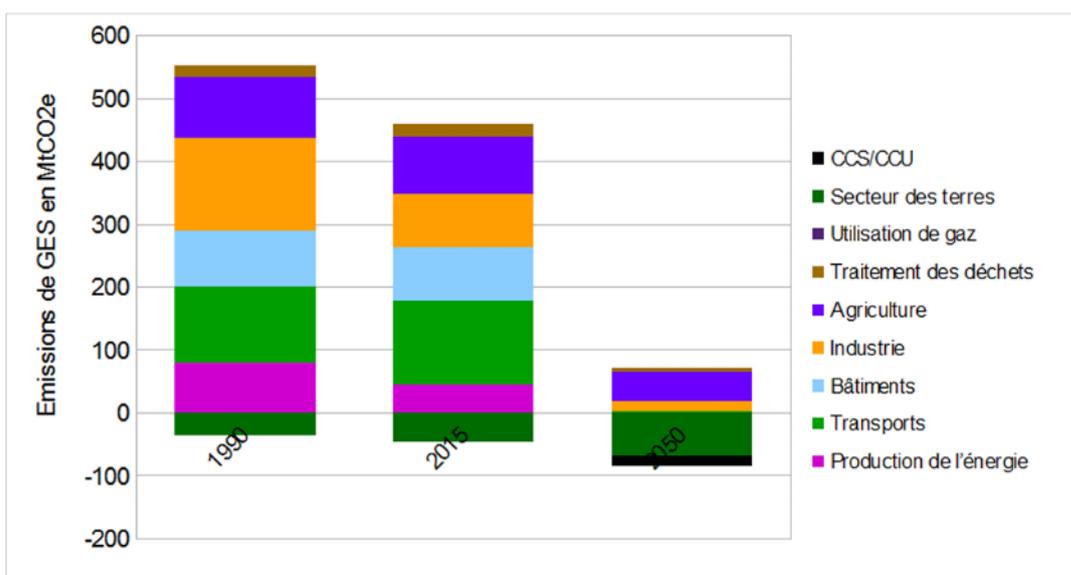
Ce scénario ne satisfait pas les objectifs fixés par la LTECV car l'objectif est de réduire par 2 les consommations par habitant et non en valeur absolue.

9.2 Analyse du Potentiel de réduction des émissions de GES

L'analyse du potentiel de réduction des émissions de GES se base, dans un premier temps, sur la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). De la même façon que pour l'analyse de la MDE, nous nous basons sur une stratégie nationale pour définir des objectifs à l'échelle de l'agglomération. Bien que cette méthodologie soit imparfaite, elle permet d'établir un référentiel et des ordres de grandeur sur lesquels une analyse plus poussée pourra être réalisée dans un second temps.

La SNBC décrit la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation au changement climatique. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Evolution des émissions de GES dans le scénario AMS



Annexe : cadre de dépôt

	Diagnostic	
	Emissions GES <i>en TeqCO₂</i>	Consommations énergétiques finales <i>en GWh</i>
Résidentiel	77 931	627
Tertiaire	10 850	85
Transport routier	145 900	577
Autres transports	11 672	46
Agriculture	152 874	88
Déchets	37 224	0
Industrie hors branche énergie	6 6370	384
Industrie branche énergie	/	/
Année de comptabilisation	2015	2015